

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

CNC



EDITORIAL

À l'heure où paraît cet éditorial, le monde est lancé dans une lutte résolue, mais pleine d'incertitude contre le coronavirus, avec des conséquences dramatiques pour l'activité et l'emploi. Jamais depuis la seconde guerre mondiale, nous n'avions connu un phénomène d'une telle ampleur ni d'une telle brutalité, et les répercussions sur le cinéma et la création audiovisuelle sont lourdes. Or, derrière les chiffres, c'est la vie de milliers de personnes qui a été bouleversée. Les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, on le sait, représentent 1 % de notre PIB et 240 000 emplois.

Les Français ont pourtant montré, en s'inscrivant sur les plateformes de vidéo à la demande, en regardant massivement la télévision, que la culture de l'image animée était une activité de première nécessité, la garantie d'un équilibre vital.

Notre mission au CNC est de soutenir les filières du cinéma et de l'audiovisuel, de les accompagner par une politique publique ambitieuse. Nous l'avons fait pendant cette période très particulière.

Il fallait être là, dans l'urgence dès le 17 mars, au moment où les entreprises ont subi un arrêt brutal de leur activité. Nous avons répondu présents en mettant en place de nouveaux dispositifs pour les professionnels qui en avaient un grand besoin : au-delà du versement de nos aides, un fonds de solidarité pour les auteurs en partenariat avec la SACD et la SCAM, la mobilisation de manière anticipée des comptes automatiques à hauteur de 30 %, la suspension du paiement de la taxe sur les entrées en salles, un appel à projet dédié pour aider les industries techniques, ou encore le maintien des subventions aux festivals annulés pour raisons sanitaires...

Il fallait ensuite aider à ce que les tournages reprennent dès que possible. Nous l'avons fait en créant un fonds

public doté de 50 millions d'euros, complété par l'intervention d'assureurs mutualistes, qui permet de garantir les conséquences d'une survenance du risque Covid-19 depuis le 11 mai 2020.

Il fallait également aider à ce que les salles de cinéma rouvrent dans les meilleures conditions possibles, de sécurité sanitaire bien entendu, mais aussi qu'elles puissent proposer une offre de films riche et attractive. Nous avons travaillé avec les professionnels pour rendre tout cela possible, en aidant de façon spécifique les distributeurs et producteurs qui ont pris le risque de sortir leurs films en salles dans les premières semaines de la réouverture, malgré les incertitudes.

Mais maintenant, nous le savons, toute la filière va connaître un problème de financement de la création et de la production. Nous serons, là encore, présents pour permettre la relance du cinéma et de l'audiovisuel français.

De même, il est important, surtout dans la période actuelle où nous préparons l'avenir, que nous continuions à nous interroger et à réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité de notre action, grâce à la « revue générale » de nos soutiens. C'est une priorité pour que l'intervention du CNC s'adapte aux grands enjeux contemporains afin de renforcer notre indépendance et notre souveraineté artistique, financière et industrielle.

Très bonne lecture !

Dominique Boutonnat
Président du CNC

Le CNC : un instrument de politique publique original

Créé par la loi N°46-2360 du 25 octobre 1946, le CNC est à la fois un établissement public à caractère administratif et une direction d'administration centrale du ministère de la Culture, en charge de la réglementation et du contrôle d'un secteur. Il assure un large éventail de missions.

Soutenir

Dans le secteur du cinéma, le CNC apporte des aides à la création, à la production, à la distribution de films, au court métrage, à l'exploitation, aux industries techniques, aux cinématographies en développement, à l'exportation du film français. Les actions du CNC en faveur de l'industrie des programmes audiovisuels s'organisent autour des aides à la production de programmes destinés à l'ensemble des réseaux télévisuels, à la création d'œuvres audiovisuelles à caractère innovant, aux industries techniques de l'audiovisuel et à la promotion à l'étranger des programmes audiovisuels.

Réglementer

Le CNC participe à l'étude et à l'élaboration de la réglementation, ainsi qu'au contrôle de son application par les différents acteurs de l'industrie cinématographique, audiovisuelle, vidéo et multimédia.

Promouvoir, diffuser

Le CNC favorise la promotion et la diffusion des œuvres auprès d'un large public, grâce à un dispositif d'aides spécifiques concernant la diffusion en salles, la diffusion non commerciale et le soutien aux manifestations nationales et internationales. Le CNC contribue également à l'exportation et à la promotion du film et de l'audiovisuel français à l'étranger, en liaison avec les autres ministères concernés, via notamment son soutien financier à Unifrance Film International et TV France International.

Coopérer

Initiée en 1989, la politique de coopération du CNC avec les collectivités territoriales vise à faire du secteur cinéma et audiovisuel un véritable pôle de développement culturel et économique local.

Négocier

Le CNC est chargé, en liaison avec le ministère de la Culture et de la Communication, de la définition et de la mise en œuvre de la politique multilatérale, qu'elle soit européenne (Union européenne, Conseil de l'Europe) ou internationale (OMC, OCDE, Unesco...), dans le secteur cinématographique et audiovisuel.

Protéger

Depuis 1969, le CNC est chargé de la politique en faveur du patrimoine cinématographique. Il assure les missions de collecte, de conservation, de sauvegarde, de traitement physique et documentaire, ainsi que de valorisation de ce patrimoine qui concerne le «film» et le «non film», soit l'ensemble des documents se rapportant au cinéma.



CHAPITRE UN

Favoriser la diversité cinématographique



TEMPS FORTS

> Un bonus sur le soutien automatique producteurs pour la parité des équipes techniques est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

> Le plan de soutien au cinéma d'animation doté de 2,5 M€ est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

> Dans le cadre du deuxième appel à projets pour les films de genre, dédié cette année aux comédies musicales, le jury présidé par Christophe Honoré et co-présidé par Lou Doillon a choisi trois projets parmi une quarantaine déposés.

> Le CNC a lancé en 2019 un Tour de France digital pour accompagner les salles de cinéma indépendantes dans la maîtrise des outils modernes de communication et de fidélisation de son public. Sept étapes régionales (sur treize) ont été organisées en 2019 (Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Caen, Orléans et Lille) permettant ainsi de former plus de quatre cents exploitants.

> En 2019, la Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACi), qui examine les demandes d'autorisation pour la création de nouveaux cinémas ou leur extension, a publié, pour la première fois, son rapport d'activité.

.....



Le CNC intervient à tous les niveaux de la filière cinématographique : écriture, développement, production, distribution, exploitation et exportation. Il encourage la diversité de la création, veille à ce que les œuvres bénéficient de la plus large diffusion possible et assure l'équilibre entre les différentes formes d'exploitation. Le rôle du CNC est aussi d'adapter la politique cinématographique aux évolutions du secteur.

LE SOUTIEN À LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Le soutien au scénario

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les auteurs au cours de la phase d'écriture pour leur permettre de faire émerger un projet en toute indépendance et favoriser ainsi leur liberté de création. Il s'agit d'encourager l'écriture collective en incitant les auteurs bénéficiaires à s'adjoindre un scénariste ou un consultant afin d'apporter un autre regard sur leur scénario. L'aide apportée est une subvention, attribuée par la commission de soutien au scénario présidée depuis 2019 par Laure Adler. L'aide à l'écriture (sur synopsis ou traitement) s'élève à 30 000 € par projet (dont 20 000 € maximum pour l'auteur principal), l'aide à la réécriture (sur continuité dialoguée) à 21 000 € (dont 9 000 € maximum pour l'auteur principal). En 2019, 41 projets ont été soutenus : 20 au titre de l'aide à l'écriture et 21 au titre de l'aide à la réécriture. Par ailleurs, 85 projets ont reçu l'aide à la conception de longs métrages (10 000 €). Cette aide, destinée aux auteurs ayant écrit ou co-écrit un long métrage l'année précédant la demande et porteurs d'un nouveau projet, est attribuée sous les conditions suivantes : le film précédent doit être une fiction (prise de vue réelle ou animation), il doit être agréé et son budget doit être inférieur à 4 M€. Ainsi, au total, 1,8 M€ ont été consacrés aux auteurs en 2019.

L'aide au développement

L'aide au développement, majoritairement remboursable, est destinée aux producteurs pour financer des dépenses d'écriture et d'achats de droits. Il existe deux types d'aides : les aides projet par projet et les aides au programme d'entreprise pour les sociétés les plus actives. En 2019, 2 M€ ont été versés au bénéfice de 82 projets présentés par 75 entreprises de production.

LE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Les aides automatiques à la production

La procédure d'obtention de l'agrément des œuvres cinématographiques françaises de long métrage, qui permet notamment de déclencher la génération du soutien automatique a aussi pour objectif de contrôler les conditions de financement des œuvres. L'agrément des investissements doit, en effet, être demandé avant le début des prises de vues dès lors que les films bénéficient d'un financement dit « encadré » comme un apport en coproduction et/ou un préachat de la part d'une chaîne en clair, une participation financière de SOFICA, une demande de crédit d'impôt ou encore un financement étranger en coproduction dans le cadre d'un accord de coproduction intergouvernemental. C'est au titre du contrôle des conditions de financement des œuvres que la commission d'agrément présidée en 2019 par le producteur Antoine Rein, émet un avis sur les demandes transmises avant le début des prises de vues. En 2019, 301 films ont été agréés (240 films d'initiative française et 61 films à majorité étrangère) dont 286 sur demande d'agrément des investissements et 15 sur demande d'agrément « direct » de production (films sans financements encadrés ni investissement de soutien financier).

222 entreprises ont assuré la production déléguée des 240 films d'initiative française agréés, parmi lesquelles 176 ont produit un seul film. Le secteur de la production reste donc peu concentré. Une quarantaine d'entreprises est particulièrement active dans le secteur de la production de longs métrages.

288 entreprises ont mobilisé 75,7 M€ de soutien automatique, majorations comprises

GROS PLAN SUR...

le soutien aux films de genre

Le CNC poursuit sa volonté d'encourager la diversité au cinéma et d'inciter les créateurs à s'engager sur des voies insuffisamment empruntées. Ainsi, depuis 2018, un nouveau dispositif, sous la forme d'un appel à projets en faveur de la production de films de genre, permet à un jury ad hoc de distinguer trois œuvres soutenues à hauteur de 500 000 € chacune. L'idée est d'attirer l'attention sur un type de projets mais aussi de générer de nouveaux financements et de susciter l'intérêt de nouveaux publics. Après le fantastique, la science-fiction et l'épouvante en 2018, c'est la comédie musicale qui a été mise à l'honneur en 2019.

Le jury, présidé par le réalisateur Christophe Honoré (*Plaire, aimer et courir vite*, *Chambre 212*), a attribué son soutien à trois longs métrages parmi la quarantaine de scénarios soumis au CNC :

- *Tralala* écrit et réalisé par Arnaud et Jean-Marie Larrieu ; musique de Philippe Katerine ; chorégraphie de Mathilde Monnier ; produit par SBS Productions ;

- *La Grande magie* écrit et réalisé par Noémie Lvovsky, coécrit avec Florence Seyvos et Maud Ameline d'après la pièce *La Grande Magia* d'Eduardo De Filippo ; musique de Feu ! Chatterton ; paroles de Florence Seyvos, Arthur Teboul et Noémie Lvovsky ; chorégraphie de Caroline Marcadet ; produit par Baxter Films et Les Films Velvet ;

- *Don Juan* écrit et réalisé par Serge Bozon, coécrit avec Axelle Ropert, adapté de *Don Juan* de Molière ; musique de Benjamin Esdraffo, Mehdi Zannad et Laurent Talon ; chorégraphie de Yoann Bourgeois ; produit par Les Films Pelléas.

Les conditions artistiques et techniques de production

L'agrément des œuvres cinématographiques permet également de tenir compte des conditions artistiques et techniques de production des œuvres. Le soutien financier généré par l'exploitation du film en salles ou en vidéo ou par ses diffusions télévisuelles est en effet pondéré par le nombre de points réunis sur un barème de 100 points (barème du soutien financier), le film générant un soutien à taux plein lorsqu'un minimum de 80 points est attribué par la commission d'agrément.

Le crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt en matière cinématographique permet à une société de production, sous certaines conditions, de déduire de son imposition 30 % de certaines dépenses de production (dépenses dites éligibles), dans la limite d'un plafond de 30 M€ par film. Les films en langue étrangère sont éligibles sous certaines conditions: si la langue est justifiée par des raisons artistiques qui relèvent du scénario (taux de 20 %) ou si c'est une œuvre de fiction à « forts effets visuels » (30 %). En 2019, parmi les 240 films d'initiative française ayant reçu un agrément des investissements au titre du soutien financier, 175 font l'objet d'une demande d'agrément provisoire de crédit d'impôt. 85 % des dépenses des films tournés en 2019 ont été réalisées en France, alors qu'avant la réforme des crédits d'impôt en 2015, ce taux était de 73 %. En 2018, les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel

et international ont fait l'objet de deux évaluations poussées, par le rapporteur général du budget ainsi que conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles, qui ont conclu à l'efficacité des dispositifs et à la qualité du suivi.

Les aides sélectives à la production

L'avance sur recettes

Depuis sa création en 1960, l'objectif de l'avance sur recettes est de contribuer à l'émergence d'un cinéma de qualité et de favoriser les projets singuliers, quel que soit leur genre (fiction, documentaire, animation). Afin de maintenir la diversité des projets soutenus, le CNC s'attache à nommer des personnalités d'horizons divers. En 2019, la commission était présidée par l'écrivaine Marie Darrieussecq. La commission de l'avance sur recettes est composée de trois collèges: le premier collège pour les premiers films, le deuxième pour les œuvres de réalisatrices et réalisateurs ayant déjà réalisé au moins un film de long métrage et le troisième pour une aide après réalisation. En 2019, l'avance avant réalisation a été attribuée à 53 projets (21 au premier collège, 28 au deuxième collège). 45 projets ayant obtenu l'avance avant réalisation ont été chiffrés (18 au premier collège, 27 au deuxième collège) pour un montant total de 22,0 M€. L'avance sur recettes après réalisation a bénéficié, quant à elle, à 34 films (19 d'entre eux ont été chiffrés en 2019, pour un montant total de 3,2 M€).

L'aide à la musique de films

L'aide à la musique de films a pour objectif d'encourager les producteurs de films français à recourir à de la musique originale. Le dispositif est redevenu totalement sélectif depuis 2016. En 2019, l'aide à la musique de films a été attribuée à 43 films pour un montant total de 350 000 €.

GROS PLAN SUR...

le bonus en faveur de la parité dans le secteur du cinéma

26 % des films agréés en 2019 sont réalisés par des femmes, ce qui fait de la France un des pays les plus avancés dans ce domaine.

Afin d'engager également le changement dans la constitution des équipes techniques et favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités, un bonus est appliqué aux films qui intègrent autant de femmes que d'hommes dans les postes d'encadrement des équipes de tournage (réalisation, direction de production, direction photo, etc). Il est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les films de fiction et d'animation, et depuis juillet 2019 pour les documentaires.

Ce bonus représente 15 % du soutien accordé au film par le CNC et constitue ainsi un levier qui permettra d'atteindre le plus rapidement possible la parité dans le cinéma.

Au 31 décembre 2019, 41 % des films documentaires et près de 22 % des films de fiction et d'animation tournés dans l'année étaient éligibles à ce bonus parité.



Grâce à Dieu de François Ozon ©2018 Mandarin production, Foz, Mars Films, France 2 Cinéma, Playtime Production, Scopeexergue

GROS PLAN SUR...

le plan en faveur de l'animation

Depuis janvier 2019, le plan du CNC en faveur du cinéma d'animation est effectif. Il entend soutenir une filière d'excellence réputée dans le monde entier (écoles, talents, studios) face à la concurrence croissante de l'animation américaine et japonaise. L'objectif de ce plan est de mieux accompagner les films d'animation français, et ce à toutes les étapes, du développement à la diffusion.

En mettant à disposition de ce secteur plus de 30 % de soutien financier supplémentaire, soit 2,5 M€, financés intégralement par redéploiement transversal de crédits existants, ce plan en faveur du cinéma d'animation a permis à un certain nombre de projets de se développer et à de nombreux films d'améliorer leur financement.

Parmi les mesures mises à la disposition des producteurs de films d'animation, trois ont remporté un grand succès :

- la passerelle animation : ce dispositif - qui permet aux producteurs audiovisuels d'investir leur soutien automatique audiovisuel dans le développement d'un long métrage d'animation - a bénéficié à 28 films depuis 2008 avec un montant moyen de 300 000 € et un bon taux de réussite puisque seuls deux ne sont pas entrés en production. Le plan a notamment supprimé l'obligation de justifier 30 % du financement hors aides publiques jusqu'à 200 000 € de mobilisation de soutien automatique audiovisuel. Cet assouplissement s'est traduit par l'augmentation du nombre de films bénéficiaires : sept en 2019 contre deux en 2018 et cinq en 2017 ;

- la majoration de l'aide sélective à la création visuelle et sonore (CVS) destinée aux longs métrages d'animation à potentiel de diffusion nationale et internationale : quatre films ont bénéficié en 2019 de cette nouvelle enveloppe de 1,5 M€. Il s'agit de *La Fameuse invasion de la Sicile par les ours* de Lorenzo Mattotti (Un Certain Regard Cannes 2019 ; sélection officielle Annecy 2019), *Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary* de Rémi Chayé (Work In Progress Annecy 2019), *Saules aveugles, femme endormie* de Pierre Foldes (en production) et *J'ai perdu mon corps* de Jérémie Clapin (Grand Prix de la Semaine de la critique Cannes 2019 ; Cristal du long métrage et Prix du public Annecy 2019 ; Meilleur film d'animation et meilleure musique (Dan Levy) César 2020 ; nomination Oscars 2020) ;

- le bonus de 50 % sur le soutien automatique mobilisé : sur les cinq films d'initiative française agréés en 2019, deux étaient éligibles à ce nouveau bonus.



La Fameuse invasion des ours en Sicile de Lorenzo Mattotti © 2019 Prima Linea Productions, Pathé Films, France 3 Cinéma, Indigo Film

LE SOUTIEN À LA DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Les aides à la distribution de films de long métrage, notamment les soutiens automatiques, ont vocation à maintenir un tissu d'entreprises capables d'assumer la diversité de l'offre cinématographique proposée aux salles. En 2019, 142 entreprises de distribution ont assuré la sortie en salles de 746 nouveaux films.

Les aides automatiques à la distribution

39 entreprises ont mobilisé 22,5 M€ de soutien automatique pour financer des minima garantis ou prendre en charge une partie des frais d'édition de 178 films. En 2019, les bonus alloués aux distributeurs qui investissent leur soutien automatique en minimum garanti dans des films d'initiative française ont bénéficié à 110 longs métrages pour un montant total de 4,4 M€. 75 films ont reçu un bonus de 50 % (films au budget inférieur à 4 M€). Ils présentaient un devis moyen de 2,1 M€ et le minimum garanti moyen investi par le distributeur était de 108 000 €. 37 films ont bénéficié du bonus de 25 % (budget compris entre 4 et 8 M€). Leur devis moyen était de 5,8 M€ et le minimum garanti moyen de 469 000 €.

Les aides sélectives à la distribution

L'aide sélective à la distribution peut être attribuée à des films de toutes nationalités, sous réserve qu'ils soient artistiquement ambitieux et que leurs conditions de diffusion en salles présentent des difficultés. Ces aides sont organisées en trois collèges : le premier pour les films inédits en salles, le deuxième pour les œuvres de répertoire et le troisième pour les films à destination du jeune public. En 2019, 245 films inédits ont été soutenus au titre du premier collège : 199 dans le cadre de l'aide aux entreprises et 46 à l'aide film par film. Au deuxième collège, 49 films de patrimoine et quinze rétros-

pectives ont bénéficié d'une aide : 30 films et onze rétrospectives dans le cadre de l'aide aux entreprises de répertoire et 19 films et 4 rétrospectives pour l'aide film par film. Enfin le troisième collège a octroyé des aides à 24 films à destination du jeune public. Au total, près de 11,7 M€ en faveur de 68 entreprises de distribution ont été consacrés aux aides sélectives à la distribution en 2019.

LA DIFFUSION ET L'EXPLOITATION EN SALLES

La classification et les visas

Pour pouvoir être projetée dans une salle de cinéma, une œuvre cinématographique doit au préalable obtenir un visa d'exploitation. Ce dernier est délivré par la ministre de la Culture après avis d'une commission de classification qui visionne l'intégralité de l'œuvre avant sa sortie en salles.

En 2019, le nombre de visas d'exploitation s'est élevé à 1 383 films (contre 1 352 en 2018) : 729 longs métrages et 654 courts métrages.

Visas délivrés en 2019

	français	étrangers	total
longs métrages	430	299	729
courts métrages	619	35	654
total	1049	334	1 383

La commission de classification peut accorder un visa pour tous publics ou l'accompagner de mesures restrictives. Le pourcentage d'autorisations pour tous publics est de 88 % en 2019.

Décisions de classification des œuvres cinématographiques (courts et longs métrages)¹

	TP	TPA	12	12A	16	16A	18	total
2012	1 267	82	77	2	11	1	1	1 441
2013	1 174	75	48	13	10	2	0	1 322
2014	1 161	100	47	9	14	3	3	1 337
2015	1 204	93	55	11	8	1	4	1 376
2016	1 261	85	57	14	16	0	0	1 433
2017	1 140	75	58	18	15	0	0	1 306
2018	1 166	97	65	9	12	1	2	1 352
2019	1 223	94	51	11	3	1	0	1 383

¹TP = tous publics ; TPA = tous publics avec avertissement ; 12 = interdit aux mineurs de 12 ans ; 12A = interdit aux mineurs de 12 ans avec avertissement ; 16 = interdit aux mineurs de 16 ans ; 16A = interdit aux mineurs de 16 ans avec avertissement ; 18 = interdit aux mineurs de 18 ans.

Outre les autorisations pour tous publics, les classifications les plus fréquentes sont les avertissements associés à un visa tous publics (6,7 % des films) ainsi que les interdictions aux mineurs de 12 ans, accompagnées ou non d'un avertissement (3,6 % des films). Les mesures d'interdiction aux mineurs de 16 ans sont, comme à l'accoutumée, très peu usitées (0,3 %). Il n'y a eu aucune interdiction aux mineurs de moins de 18 ans en 2019.

Les instruments d'encadrement des conditions de diffusion

Formules d'abonnement de type « illimité »

En 2019, un agrément a été délivré pour la création d'une nouvelle formule donnant droit à des entrées illimitées au cinéma La Baleine, à Marseille.

Par ailleurs, six agréments modificatifs des formules UGC Illimité et Cinépass ont été délivrés en 2019 afin d'y inclure de nouveaux établissements.

Agréments et engagements de programmation

La campagne d'homologation des engagements de programmation pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2021 a débuté au second semestre 2018 et

concerne désormais les groupements et ententes de programmation constitués et les établissements de six écrans et plus (au lieu de huit et plus précédemment).

Ainsi, les engagements de programmation de 32 opérateurs ont été homologués au cours de l'année 2019 en suivant les principes énoncés dans l'accord du 13 mai 2016 sur les engagements de diffusion et de programmation et en prenant notamment en compte des engagements de promotion. Au total, on compte 43 agréments délivrés pour la période 2019-2021, les autres engagements de programmation étant encore en cours d'homologation ou de négociation avec les opérateurs concernés.

Autorisations relatives aux équipements cinématographiques

L'installation d'équipements cinématographiques est soumise à un régime d'autorisation préalable afin de répondre à des objectifs d'aménagement du territoire et de modernisation de l'offre en établissements cinématographiques, tout en veillant à préserver une diversité suffisante de la programmation dans les zones concernées. En 2019, 37 demandes d'autorisation ont fait l'objet d'une décision délivrée par les commissions départementales, dont 22 portaient sur des extensions ou remplacements d'établissements préexistants et trois sur la création de multiplexes (i.e. équipements d'au moins huit écrans).

Demandes d'autorisation relatives aux équipements cinématographiques

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
31	24	39	42	40	42	32	45	49	46	37

En 2019, la commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACi), présidée par Pierre-Étienne Bisch depuis mi-2015, a examiné, au cours de cinq séances, douze dossiers de recours sur des demandes examinées au niveau départemental. Au total, sur les douze décisions prises (dont deux actaient du désis-

tement des recours exercés initialement), la CNACi a autorisé six projets de création ou d'extension d'établissements cinématographiques, et a confirmé dans 67 % des cas le sens des décisions rendues par les commissions départementales. Parmi ces douze dossiers, cinq concernaient la création ou l'extension de multiplexes, dont un seul a fait l'objet d'une autorisation.

Le comité de concertation numérique

Créé par la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des salles de cinéma, le comité de concertation numérique a pour rôle d'élaborer des recommandations de bonne pratique « permettant d'assurer, dans le cadre de la projection numérique, la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général, le maintien de l'aménagement culturel du territoire ainsi que la diversité des œuvres cinématographiques et des établissements de spectacles cinématographiques ».

Le comité s'est réuni huit fois en 2019, notamment pour élaborer un projet de recommandation relative au contrat écrit de concession des droits de représentation cinématographique commerciale entre le distributeur d'un film et un exploitant d'établissement cinématographique.

GROS PLAN SUR...

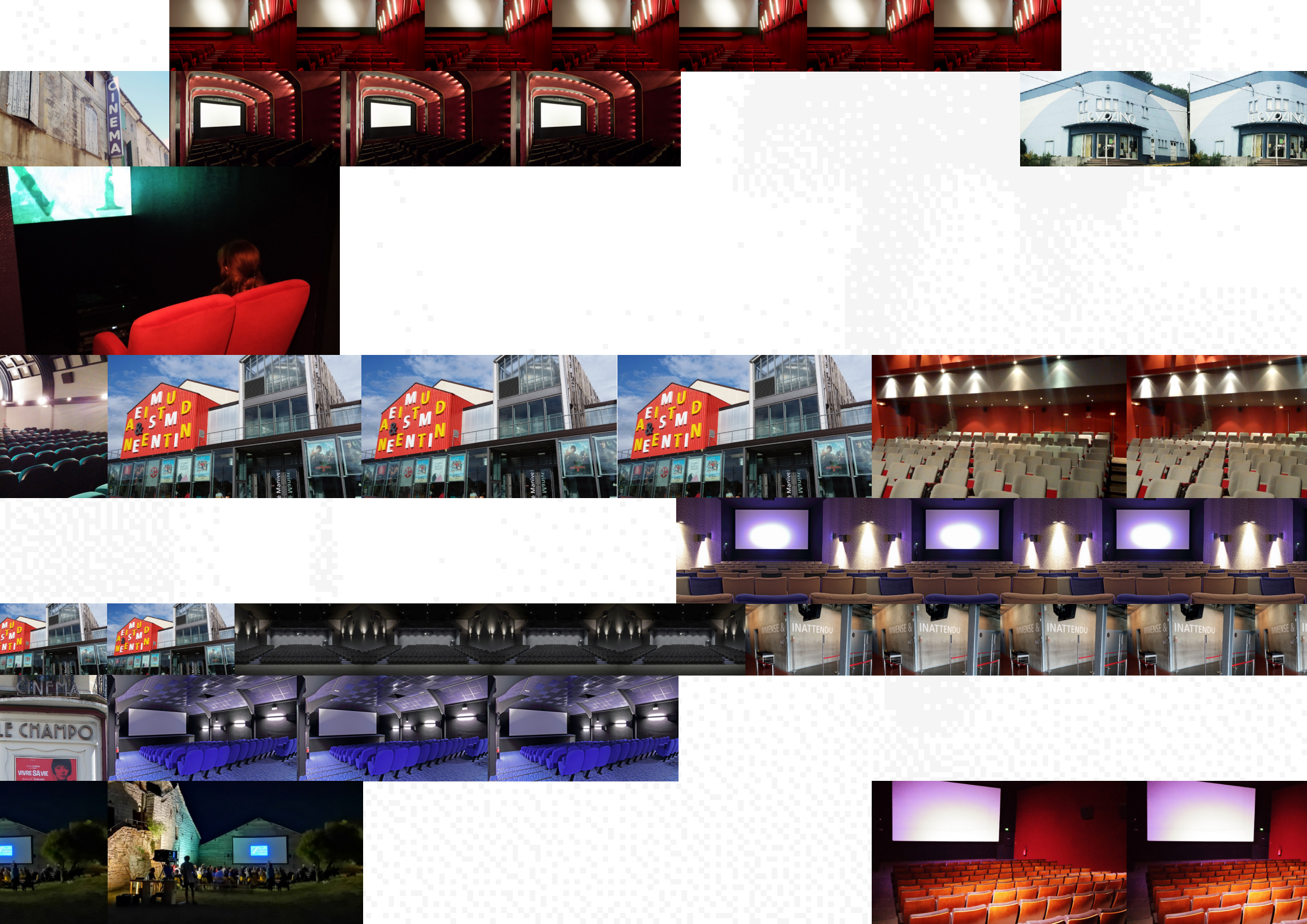
L'aménagement cinématographique du territoire

Les commissions d'aménagement cinématographique examinent les demandes d'autorisation pour la création de nouveaux cinémas ou l'extension des cinémas existants. Depuis plus de vingt ans, l'activité de ces commissions a ainsi contribué au dynamisme et à la cohérence du développement du parc de salles national, en veillant à privilégier les projets les plus vertueux tant sur la diversité de l'offre cinématographique que sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme.

En 2019, la Commission nationale (CNACi), qui intervient en cas de recours exercé contre les décisions des commissions départementales, a publié, pour la première fois, son rapport d'activité, qui met ainsi en lumière ses principaux critères d'appréciation :

- le développement de l'offre de films et de séances et la redynamisation de la fréquentation cinématographique ;
- le renforcement de la diversité de l'offre cinématographique par la valorisation des films art et essai et des films les moins porteurs ;
- la complémentarité des projets et de leur programmation avec le tissu cinématographique existant ;
- les projets architecturaux favorisant la réhabilitation de friches industrielles ou la requalification urbaine des quartiers ;
- la localisation des projets, leur insertion dans l'environnement et leur contribution à l'animation des centres-villes, en adéquation avec le plan gouvernemental Action cœur de ville.

Plus de 60 % des projets examinés par la CNACi sont ainsi autorisés, et lorsque ses décisions sont contestées, elles sont confirmées dans environ 90 % des cas par les juridictions administratives, confortant ainsi largement le sens de ses analyses et de ses positions.



Les résultats des films en salles

Le CNC veille à l'enregistrement et à la bonne répartition des recettes des films en salles. Le service des entrées en salles enregistre, vérifie et atteste les résultats d'exploitation des films afin d'en établir un relevé fiable et exhaustif servant de référence pour les professionnels et pour l'attribution des aides indexées sur les résultats des films. Il suit en outre la maintenance et le développement des services informatiques ouverts aux exploitants et distributeurs.

En 2019, les 6 114 salles actives ont adressé au CNC 1,6 million de déclarations portant sur 8,6 millions de séances, 216 millions d'entrées et 1 471 M€ de recettes.

Parmi ces déclarations, plus de 53 000 ont été corrigées par les agents du CNC. Si plus de 99 % des salles utilisent l'outil de déclaration en ligne cinedi.com qui permet l'intégration automatisée des déclarations de recettes dans les bases de données du CNC, plus de 12 000 déclarations ont fait l'objet d'un envoi sous format papier en 2019 et ont occasionné une saisie manuelle par les agents du CNC.

Le CNC se charge par ailleurs de la gestion des sites internet cinedi.com, TSA (taxe spéciale additionnelle) et ARCENe (application de recensement des certificats de projection numérique) et de leur hotline, auprès de leurs utilisateurs : exploitants, distributeurs, installateurs de caisses et de projecteurs numériques et autres services du CNC.

Outil de déclaration des recettes en ligne, le site cinedi.com est aussi un outil d'information pour les professionnels. Les fiches œuvres disponibles sur le site sont actualisées quotidiennement : sociétés distribuant les œuvres faisant l'objet d'une exploitation en salles, accessibilité de ces films au public en situation de handicap, recommandation art et essai et labels attribués aux œuvres, dates de sortie en salles.

Une comparaison des déclarations mensuelles de TSA avec les montants figurant dans les déclarations hebdomadaires de recettes permet de récupérer des montants de taxe non réglés ou des entrées non comptabilisées. Plus de 198 000 € ont ainsi été recouvrés par le CNC.

Le site ARCENe constitue une base de référence exhaustive et mise à jour en temps réel des équipements de projection numérique. Plus de 5 712 serveurs, soit 93 % des serveurs en activité, sont recensés sur le site à ce jour. Pour un déroulement optimal et sécurisé des projections numériques, ARCENe permet désormais le dépôt des clés de lecture des films (les KDM) par les distributeurs ou les laboratoires et leur récupération par les exploitants.

En 2019, le CNC a reçu 1 964 demandes de résultats de films émanant des différents ayants droit (+3,1 % par rapport à l'année 2018).

Le service des entrées en salles a également la charge des films ou programmes sans visa. En 2019, 2 310 demandes de visas temporaires (contre 1 713 en 2018 et 1 481 en 2017) ont été traitées pour un total de 4 856 programmes (4 287 en 2018 et 2 733 en 2017).

Aménagement de la TSA dans les DOM

Le dispositif d'extension de la TSA dans les départements d'outre-mer prévoyait une montée en puissance progressive du taux pour atteindre 10,72 % en 2021. La loi de finances pour 2019 a plafonné le taux de la TSA applicable dans les DOM à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de tenir compte des difficultés liées aux spécificités des salles de cinéma situées dans ces départements.

LE SOUTIEN AU PARC DE SALLES ET LA MODERNISATION DES SALLES DE CINÉMA

Les aides automatiques à l'exploitation

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien automatique. Les droits au soutien sont calculés sur la base d'un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée (TSA) que génère chaque établissement.

En 2019, 80 M€ ont été mobilisés au titre du soutien financier, dont 27 M€ au titre de droits acquis et 52 M€ sous forme d'avances sur droits futurs. En 2019, 641 établissements ont sollicité le soutien automatique contre 765 en 2018. Le montant total des travaux présentés par les exploitants est en baisse et s'élève à 83 M€ en 2019 (contre 105 M€ en 2018).

Les aides sélectives à l'exploitation

L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation (en métropole et dans les DOM)

L'objectif de cette aide sélective à l'investissement est de favoriser la modernisation du parc dans une optique d'aménagement du territoire, tout en veillant à préserver la diversité de la diffusion. En 2019, la commission était présidée par Patrick Raude, secrétaire général de la SACD.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, parallèlement à la mise en place de la TSA dans les départements d'outre-mer (DOM), les exploitants des DOM peuvent solliciter ce dispositif afin de conformer leur établissement aux normes cinématographiques, le rendre accessible aux personnes en situation de handicap et le numériser.

En 2019, 47 projets ont été présentés et 38 ont reçu une aide (uniquement en métropole, aucun projet d'établissement domien n'ayant été examiné). L'aide

totale attribuée s'est élevée à 7,8 M€ et a représenté en moyenne 9,4 % du coût du projet.

L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation est un instrument essentiel au service de l'aménagement cinématographique du territoire : 42 % des projets sont situés dans des unités urbaines de moins de 15 000 habitants, et près d'un tiers dans des unités urbaines de 5 000 à 15 000 habitants.

Le classement art et essai

Le classement art et essai a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui programment une proportion conséquente de films recommandés art et essai et accompagnent leur diffusion par une politique d'animation adaptée. Le nombre de cinémas classés art et essai, après avis de la commission, présidée depuis l'été 2018 par Sophie-Justine Lieber, s'élève, en 2019, à 1 221 établissements (contre 1 182 en 2018), pour un montant d'aide total de 16,5 M€, soit une moyenne de 13 528 € par établissement.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, des primes supplémentaires ont été attribuées aux établissements : elles concernent plus des deux tiers des établissements classés en 2019, pour un total de plus d'un million d'euros.

En outre, 69 % des établissements ont bénéficié d'un ou plusieurs labels venant récompenser des actions spécifiques entreprises en faveur de la diffusion de films pour le jeune public (750 cinémas), de films de répertoire (409 cinémas) ou de films de recherche (380 cinémas).

Sauf cas particuliers, le classement s'établit sur deux ans. La subvention, les labels et les allocations complémentaires attribués en 2019 seront ainsi reconduits en 2020.

L'aide aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence

Les exploitants de salles indépendantes situées dans les communes de plus de 200 000 habitants, offrant une diversité de programmation ou répondant à une desserte de quartier, peuvent bénéficier d'un soutien économique. Les principaux éléments pris en compte sont la programmation de films sortant sur de petites combinaisons de salles, la qualité et la durée d'exposition des films, l'état des salles et la gestion comptable des comptes d'exploitation. Ce dispositif a accompagné 43 établissements en 2019, pour un montant total d'aide de 1,7 M€

La numérisation des salles de cinéma

Le plan de numérisation des salles s'est achevé en 2013 pour les salles métropolitaines. Au total, le CNC a attribué près de 74 M€ pour la numérisation de 1 188 établissements ou circuits itinérants, sous forme de subventions (40 %) ou d'avances remboursables (60 %). En 2019, le remboursement des aides perçues sous forme d'avances remboursables s'est poursuivi pour les établissements ayant reçu des contributions financières des distributeurs au titre de la participation au financement de l'équipement numérique. En 2019 (bilan au 31 juillet), 2,6 M€ ont ainsi été remboursés au CNC.

GROS PLAN SUR...

le Tour de France du marketing digital

Le parc de salles français a su, dans toute sa diversité, faire face au défi de la numérisation de la projection. En moins de cinq ans, entre 2010 et 2014, la totalité des salles françaises, se sont équipées de projecteurs numériques, notamment grâce à l'aide des pouvoirs publics, du CNC et des collectivités territoriales. Aujourd'hui, le secteur de l'exploitation doit faire face à un nouveau défi : rajeunir son public et gagner la bataille de la communication auprès du public.

Pour accompagner le secteur de l'exploitation dans la maîtrise des outils modernes de communication et de fidélisation des spectateurs, notamment les plus jeunes, le CNC a souhaité sensibiliser les exploitants d'établissements cinématographiques au marketing digital.

Une formation, d'une journée et demie, a ainsi été conçue par le CNC et le Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai, afin d'aller à la rencontre des exploitants de cinémas de chaque région.

Huit cents exploitants indépendants seront formés à l'issue de ce Tour de France Digital qui est programmé en 2019 et 2020.

Sept étapes ont été organisées en 2019 (Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Caen, Orléans et Lille) permettant ainsi de former plus de trois cents exploitants.

Cinéma le Lux à Caen - D.R





CHAPITRE DEUX

Renouveler et diversifier la création audiovisuelle



TEMPS FORTS

› L'essor de la fiction numérique

2019 a été l'année de la montée en gamme de la fiction numérique, en volume comme en valeur. Son volume a augmenté très significativement (32 heures contre 13 en moyenne les quatre dernières années), notamment porté par les investissements croissants de France Télévisions et d'Arte et ceux, émergents du groupe Canal+, ceux d'OCS restant stables.

La fiction numérique rencontre un vrai succès, tant critique que public, à l'image des séries *Mental*, *Stalk*, ou *Les Grands* (saison 3), toutes primées au Festival de la fiction de La Rochelle en septembre 2019. Elle consacre de nouveaux talents (auteurs, réalisateurs, producteurs) qui s'adressent à des publics plus jeunes, dans toute leur diversité.

Enfin, les séries de fiction numérique ont renforcé leur valeur de production. Avec un coût horaire en hausse (de 324 000 € en moyenne sur les quatre dernières années à 582 000 € en 2019), elles s'inscrivent désormais dans une ambition artistique qui n'a rien à envier aux séries « traditionnelles » de fiction. Le succès international de *Skam France*, dont la cinquième saison est entièrement originale, ou la sélection de *Moah* en compétition internationale à Séries Mania, en sont la parfaite démonstration.

.....

› Un nouveau soutien aux vidéomusiques

Le CNC soutenait depuis 1986 la réalisation de vidéomusiques via un dispositif après réalisation dit de « prime à la qualité ». En mars 2017, le Centre a démarré un processus de concertation avec les professionnels, en vue d'une refonte de l'intervention publique dans le secteur. Ce dernier a abouti à la mise en place en mars 2018 d'une nouvelle aide à la production de vidéomusiques avant réalisation, l'objectif étant d'encourager les œuvres les plus créatives et les plus ambitieuses, capables de rivaliser sur le marché international. Le dispositif s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, avec la suppression du critère de langue et l'éligibilité de tous types de porteurs de projet, de secteurs, d'économies et d'esthétismes.

La commission sélective qui évalue les projets est dotée d'un budget annuel de 2,5 M€ et se réunit dix fois par an. Depuis la création du dispositif, le CNC a enregistré plus de 250 nouvelles sociétés souhaitant déposer une demande de subvention. En 2019, 109 projets ont été soutenus sur un total de 167 projets déposés (contre 79 sur 130 en 2018).

.....

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

En 2019, le CNC a soutenu la production de 4 251 heures de programmes audiovisuels français (- 9,9 % par rapport à 2018). La fiction reste le genre le plus soutenu par le CNC, avec 91 M€ (- 3,5%) devant le documentaire à 74,2 M€ (- 7,2 %), l'animation à 53,3 M€ (+ 5,6 %), l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant à 24,2 M€ (- 27,7%) et le magazine d'intérêt culturel à 3,8 M€ (- 2,3 %).

Le montant total des aides allouées par le CNC à la création et à la production de programmes audiovisuels en 2019 s'élève à 254,7 M€. Il se répartit ainsi : 246,6 M€ d'aides à la production et à la préparation (262,1 M€ en 2018), 5,0 M€ d'aides à l'innovation audiovisuelle (4,6 M€ en 2018), 0,8 M€ du fonds Images de la diversité (0,9 M€ en 2018) et 2,3 M€ d'aides à la promotion et à la vente à l'étranger (2,7 M€ en 2018).

Par ailleurs, la direction de l'audiovisuel a soutenu neuf manifestations liées aux programmes audiovisuels en 2019, pour un montant total de 3,1 M€.

LE FONDS D'AIDE À L'INNOVATION AUDIOVISUELLE (FAIA)

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) accompagne les auteurs et les producteurs dans les premières étapes de création de leurs projets d'unitaires et de séries, en fiction et en animation. Les aides spécifiquement dédiées aux auteurs concernent chaque étape de développement de leurs projets : la conception, l'écriture et la réécriture. En 2019, l'aide au concept a été octroyée à 12 projets d'animation et 28 projets de fiction. L'aide à l'écriture a accompagné 25 projets d'animation, pour un montant moyen de 10 320 € et 41 projets de fiction pour 27 073 € en moyenne. Enfin, cinq projets d'animation ont été

aidés à la réécriture pour un montant moyen de 4 000 € et six projets de fiction pour 15 000 € en moyenne.

En 2018, le FAIA a lancé une nouvelle aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I), qui a pour objectif de soutenir des projets de création originale de séries, portés par des auteurs français en coécriture avec des auteurs européens et/ou francophones. En 2019, cinq projets de série ont été accompagnés sur la base d'un montant forfaitaire de 50 000 € par projet, permettant ainsi à des auteurs issus de sept pays européens et/ou francophones (France, Angleterre, Pologne, Sénégal, Suisse, Bénin, Italie) de collaborer dès la phase d'écriture.

Les aides dédiées aux producteurs accompagnent la phase de développement des projets, en couvrant notamment des dépenses liées à l'écriture, mais aussi celles liées à la fabrication d'un teaser ou pilote. En 2019, 34 projets d'animation ont été aidés au titre de l'aide au développement pour un montant moyen de 19 470 € et neuf projets ont été soutenus pour la fabrication d'un pilote, avec un montant d'aide moyen de 33 333 €. Onze projets de fiction ont reçu une aide au développement pour un montant moyen de 34 091 €.

LE CRÉDIT D'IMPÔT AUDIOVISUEL

Le crédit d'impôt en matière audiovisuelle permet de maintenir des emplois sur le territoire national et d'éviter les délocalisations de tournage et de postproduction dans un contexte de forte concurrence internationale. Il permet de consolider la structure et

l'économie de la filière audiovisuelle, en maintenant l'activité des industries techniques, mais aussi le savoir-faire français et sa compétitivité technologique.

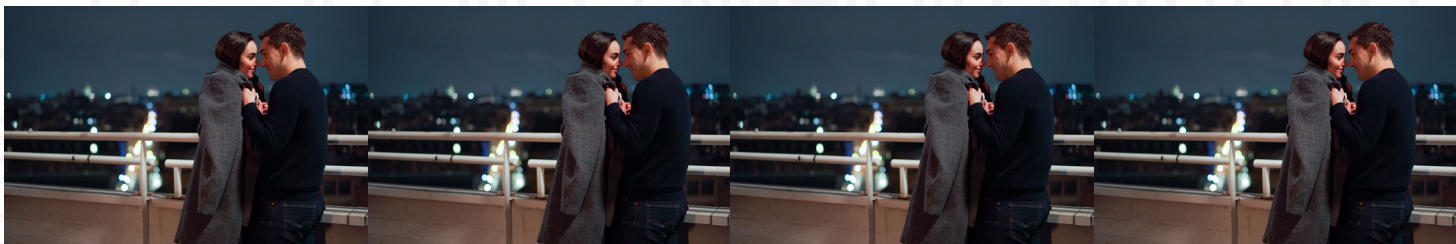
En 2016, le dispositif pour la fiction et l'animation a été renforcé (augmentation du taux de crédit d'impôt et des plafonds), avec des retombées positives en matière d'emploi, en particulier dans l'animation.

Le crédit d'impôt audiovisuel s'efforce d'accompagner la croissance de la production de fictions ambitieuses, tournées vers l'international, en renforçant la structure et l'économie de la filière audiovisuelle, via notamment le soutien aux industries techniques françaises.

En 2019, 652 œuvres audiovisuelles ont obtenu un agrément provisoire au titre du crédit d'impôt, soit 1 762 heures de programmes.

En 2018, les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international ont fait l'objet de deux évaluations poussées, par le rapporteur général du budget, ainsi que conjointement par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires culturelles, qui ont conclu à l'efficacité des dispositifs et à la qualité de leur suivi.

Les Sauvages de Sabri Louatah et Rebecca Zlotowski
©CPB FILMS, SCARLETT PRODUCTION, CANAL+



GROS PLAN SUR...

les documentaires hybrides

Une dizaine de documentaires par an font appel à des techniques de réalisation mixtes et intègrent des séquences fictionnées ou animées. Ces documentaires ambitieux ont le plus souvent une vocation pédagogique, voire de recherche, et proposent un regard nouveau sur les thématiques qu'elles abordent en utilisant des techniques éloignées des réalisations habituelles en documentaire. Ils permettent, par exemple de mettre en images des périodes de l'histoire peu ou pas documentées et de les incarner ainsi davantage.

Le CNC a souhaité mieux accompagner ces projets exceptionnels, qui sont aussi souvent des productions longues et chères, faisant appel à la complémentarité d'auteurs, de talents et de techniques, et pour lesquels le fonds de soutien au documentaire n'est pas adapté.

Après une concertation menée avec les professionnels en 2018, une nouvelle mesure permet désormais à ces documentaires de bénéficier d'un coefficient de soutien généré plus élevé, sous certaines conditions. Les critères d'éligibilité sont notamment le niveau de dépenses horaires françaises et l'apport en numéraire du diffuseur.

En 2019, le CNC a ainsi soutenu trois documentaires hybrides : *Delacroix d'Orient et d'Occident* d'Arnaud Xainte (Illegitime Défense / Arte), *Pasteur et Koch*, de Mathieu Schwartz (Martange / Arte), *Le Mystère des géants disparus* d'Éric Elléna et Paul-Aurélien Combre (Yade French Connection / France 5).

Pour ces projets, le montant du fonds de soutien et du généré est augmenté de 70 % en moyenne par projet (soit un coût supplémentaire de 250 000 € par an pour le CNC).



Le Mystère des géants disparus de Éric Elléna et Paul-Aurélien Combre
© French Connection Films, Berenice Medias Corp., CNRS Images



CHAPITRE TROIS

Le cinéma, un patrimoine à préserver et à valoriser



TEMPS FORTS

> L'ann  e 2019 a   t   l'occasion pour le CNC de poursuivre le plan de num  risation et de restauration du patrimoine cin  matographique. Initi   en 2012, ce plan permet une exposition large des   uvres du XX   si  cle.

.....

> La politique men  e par le CNC pour le patrimoine cin  matographique a f  t   ses 50 ans, un anniversaire c  l  br   par des expositions et restaurations exceptionnelles.    l'occasion des Journ  es europ  ennes du patrimoine, un « parcours D  couverte », a   galement   t   install   sur le site de Bois d'Arcy et a permis aux visiteurs de prendre connaissance des activit  s de la direction du patrimoine.

.....



Restaurer, sauvegarder, inventorier le patrimoine cinématographique font partie des missions essentielles du CNC, qui y contribue par des soutiens financiers, mais aussi en participant à de nombreuses initiatives destinées à le valoriser et le faire connaître auprès des cinémathèques bien sûr, mais aussi de nombreuses organisations européennes ou internationales.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE EXISTANT

Redécouvrir des œuvres grâce à la numérisation

Le plan de numérisation et de restauration du patrimoine cinématographique, lancé en 2012, a été poursuivi en 2019. Grâce aux réseaux de diffusion numérique, de nombreuses œuvres peuvent ainsi être découvertes ou redécouvertes.

60 films ont été aidés pour un montant total de 2,5 M€.

Parmi les films ressortis en salles en 2019, citons, *La Viaccia* de Mauro Bolognini, *Plogoff, des pierres contre des fusils* de Nicole Le Garrec et *Gwen et le livre de sable* de Jean-François Laguionie.

Plusieurs œuvres ont quant à elles retrouvé une exposition télévisuelle comme ce fut le cas pour *Le Boucher* de Claude Chabrol, *À bout de souffle* de Jean-Luc Godard, *Cartouche* de Philippe de Broca ou encore *Marche à l'ombre* de Michel Blanc.

Une base documentaire pour le cinéma

Pour accompagner ce plan de numérisation des œuvres cinématographiques, a été mis en place, en 2010, un inventaire national des éléments photochimiques et magnétiques constitutif des œuvres produites en France ou en coproduction majoritaire. Ces informations, actuellement répertoriées dans la base de données LISE, seront prochainement transférées dans la base documentaire du patrimoine cinématographique actuellement en cours de développement dans le cadre d'un projet de plateforme du cinéma patrimonial.

Ce projet a pour objectif de mettre en place un outil de documentation et de gestion de tous les documents (films et non films) afférents à une œuvre présente dans les collections de la Cinémathèque française, du CNC, des cinémathèques de Toulouse et Grenoble, de l'Institut Jean-Vigo, de Casa di Lume à Porto-Vecchio et de l'Institut audiovisuel de Monaco.

Cette plateforme sera accessible à terme :

- > aux experts pour la gestion des données documentaires, le pilotage des missions de collecte, d'inventaire, de restauration et le suivi juridique ;
- > aux déposants, chercheurs, programmeurs de salles ou de festivals, qui pourront ainsi accéder à un catalogue d'œuvres diffusables et exposables ;
- > au grand public, qui pourra consulter le catalogue des collections conservées sur tout le territoire, regarder certaines œuvres ou bandes-annonces en streaming, accéder à une éditorialisation des collections via des expositions en ligne ou des mini-sites de référencement, etc.

Deux sites de conservation : Bois-d'Arcy et Saint-Cyr

Les collections du CNC sont conservées sur les sites de deux anciens forts militaires datant de la fin du XIX^e siècle, Bois-d'Arcy et Saint-Cyr, dans les Yvelines.

Le site de Bois-d'Arcy est entièrement occupé par le CNC. D'une superficie de cinq hectares, il a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour conserver des éléments dangereux (films nitrates auto-inflammables, produits chimiques du laboratoire de développement). Site ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), il fait l'objet d'une réglementation très précise de la part de la préfecture des Yvelines. Il compte aussi trois bâtiments destinés à stocker des films sur support de sécurité. Après les travaux de désamiantage terminés en 2018, le site de Bois d'Arcy a vu se mettre en place en 2019 un chantier de surveillance des films conservés dans les cellules réservées à la conservation des films sur support nitrate. Il s'agit d'ouvrir toutes les boîtes afin de dresser un état sanitaire précis de ces traces inestimables de l'histoire du cinéma. Quatre ans d'exploration minutieuse permettront d'avoir une photographie précise de l'état de ces collections.

Le site de Saint-Cyr, sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, est consacré au stockage des films sur support de sécurité. Une mutualisation de la surveillance des collections y est dorénavant organisée avec la Cinémathèque française, qui y stocke aussi une partie de ses collections.



Fort de Bois d'Arcy - D.R

ENRICHIR LES COLLECTIONS

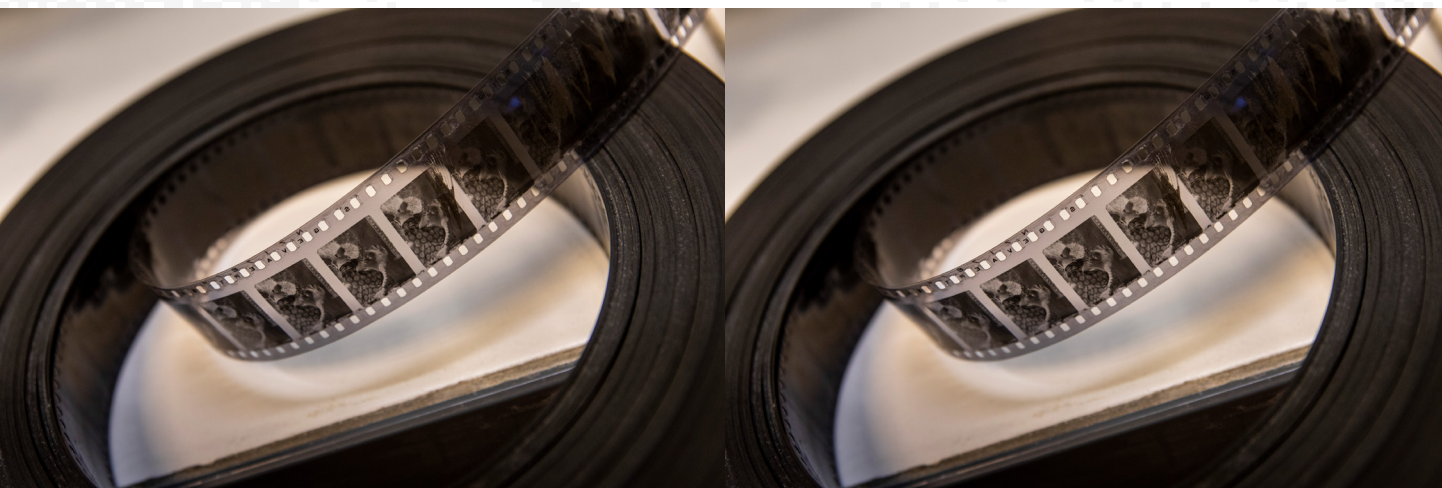
2019 a été une année de fort enrichissement des collections, grâce aux dépôts volontaires confiés au CNC alors que le dépôt légal enregistre un faible résultat. 86 longs métrages et 77 courts métrages (sortis entre 2008 et 2019) ont été collectés au titre du dépôt légal, sur éléments photochimiques (14) et numériques (149), assortis de leur matériel publicitaire (affiches, photos, dossiers de presse). Le rendement de cette collecte régalienne est toujours en forte baisse alors qu'elle est un formidable outil de constitution du patrimoine cinématographique. En 2019, les collections se sont enrichies de 10 885 articles. 2 025 d'entre eux sont des négatifs de conservation de 142 films restaurés dans le cadre de l'aide à la numérisation des films de patrimoine.

Sauvegarder et restaurer les films anciens

En 2019, le CNC a consacré 700 000 € à la sauvegarde, la numérisation et la restauration des films anciens. Citons particulièrement *La Galerie des monstres* de Jaque-Catelain et *Caméra d'Afrique* de Férid Boughedir, présenté dans la section Cannes Classics du Festival de Cannes en 2019, et dont la restauration s'inscrit dans

le cadre d'un programme mis en œuvre par le CNC et l'Institut français en faveur du patrimoine cinématographique africain. Le laboratoire du CNC a pris en charge la restauration difficile de films très anciens et parfois de format exotique grâce au matériel spécifique qu'il a fait développer pour ces travaux. Ce sont le cas de négatifs originaux de films de Georges Méliès venus spécialement des États-Unis pour être restaurés ou de 15 films 75 mm sortis d'une caméra Lumière, développée pour filmer les attractions de l'Exposition universelle de 1900. De nombreux films ont été numérisés durant l'année 2019 notamment 160 films déposés au titre du dépôt légal : ils sont consultables sur le site de la BnF et dans les locaux du CNC à Bois-d'Arcy. Depuis 2014, ces collections sont également consultables dans les délégations régionales de l'INA, ainsi que dans 50 bibliothèques, médiathèques ou cinémathèques, en région, grâce aux postes de consultation multimédia communs de l'INA et du CNC.

Une pellicule de film restauré à Bois d'Arcy
© D.R



GROS PLAN SUR...

50 ans
de patrimoine
au CNC

50 ans d'action en faveur du patrimoine cinématographique

Un décret de 1969 permet au Centre national de la Cinématographie d'adjoindre à ses missions de régulation et du financement du cinéma, celle de la protection du patrimoine cinématographique. Le service des archives du film s'installe alors dans la batterie militaire de Bois d'Arcy, qu'il transforme au fil des ans, en aménageant des espaces spécifiques à la conservation des films. Les bâtiments sont conçus en fonction de leur particularité physico-chimique : cellules pour 1 500 boîtes de film sur support nitrage, silos pouvant accueillir 250 000 articles sur pellicule ininflammable. Un laboratoire dédié au traitement des films anciens se concentre sur les difficultés posées par la conservation des films nitrage, le syndrome du vinaigre qui atteint les films en acétate de cellulose et le rétablissement des couleurs altérées par le temps. En 1991, à la demande du ministère de la Culture, le CNC met en œuvre à travers ce service un plan inédit et novateur de sauvegarde et de restauration des films sur support nitrage menacés de disparition. 15 000 films seront ainsi préservés en quinze ans. Dans cette volonté de perpétuer le patrimoine cinématographique sur les supports contemporains, le CNC lança un plan de numérisation et de restauration des films du patrimoine. Les différentes étapes de cette lutte contre l'effacement du temps ont été rappelées dans une exposition pour les journées du patrimoine. Les visiteurs ont pu aussi découvrir de nombreux extraits de films et de bandes-son emblématiques des chefs-d'œuvre préservés dans ce lieu. Un film fut choisi pour symboliser ce demi-siècle d'engagement au service du patrimoine cinématographique : *La Galerie des monstres* de Jaque-Catelain, réalisé en 1924. Il est l'un des premiers films déposés au service des archives du film par son producteur, Marcel L'Herbier. Sa restauration, réalisée au sein du laboratoire du CNC, a permis de retrouver la fraîcheur de ce film, mélange de recherches visuelles avant-gardistes et de romance sensible et surannée.

Valoriser les collections grâce à une politique éditoriale riche

Le CNC mène une politique éditoriale riche, en relation étroite avec les ayants droit, ce qui permet de valoriser ses collections dans de nombreuses situations :

- programmation dans les festivals, en région ou à l'étranger ;
- prêt de films à des cinémathèques françaises ou étrangères, membres de la Fédération internationale des archives de films (FIAF) ;
- prêt d'objets ou de films lors d'expositions notamment autour du travail d'Alexandre Alexeïeff et Claire Parker ;
- animation d'un site internet (www.cnc-aff.fr) proposant notamment des « parcours découverte » autour de cinéastes ou thématiques ;
- participation à des actions pédagogiques scolaires, universitaires ou à destination de publics empêchés.

Plus de 8700 films ont ainsi été mis à disposition pour des festivals, des réalisations et des événements culturels en 2019. Cette politique éditoriale est menée en lien avec les partenaires du CNC, en France comme à l'étranger.

En France :

- les Rendez-vous de Blois
- le Festival de Gindou
- l'Hybride à Lille
- le Festival Autour du 1^{er} mai à Tulle
- Viva Cinéma au Lux à Valence
- le Festival d'Annecy
- le Festival de Cannes
- la Rencontre Cinéma de Marcigny
- Le Festival d'Anères

À l'étranger :

- le Festival de Bologne
- la Cinémathèque tunisienne, qui a organisé en partenariat avec Gaumont et le CNC un ciné-concert de la nouvelle version restaurée de *Salammbô* de Pierre Marodon, réalisé en 1925, adapté de l'œuvre éponyme de Gustave Flaubert.
- l'Euskadiko Filategia - Filмотека Vasca de San Sebastian
- le Hungarian National Film Archive
- la Cinémathèque suisse
- le Museum of Modern Art de New-York

GROS PLAN SUR...

l'inventaire national

Mis en œuvre à partir de 2010, l'inventaire national du cinéma a été entrepris par le CNC afin d'identifier les lieux de stockage et l'état du matériel de tirage des films français ou d'initiative française. Cette connaissance constitue en effet la première étape du processus de numérisation et de restauration qui doit permettre au public de redécouvrir les films. Ont été sollicités pour ce grand chantier, trois stockistes professionnels et une cinémathèque dépositaire d'un grand nombre de négatifs de films produits en région dans les années 1980.

Les œuvres repérées sont des films de cinéma, de court ou long métrage (fiction, documentaire, animation ou institutionnel) et les films produits dans le cadre des cursus proposés par l'IDHEC, La Fémis et l'École nationale supérieure Louis Lumière. Les premiers résultats ont été publiés en août 2019 sur le site du CNC. Une liste alphabétique des films permet aux producteurs, aux réalisateurs et à leurs ayants droit d'identifier les lieux de conservation des matériels. À charge pour eux de prendre contact avec les stockistes pour connaître l'état physique de ces éléments et leurs modalités d'accès. Ce sont ainsi des milliers de films qui peuvent retrouver leur réalisateur ou leur producteur, opération jusque là difficile de par l'histoire des laboratoires, leur disparition et les regroupements qui ont bouleversé le paysage des industries techniques depuis une trentaine d'années. Chaque année ces informations seront mises à jour afin de compléter ce large panorama.

La Galerie des monstres de Jaque-Catelain ©D.R



GROS PLAN SUR...

le partenariat avec la Cinémathèque tunisienne

Porté par plusieurs générations de cinéphiles depuis la fin des années soixante, la Cinémathèque tunisienne a été dotée en 2017 d'un statut clair au sein du Centre national du cinéma et de l'image (CNCI) et de locaux permettant l'accueil d'un vaste public au cœur de la Cité de la culture de Tunis en 2018, année de son inauguration officielle.



En 2019, le CNC a soutenu ce projet en apportant son expertise pour l'installation des salles de conservation à la Bibliothèque nationale de Tunisie, mais aussi pour les travaux de description documentaire des œuvres, permettant ainsi à la jeune institution de jouer pleinement son rôle patrimonial. La Fédération internationale des archives du film (FIAF) a salué ce nouvel acteur en lui permettant de rejoindre ses rangs.

Pour l'inauguration de la cinémathèque en mars 2018, le laboratoire du CNC a entrepris la restauration du court métrage documentaire *Matanza* de Hassen Daldoul. Cette année, en partenariat avec Gaumont, c'est la restauration numérique de *Salammô*, film de 1925 réalisé par Pierre Maraudon, qui a été réalisée avec la cinémathèque. Adaptation de l'œuvre éponyme de Gustave Flaubert, ce film à grand spectacle, coproduit avec l'Autriche et tourné à Vienne, recouvre bien sûr une valeur symbolique forte pour le public tunisien. Les aventures de la princesse carthaginoise lui ont été proposées en ciné-concert, avec un groupe de jeunes musiciens de Tunis. Cinéphiles et amateurs de la scène électronique tunisienne se sont donc rassemblés autour de cette œuvre, qui ainsi accompagnée, a trouvé un souffle épique et une deuxième jeunesse.



CHAPITRE QUATRE

Les nouveaux talents, la diffusion et la politique territoriale



TEMPS FORTS

> Dans un monde où la multiplication des écrans pousse de plus en plus les Français à consommer en solitaire des contenus chez eux, il faut plus que jamais leur donner l'envie de sortir, l'envie du partage et du vivre ensemble autour de la pratique cinématographique et des œuvres françaises et européennes. Comment mieux valoriser la diversité cinématographique unique de notre territoire auprès de tous les publics ? Tel a été notre défi au cours de l'année 2019.

> Le court métrage, première marche qui permet aux talents de demain d'être découverts, a été une de nos priorités de réforme. En concertation avec les organisations professionnelles, le CNC a travaillé à valoriser sa diffusion. Un dispositif unique d'allocations directes à la programmation en salles a été créé au bénéfice des producteurs et distributeurs, un juste retour pour ceux qui portent le court métrage, là où le risque est maximum. Par ailleurs, la Fête du court métrage, désormais adossée au Printemps du cinéma, a pu être identifiée par tous les spectateurs et rassembler plusieurs millions de personnes autour du court métrage sur tout le territoire.

> L'autre priorité pour le CNC a été de poursuivre l'effort engagé dans l'animation des salles de cinéma, en soutenant, en coopération avec les régions, l'emploi de médiateurs. La médiation dans les salles de cinéma est plus que jamais centrale pour conquérir les publics, notamment les plus jeunes, et leur donner envie de découvrir toute la diversité cinématographique. L'éducation à l'image participe elle aussi de cette volonté d'assurer la diffusion des œuvres auprès de tous les publics et de faire découvrir l'expérience collective de la salle dès le plus jeune âge. Le CNC a renforcé son soutien à tous ceux qui portent ces actions sur tout le territoire en 2019. Il peut s'appuyer pour cela sur un réseau de festivals dont le maillage sur le territoire est exceptionnel et permet d'aller au plus près des habitants. Ce réseau est renforcé à la fois par les actions culturelles conduites tout au long de l'année par le tissu associatif et par la densité du parc de salles, fruit d'une action publique constante depuis 1946.



Faire émerger les talents, participer à l'éducation à l'image, favoriser la diffusion culturelle, donner à voir toute la diversité du cinéma auprès de publics différents, faire du secteur audiovisuel et cinématographique un véritable pôle de développement culturel et social.

Autant de missions menées par la direction de la création, des territoires et des publics, qui agit principalement en amont et en aval de la fabrication des œuvres.

FAIRE ÉMERGER DE NOUVEAUX TALENTS, ACCOMPAGNER LES AUTEURS

Une école d'excellence et des formations ouvertes sur la diversité

L'action du CNC en faveur de l'émergence de nouveaux talents débute par le soutien à la formation. Le CNC est associé au travail du ministère de la Culture sur la structuration du réseau des écoles supérieures Culture auquel appartient La Fémis qui est sous ces deux tutelles. Par ailleurs, le CNC apporte son soutien au CEEA (Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle - Paris), à l'école de la Cité (Saint-Denis), à la CinéFabrique (Lyon) à l'école Miroir (Épinay), à l'école PointVue (Paris) et à la nouvelle école lancée par Ladj Ly, Kourtrajmé (Montfermeil). Toutes ces écoles ont développé des programmes d'ouverture sociale.

Le CNC soutient également le Réseau des écoles françaises du cinéma d'animation (RECA) à la création duquel il a participé, et qui compte 28 établissements adhérents en France.

Un accompagnement des auteurs à toutes les étapes de leur parcours

Le bureau d'accueil des auteurs du CNC

Le bureau d'accueil a pour mission d'accompagner les auteurs, de les informer sur les structures d'aide et de soutien, de leur donner des conseils stratégiques sur l'ensemble des aides qui leur sont accessibles, d'organiser des rencontres professionnelles et de créer des outils d'information.

Le bureau d'accueil met à disposition des auteurs sur le site du CNC le *Guide des aides du CNC* et le *Guide de l'accompagnement* répertoriant les résidences d'écriture, de développement, de réalisation et de compositeurs, les structures d'accompagnement, les bureaux d'accueil et les maisons des auteurs, les initiatives

des festivals en direction des auteurs et lieux où pitcher son projet. Une scénariothèque des courts métrages et documentaires soutenus est également en ligne.

Le développement des résidences

En complément de son action dans le domaine de la formation initiale, le CNC, par son soutien à différentes structures, accompagne les auteurs dans les différentes étapes de leur travail de création et favorise leur intégration dans le monde professionnel. Certaines de ces associations apportent une attention accrue aux jeunes éloignés culturellement, socialement ou économiquement du milieu professionnel.

Le CNC a particulièrement développé son soutien aux résidences de création, d'écriture et notamment d'écriture de séries. Il soutient ainsi Émergence, le Groupe Ouest, les résidences de films de genre Sofilm, le Grec (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques), Cannes Séries, Séries Séries, La Ruche, la Maison du film court.

L'opération Talents en court

Initié à titre expérimental en 2012 en Île-de-France par le CNC, Talents en court vise à repérer et accompagner des jeunes talents au potentiel artistique identifié, mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales ou géographiques. Le dispositif facilite la concrétisation de leurs projets de film, grâce à l'articulation de plusieurs volets complémentaires : actions pédagogiques, forums de présentation de projets, bourses de festivals et stages pratiques. En huit ans, la combinaison et l'articulation de ces différents volets ont permis de faciliter la réalisation des projets de plusieurs jeunes talents et d'accélérer leur parcours professionnel.

Depuis 2017, Talents en court s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire national à travers les conventions avec les régions.

GROS PLAN SUR...

une nouvelle école de la diversité : Kourtrajmé

À l'origine, Kourtrajmé est un collectif d'artistes œuvrant dans le domaine de l'audiovisuel, créé en 1994 par une bande de copains : Kim Chapiron, Toumani Sangaré et Romain Gavras, autour du court métrage *Paradoxe perdu*. Vincent Cassel, Mouloud Achour, Oxmo Puccino et Ladj Ly rejoignent bientôt le collectif.

Ladj Ly portera pendant dix ans le projet de créer une école, gratuite, ouverte à tous sans condition de diplôme, s'adressant notamment aux jeunes de banlieue afin d'apporter une réponse à leurs difficultés d'insertion. Il a aussi pour objectif d'ouvrir le milieu de l'audiovisuel et de diversifier les personnalités qui le composent. Il parvient à concrétiser son projet en 2018 en créant l'école Kourtrajmé (portée par l'association Cité des arts visuels). Elle est incubée aux ateliers Médecis, labellisée CNC Talent et soutenue financièrement par le CNC en 2019. Installée initialement à Clichy-sous-Bois, elle déménage en 2020 à Montfermeil.

La formation se déroule sur neuf mois et est découpée en trois modules : écriture (scénario), réalisation (préparation et tournage) et post-production (montage image et initiation montage son). Chaque module accueille dix élèves.

Les cinéastes Ladj Ly, Kim Chapiron, Romain Gavras, Michel Hazanavicius, les comédiens Vincent Cassel, Adèle Exarchopoulos ou Ludivine Sagnier sont intervenus à l'école. Chaque élève est accompagné par un parrain.

L'association a également le projet d'ouvrir quatre écoles en Afrique, au Sénégal, au Maroc, au Mali et en Côte d'Ivoire afin de contribuer au développement du secteur de l'image de ces pays, initier des centres de création et de studios, permettre la formation d'enseignants locaux et accompagner une nouvelle génération de cinéastes.

LE DOCUMENTAIRE COMME LIEU DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AUTEUR

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle pour le documentaire de création a pour objectif d'accompagner les auteurs et les producteurs d'œuvres cinématographiques et télévisuelles qui nécessitent une écriture élaborée, un important travail de développement et proposent une approche innovante au regard des programmes audiovisuels.

Il accompagne chaque année une centaine de projets au parti pris artistique affirmé, au stade de l'écriture ou du développement. L'aide au développement renforcé est réservée aux œuvres particulièrement créatives et ambitieuses, qui ont besoin, pour rencontrer l'adhésion des diffuseurs et convaincre de leur pertinence, d'aller au-delà du stade du scénario.

En 2019, 47 projets de documentaire ont reçu une aide à l'écriture, pour un montant forfaitaire de 7 500 € par projet. 46 projets de documentaire aidés au titre de l'écriture ont bénéficié d'une aide au développement pour un montant moyen de 12 934 € par soutien (soit 595 500 € de budget annuel).

Quatorze aides au développement renforcé (allant de 40 000 à 50 000 €) ont été octroyées, pour un montant moyen de 46 428,5 €, soit une enveloppe totale de 650 000 €. L'aide permet le financement d'un premier tournage et d'un pré-montage.

Le budget annuel est de 1,6 M€. Les premiers films représentent 20 % des films aidés.

LA DIVERSITÉ COMME RÉVÉLATEUR DE TALENTS

Mis en place en 2007, le fonds Images de la diversité, cofinancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (GGET) et le CNC, a pour objectif de soutenir des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédia et jeux vidéo traitant de la diversité de la population et de l'égalité des chances, de contribuer à donner une représentation plus fidèle de l'ensemble de la population française, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'écritures et de nouveaux talents issus notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le fonds Images de la diversité a une triple originalité : sa thématique, sa transversalité (soutien à des œuvres de tous les secteurs et formats) et son intervention à toutes les étapes, de l'écriture à la diffusion.

Le fonds Images de la diversité a fait l'objet en 2016 d'une réforme ambitieuse. Son champ de compétences a été élargi et ses critères assouplis. Cette réforme a permis d'ouvrir le fonds aux nouvelles écritures et aux talents n'ayant pas un parcours classique de formation. Un guichet unique a été mis en place au CNC pour les dépôts de demande d'aide.

Depuis sa création, le fonds Images de la diversité a soutenu plus de 1 600 œuvres de tous secteurs, genres et formats confondus pour plus de 35,6 M€. Cinq commissions se sont tenues en 2019 permettant l'examen de 291 demandes et le soutien de 80 projets ou œuvres, pour un montant total de 2,1 M€.

LE COURT MÉTRAGE, VIVIER DU SECTEUR

Genre à part entière, où s'expriment liberté créatrice et expérimentation, le court métrage préfigure l'avenir pour le cinéma et l'audiovisuel. C'est en effet souvent là que se fait l'apprentissage qui conduira de jeunes auteurs vers la réalisation de films longs ou d'œuvres télévisuelles. En ce sens, le court métrage est un vivier pour l'émergence des nouveaux talents du secteur :

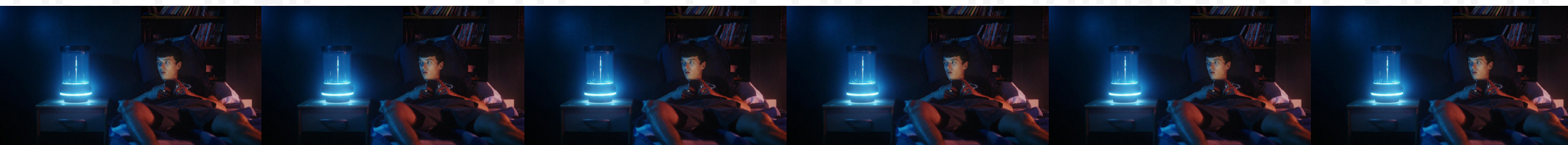
> Il sert de passerelle vers le long métrage, la création télévisuelle et numérique ;

> L'égalité hommes/femmes y est en progression avec des réalisatrices de plus en plus actives et reconnues, en particulier dans les genres du documentaire et de l'animation ;

> Il permet une ouverture et un rayonnement à l'international, en s'attachant à révéler de nouveaux talents aux quatre coins du monde grâce à une réglementation facilitant la coproduction internationale, et à la mise en place et l'abondement d'un fonds d'aide aux exportateurs géré par Unifrance Films ;

> Il constitue un espace de rencontre entre des auteurs émergents et le milieu professionnel.

Yandere de William Laboury © Kazak Productions



Le soutien du CNC à la production a atteint 13,8 M€ en 2019, un montant stable par rapport à 2018, dont :

> 9,1 M€ pour 174 projets issus des quatre mécanismes principaux d'aide à la production (aide sélective avant réalisation, aide au programme d'entreprise, aide sélective audiovisuelle et investissement de fonds de soutien automatique long métrage). 80 % sont des projets de fiction, 14 % d'animation et 6 % de documentaire. L'aide moyenne est de 52 000 € ;

> 60 000 € pour 89 projets issus des quatre mécanismes d'aide à l'écriture et au développement : aide sélective avant réalisation (réécriture + bourse de résidence), aide au programme d'entreprise, fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle. 47% des projets sont en animation, 40% en fiction et 8% en documentaire. L'aide moyenne est de 7 400 € ;

> 2,5 M€ pour l'abondement des fonds d'aide au court métrage des collectivités territoriales ;

> 1,485 M€ pour l'ensemble des autres aides : aide après réalisation, création visuelle et sonore, Images de la Diversité, Outre-Mer, création de musiques originales, création vidéo sur internet.

LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES, NOUVEAU LIEU D'ÉMERGENCE

Créé en 2017, CNC/Talent, le fonds d'aide à la création et à la diffusion sur les plateformes numériques gratuites, a pour objectifs le repérage, le renouvellement et la professionnalisation des talents, ainsi que la structuration de la filière. Le CNC joue un vrai rôle d'incubateur sur les plateformes numériques.

Les aides proposées, offrant des chances et opportunités à tous les créateurs vidéo sur les plateformes numériques gratuites, visent à l'amélioration de la qualité artistique des contenus sur Internet et une incitation à la diversité dans la création numérique.

En deux ans, après dix commissions, ce fonds de soutien de 2 M€ annuel a permis d'aider 210 projets d'une grande diversité de :

> genre : fiction, documentaire, médiation culturelle, animation, expérimental, hybride... ;

> format : unitaires, séries, chaînes ;

> plateformes : YouTube, mais aussi Facebook, Instagram, Snapchat ;

> thématique : sciences, géopolitique, société, philosophie, histoire, environnement, arts...

> profil de lauréats : âge, professionnalisation.

Pour mémoire, ce fonds comporte deux aides sélectives, attribuées sur avis d'une commission composée de dix membres (créateurs, producteurs, plateformes, entrepreneurs du web...) :

- une aide à la création pour les créateurs vidéo ayant au moins 10 000 abonnés ou ayant été primés dans un festival. L'aide peut s'élever jusqu'à 30 000 € et est en moyenne de 16 000 €

- une aide à l'éditorialisation des chaînes pour les créateurs vidéo ayant 50 000 abonnés ou plus. L'aide peut aller jusqu'à 50 000 € et est en moyenne de 35 000 €.

GROS PLAN SUR...

les mesures de renforcement du soutien à la diffusion du court métrage

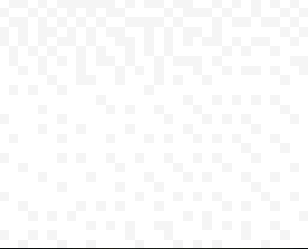
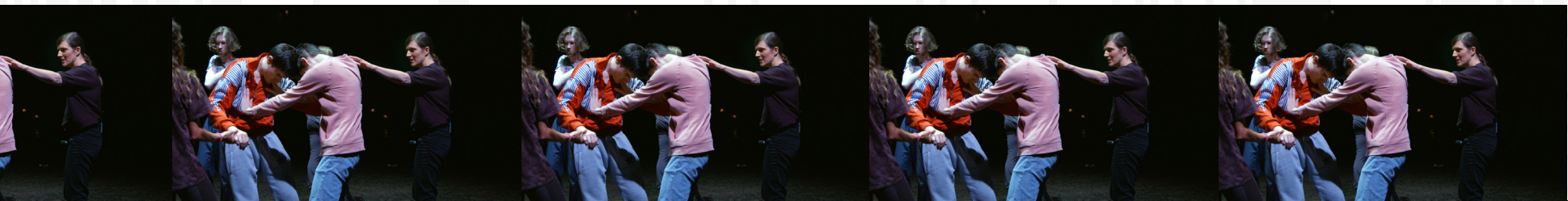
En 2017, un premier volet de réforme des soutiens à la production a déjà porté ses fruits et permis au secteur du court métrage d'afficher une grande vitalité et variété, avec notamment un renforcement de l'accompagnement des phases d'écriture et de développement des projets de court métrage, un encouragement des producteurs à s'engager plus librement sur des projets audacieux et ambitieux et une augmentation significative de films aidés.

En 2019, la concertation avec les organisations professionnelles a abouti à la mise en œuvre du second volet de la réforme du court métrage afin de renforcer la place du court métrage sur tous les supports de diffusion : salles, télévision et plateformes numériques.

Deux nouvelles mesures fortes et incitatives pour l'ensemble des acteurs renforcent la légitimité de ce format au sein du système vertueux du fonds de soutien. Elles lui permettront également de s'adapter au nouvel environnement numérique, en favorisant son financement par les chaînes de télévision et sa diffusion dans les salles de cinéma.

Théophile, portrait d'un homme flou de Alain Biet © Girelle Production





RENOUVELER LES PUBLICS, PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES ŒUVRES ET AGIR POUR LA CITOYENNETÉ

L'action du CNC en faveur de la diffusion culturelle s'articule autour de trois axes : l'éducation artistique et culturelle, le développement des publics et la promotion de la citoyenneté.

Éduquer les jeunes aux images à toutes les étapes de leur parcours

L'éducation artistique et culturelle s'appuie principalement sur trois dispositifs nationaux d'éducation au cinéma et sur un réseau de pôles régionaux d'éducation aux images. Le CNC consacre un budget de 2,3 M€ à sa politique d'éducation aux images.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle coordination nationale des dispositifs d'éducation au cinéma et à l'image, confiée à l'association Passeurs d'images. L'association a organisé des concertations avec l'ensemble des acteurs de l'éducation aux images à l'échelle régionale, afin de réfléchir avec eux à la manière de porter au mieux cette mission de coordination pour qu'elle réponde à leurs attentes. Ces concertations sont amenées à se poursuivre en 2020 voire en 2021.

Les dispositifs d'initiation et d'enseignement au cinéma

École et cinéma (mis en place en 1994), Collège au cinéma (1989), Lycéens et apprentis au cinéma (1998) permettent aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections en salles, puis de travailler sur ces œuvres en classe à partir de documents pédagogiques (livrets enseignants, fiches élèves, affiches) réalisés à leur intention.

Pour l'année scolaire 2018-2019, ces trois dispositifs ont concerné près de 1,8 million d'élèves, soit 13,9 %

des élèves français. L'ensemble des séances a généré 4,3 millions d'entrées.

L'Atelier cinéma



Le CNC en concertation avec le ministère en charge de l'Éducation nationale, a créé en 2018 un kit ludique qui, à partir du décryptage d'images existantes, permet à des élèves d'apprendre à faire un film de manière très simple, sans besoin d'une formation spécifique du professeur. Toutes les écoles peuvent recevoir ce kit, l'idée étant de toucher 100 % d'une classe d'âge.

Le projet se décline sous deux formes : une application numérique et un jeu physique (pour les écoles qui ne sont pas encore connectées), les deux versions pouvant être utilisées séparément ou successivement.

L'Atelier cinéma propose aux élèves d'appréhender les différentes étapes de création d'un film à travers cinq activités (scénario, cadrage, équipe du film, tournage, montage) les conduisant à la réalisation de leur propre film.

Les activités permettent aux élèves d'assimiler tour à tour :

- > les spécificités de l'écriture scénaristique ;
- > les différentes échelles de plan et quelques justifications de leur utilisation ;
- > la manipulation des images à l'étape du montage.

L'outil permet aussi aux élèves de prendre conscience du fait que le cinéma est un véritable travail d'équipe où chacun joue un rôle majeur. Ils s'y confrontent lors du tournage.

Le déploiement de l'Atelier cinéma en version physique a commencé en novembre 2018 auprès des enseignants de CM1 et CM2. Au total, plus de 19 000 kits avaient été déployés sur l'ensemble du territoire fin 2019. L'application numérique est en accès libre sur Google Play et sur l'App store. Elle est également intégrée dans les tablettes Sqool déjà présentes dans les écoles et collèges.

La relance des ciné-clubs dans les lycées

Afin de relancer les ciné-clubs dans les collèges et les lycées, l'association Unis-Cité accompagne des jeunes pour s'adresser à d'autres jeunes en leur proposant des ciné-débats. 829 jeunes volontaires en service civique ont ainsi été mobilisés en 2019. Depuis la création de ce dispositif en 2015, 9 500 projections ont réuni 135 000 spectateurs.

Un corpus de 30 films est proposé aux élèves, composé essentiellement des films du prix Jean-Renoir des lycéens ainsi que de quelques titres des dispositifs d'éducation aux images du CNC. Le CNC achète les droits des films qui circulent sur support DVD.

Les volontaires bénéficient d'une formation au cinéma et à l'animation de débats, assurée par les pôles régionaux d'éducation à l'image.

En 2019, six régions ont participé au financement du programme avec le CNC : Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les Enfants des Lumière(s)

Le programme Les Enfants des Lumière(s), initié par le CNC en partenariat avec les académies de Paris, Versailles et Créteil, s'adresse aux classes des écoles élémentaires, collèges et lycées situés dans les réseaux d'éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible. Il offre aux élèves un accès privilégié au cinéma par la découverte et l'analyse d'œuvres autant que par la pratique. Chaque classe participante est accompagnée par un réalisateur dans la découverte des métiers du cinéma, du processus de création et réalise en deux ans un court métrage dans des conditions quasi professionnelles. A la fin de chaque année le journal *Moteur !* publie les travaux des élèves (critiques de films, synthèses des interviews, impressions, dessins, reportages...) sur ce qu'ils ont vécu. Ce journal est offert aux parents d'élèves et à tous les partenaires de l'Éducation et de la Culture.

Le prix Jean-Renoir des lycéens

En 2018-2019, une cinquantaine de classes ont participé à la huitième édition du prix Jean-Renoir des lycéens, organisé par le ministère de l'Éducation nationale et le CNC. Le film primé, *L'Heure de la sortie* de Sébastien Marnier, va intégrer le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma lors de l'année scolaire 2020-2021.

Le César des lycéens

Pour sa première édition, le César des lycéens a concerné 55 classes de terminale sur l'ensemble du territoire (dont 17 issues de lycées professionnels). Les élèves inscrits ont visionné en février les sept films en lice pour le César du meilleur film et ont choisi *Jusqu'à la garde* de Xavier Legrand. Cette initiative du ministère de l'Éducation nationale, accompagnée par le CNC, vise à faire participer les élèves à un événement culturel majeur, à leur permettre de se familiariser avec la création cinématographique contemporaine française et à développer leur esprit critique et leur jugement.

Promouvoir la diversité des œuvres sur tout le territoire

Des relais de diffusion pour toutes les œuvres

Le CNC soutient des associations et des manifestations nationales promouvant des œuvres peu diffusées comme le documentaire, le court métrage, l'animation ainsi que le cinéma expérimental pour un budget de 2,8 M€ en 2019. Parmi ces associations figurent notamment l'Agence du court métrage, Faites des Courts, Fête des Films, l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid), l'Association française du cinéma d'animation (Afca), Images en bibliothèques.

Pour sa vingtième édition en 2019, le Mois du film documentaire a rassemblé plus de 150 000 spectateurs dans 3 438 séances organisées par 2 278 structures participantes. 40 % des séances ont été accompagnées par un débat ou une rencontre avec le réalisateur. L'association Images en bibliothèques coordonne la manifestation au niveau national avec 18 coordinations régionales. La Fête du court métrage, organisée pour la deuxième année en synergie avec Le Printemps du Cinéma, a mobilisé plus de 200 structures pour 450 films programmés et plus de 600 événements recensés sur toute la France.

Le catalogue Images de la culture

Le CNC favorise notamment la diffusion des œuvres documentaires à travers ce catalogue de droits non commerciaux qui s'adresse aux organismes culturels, sociaux ou éducatifs. Le catalogue est constitué de près de 2 000 films documentaires et d'œuvres de fiction acquis dans le cadre du fonds de soutien Images de la diversité. En 2019, près de 3 000 ventes ont été réalisées. Un site internet offre la possibilité de programmer et de visionner les films dans leur intégralité grâce à un abonnement annuel.

Des festivals dans toutes les régions

Afin de favoriser l'exposition et la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, le CNC soutient depuis de nombreuses années une quarantaine de festivals d'intérêt national et international notamment le Festival de Cannes, le festival Séries Mania, le Festival international du film d'animation d'Annecy, le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, le festival Premiers plans d'Angers et le Festival international du film de la Rochelle.

Par ailleurs, depuis 2018, le CNC gère, conjointement avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du ministère de la Culture, le soutien à plus d'une centaine de festivals à rayonnement régional consacrés au cinéma, à l'audiovisuel, aux nouveaux médias et aux expériences numériques. Ces festivals participent d'une animation culturelle du territoire et valorisent grâce à leur maillage les œuvres auprès de toutes les composantes du public.



L'Heure de la sortie de Sébastien Marnier © Haut et court

Faire du cinéma un secteur exemplaire en termes d'engagement citoyen

Le CNC initie des manifestations ou soutient des associations dont l'objectif est d'aller à la rencontre des publics éloignés de l'offre cinématographique et audiovisuelle (quartiers défavorisés, monde rural, milieu pénitentiaire ou hospitalier...) ou de promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble. Le budget consacré à ces actions et soutiens s'est élevé à 1,8 M€ en 2019.

Le dispositif Passeurs d'images

Passeurs d'images est un dispositif d'éducation à l'image du CNC initié en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (devenu l'Agence nationale de la cohésion des territoires au 1er Janvier 2020). Il est destiné prioritairement aux publics de la politique de la ville, en partenariat avec les salles de cinéma, les structures culturelles, les maisons des jeunes et de quartiers, les collectivités territoriales, les associations caritatives ou sociales, les professionnels du cinéma, les fédérations d'éducation populaire... Il s'appuie sur deux actions complémentaires : la diffusion (séances spéciales en salles, séances en plein air) et la pratique (ateliers de réalisation, ateliers de programmation). Il touche aussi le monde rural grâce à des ateliers combinant « le voir » et « le faire ».

Plus de 2 400 actions ont eu lieu en 2019 dont notamment 717 ateliers de pratique, 398 séances en plein air, 423 séances spéciales en salles de cinéma, 67 journées de formation. Depuis 2017, la coordination nationale est portée par l'association Passeurs d'images.

Actions auprès des personnes en situation de handicap

Le CNC soutient les associations Ciné-ma différence, qui agit en faveur du public en situation de handicap mental Retour d'image, centre de ressources cinéma et handicap qui œuvre à une meilleure accessibilité des films pour les personnes handicapées sensorielles

ou encore Ciné-sens, association qui accompagne notamment les professionnels dans l'accessibilité des œuvres et des salles pour les personnes handicapées sensorielles. Le CNC dispose également d'une page Accessibilité sur son site internet, qui donne accès à de nombreux outils pratiques (liste des films accessibles, guide Cinéma et accessibilité, etc). Il a mis en place plus récemment de nouvelles mesures destinées à favoriser l'accès au cinéma pour les personnes en situation de handicap (accroissement de l'aide aux producteurs pour le sous-titrage, réalisation de fichiers de sous-titrage obligatoires pour la délivrance de l'agrément).

Dans le cadre de ses actions, le CNC est en outre vigilant à garantir l'accès aux œuvres pour tous et notamment dans le cadre des dispositifs scolaires d'éducation à l'image (79 titres de films accessibles) et de son catalogue Images

Actions en faveur de la parité

Le CNC soutient trois associations œuvrant pour la parité dans le cinéma et l'audiovisuel : Femmes et cinéma, Les femmes s'Animent et le collectif 50-50. Avec cette dernière association, le CNC co-organise depuis 2018 les Assises de l'égalité. C'est à l'issue de la première édition de ces assises que le CNC a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019 le bonus destiné à encourager la parité au sein des équipes de tournage. En octobre 2019, au terme des secondes Assises de la parité, de l'égalité et de la diversité, le ministre de la Culture a annoncé plusieurs mesures pour prévenir et traiter les cas de violences et de harcèlement sexuel, et notamment le conditionnement de toutes les aides du CNC au respect d'obligations précises en matière de prévention et de détection du harcèlement sexuel.

Le CNC veille enfin à ce que tous les festivals auxquels il apporte son soutien s'engagent sur la question de la parité en signant la charte 50-50.

Actions pour les personnes hospitalisées

Le CNC soutient l'association Rêve de cinéma, qui organise des projections de films destinées aux enfants malades dans les hôpitaux.

Actions en direction des personnes sous main de justice

Le CNC accompagne Des cinés, la vie !, un dispositif d'éducation à l'image et à la citoyenneté pour des jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En 2018/2019, le dispositif a concerné 246 services de la PJJ et 1 300 jeunes, un public en constante augmentation depuis la création du dispositif. Sur le terrain, l'opération s'appuie notamment sur le réseau Passeurs d'images. Le Centre met également à disposition des établissements pénitentiaires les films du catalogue Images de la culture pour une

GROS PLAN SUR...

les médiateurs qui animent et font vivre les salles

Pour la première fois en 2017, le CNC a co-financé avec les collectivités des postes de médiateurs, qui font un travail d'animation indispensable aux salles pour aller à la rencontre des publics et attirer les jeunes.

Grâce à ces postes, les salles ont enfin les moyens humains d'enrichissement de la diffusion. Les médiateurs font un travail indispensable dans les salles de proximité notamment en proposant des animations par et pour les jeunes, des ateliers d'éducation à l'image, ou encore des formations aux réseaux sociaux pour les exploitants.

L'engagement de nos partenaires Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Côtes-d'Armor, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est confirmé tout au long du cadre 2017-2019 permettant à plus de 70 médiateurs de faire redécouvrir le chemin de la salle au public. L'engagement global est de 1,5 M€ pour 500 000 € du CNC.

projection collective ou une diffusion sur un canal vidéo grâce à une convention signée avec le ministère de la Justice.

Une action spécifique pour les plus démunis :

Cinéma Solidaire

Cinéma Solidaire s'adresse aux personnes les plus démunies. Le CNC propose depuis cinq ans des projections de films grand public grâce à l'envoi de coffrets DVD, cédés gracieusement par les distributeurs ou issus du fonds Images de la diversité. Cette opération est menée grâce à la mission d'un jeune en service civique présent au CNC. Les films sont projetés au sein des structures bénéficiaires : foyers d'hébergement, Ehpad, associations de solidarité, établissements pénitentiaires et centres de réfugiés. Depuis 2016, l'association procède à deux envois de coffrets : l'un durant les fêtes de fin d'année et l'autre à l'occasion de la Fête du cinéma en juin. En 2019, 811 structures au total ont bénéficié de l'envoi d'au moins l'un des deux coffrets de juin et décembre.

.....

En quinze ans, les engagements de l'État (CNC+DRAC) sont passés de 10,1 M€ en 2004 à 42,5 M€ en 2019, soit une augmentation de 321 %.

.....

UNE POLITIQUE TERRITORIALE ARTICULÉE AVEC L'ACTION NATIONALE

La politique conventionnelle du CNC avec les collectivités territoriales initiée depuis 1989 vise à faire du secteur du cinéma et de l'audiovisuel un pôle de développement culturel et économique local, à travers la coopération entre l'État et les collectivités territoriales. Elle couvre les domaines de l'aide à la création, à la production et à l'accueil des tournages, les actions d'éducation à l'image, de diffusion culturelle, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique.

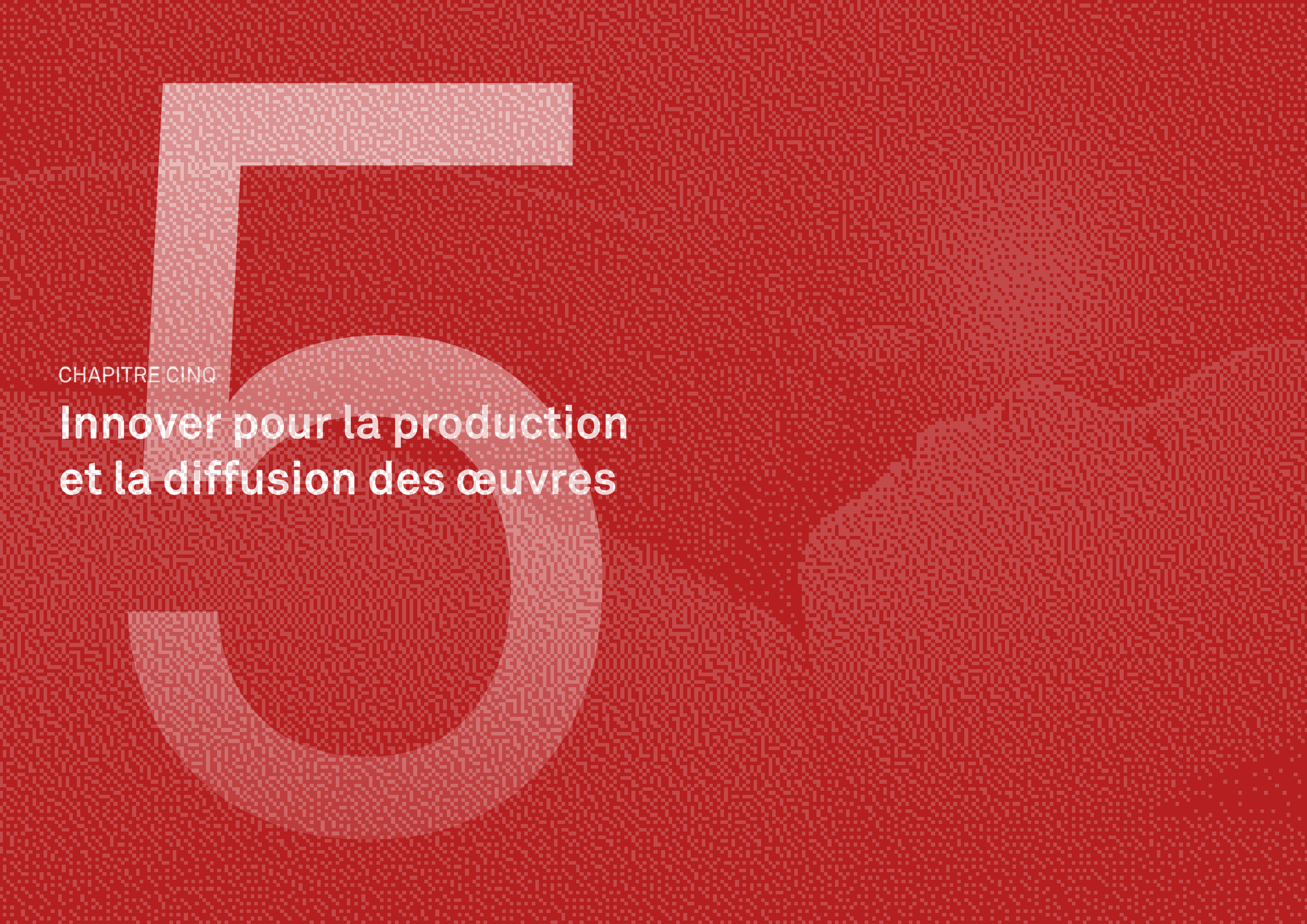
Les conventions triennales de coopération pour le cinéma et l'image animée conclues avec les régions et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) constituent un instrument de dialogue, de négociation et de mise en œuvre des actions conjointes, dans un triple souci : cohérence des actions menées, transparence des dispositifs, traçabilité des financements déployés. Elles donnent lieu chaque année à des conventions d'application financière dans lesquelles sont inscrits les engagements de chacun des partenaires. Des collectivités infra régionales (départements, communautés de communes) peuvent, le cas échéant, être associées à ces conventions.

La politique territoriale du CNC et le crédit d'impôt permettent à la France d'être une terre d'accueil de tournage, laquelle est valorisée par le travail des 40 bureaux d'accueil de tournage, dont les actions sont coordonnées par Film France, soutenu par le CNC.

À la suite de la grande concertation et de la rencontre avec les nouveaux exécutifs régionaux en 2016, le CNC a proposé un cadre renouvelé et renforcé pour les années 2017 à 2019 : renouvelé car il permet de prendre en compte les spécificités de chacun des territoires et renforcé car le CNC propose d'accompagner de nouvelles actions :

- le déploiement de l'opération Talents en court ;
- la mise en place de bourses de résidence avec 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité ;
- le soutien aux télévisions locales qui financent la création au titre du 1€ du CNC pour 3€ de la collectivité ;
- le soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma au titre du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité ;
- la relance des ciné-clubs en s'appuyant sur les jeunes en service civique.

Les conventions 2017-2019 concernent toutes les régions, onze départements (Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Dordogne, Drôme, Haute-Savoie, Landes, Gironde, Lot-et-Garonne, Seine-St-Denis) ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg, la métropole de Toulouse, la métropole et la ville de Bordeaux, la ville de Paris ainsi que l'agglomération de Valence. Au total, les montants engagés par le CNC dans le cadre des avenants financiers 2019 ont atteint 33,4 M€, dont 22,3 M€ pour les fonds d'aide à la création et à la production, 7,5 M€ pour la diffusion culturelle comprenant notamment le soutien à la relance des ciné-clubs, 1,2 M€ pour le soutien direct à l'exploitation dont 0,51 M€ pour le soutien à l'emploi de médiateurs et enfin 2,4 M€ pour les cinémathèques régionales. Les montants engagés par les collectivités territoriales s'élèvent à 115,7 M€ et ceux engagés par les DRAC à 9,1 M€. En 2019, le montant des engagements inscrits dans les dix-sept conventions conclues s'élève à 158 M € soit plus de 5 % qu'en 2018 après une augmentation de 30 % en 2017. En quinze ans, les engagements de l'État (CNC+DRAC) sont passés de 10,1 M€ en 2004 à 42,5 M€ en 2019, soit une augmentation de 321 %. Sur la même période, les engagements des collectivités territoriales ont augmenté de 35,5 M€ à 115,7 M€, soit une hausse de 226 %. Tous partenaires confondus, la progression est de 247 % entre 2004 (45,6 M€) et 2019 (158,2 M€).



CHAPITRE CINQ

Innover pour la production et la diffusion des œuvres

TEMPS FORTS

> Lancement en mars 2019 du Tour de France digital, qui vise à former et accompagner les exploitants dans leur utilisation des outils numériques au service de la fréquentation de leurs salles. Il s'agit notamment, via l'utilisation du marketing digital, des réseaux sociaux et de la billetterie dématérialisée, de créer des communautés de cinéphiles et d'attirer le jeune public en salles.

> La première édition des Rencontres numériques du CNC s'est déroulée en avril 2019. Ce nouveau rendez-vous annuel propose un cadre d'échange et de partage sur une tendance forte qui traverse les usages et les technologies numériques. Cette première édition était consacrée à la réalité virtuelle et donnait la parole à des artistes et professionnels reconnus, témoignant de la place grandissante de cet usage et de ces œuvres dans le champ culturel.

> Lancement de l'aide à l'écriture de jeux vidéo dans le cadre du fonds d'aide au jeu vidéo : au même titre que les auteurs travaillant dans le domaine cinématographique ou audiovisuel, les créateurs de jeux vidéo peuvent désormais bénéficier directement d'un soutien financier accompagnant la rédaction d'une bible de conception.

> Créée en août 2019, la nouvelle direction du numérique du CNC réunit le service de la création numérique, le service des industries techniques et de l'innovation, le service de la vidéo physique et en ligne et le service de l'organisation et des systèmes d'information. Cette nouvelle direction permet au CNC de traiter d'un même élan les enjeux de transformation numérique internes et externes, au bénéfice des filières qu'il accompagne.

> Une charte en faveur de la parité et de la diversité au sein des écoles de jeu vidéo a été signée à l'occasion de la Paris Games Week en novembre 2019. Le CNC marque son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations en ciblant un secteur qui ne compte que 13 % de femmes au sein des équipes de création des jeux.



Le CNC entend accompagner la transformation numérique des filières en étant à l'avant-poste de l'évolution des technologies et des usages qui impactent l'écriture, la fabrication et la diffusion des œuvres. La création, en août 2019, de la direction du numérique témoigne de cette ambition face à l'importance stratégique de ces enjeux. L'ensemble des dispositifs de soutien liés aux technologies numériques et innovantes sont ainsi réunis au sein d'une même direction qui travaille à la fois sur le jeu vidéo, les effets visuels numériques, la vidéo et la réalité virtuelle. Cette direction inclut également la transformation numérique du Centre en elle-même, via la conception et le déploiement des systèmes d'information. Cette nouvelle organisation atteste la capacité du CNC à se moderniser en permanence au service de la création et des professionnels qui la portent.

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE OFFRE VIDÉO ATTRACTIVE ET DIVERSIFIÉE

Le développement d'une offre vidéo adaptée aux attentes des spectateurs et en même temps représentative de la diversité culturelle est un objectif clé pour le CNC. Le renforcement de la vidéo à la demande, tout particulièrement, constitue un enjeu stratégique dans un contexte de transition rapide des usages. En matière de vidéo, le CNC actionne ainsi plusieurs leviers, à commencer par des aides en faveur de l'édition des œuvres en vidéo physique depuis 1994, et en vidéo à la demande depuis 2008. Le CNC s'engage aussi pour améliorer la connaissance des offres par le public et renforcer l'efficacité de la lutte contre le piratage.

Les aides à la diffusion en vidéo à la demande (VàD)

L'aide sélective à la diffusion en ligne destinée aux détenteurs de droits et aux éditeurs de plateformes a bénéficié à plusieurs centaines d'œuvres en 2019, pour un total de 1,94 M€. Parmi les 46 éditeurs emblématiques soutenus figurent la plateforme entièrement consacrée au court métrage, l'Agence du court métrage, celle du documentaire d'investigation, Spicée, ou celle du cinéma indépendant Universciné.

.....
En 2019, plus de 900 projets ont été soutenus pour un total de 4,6M€.
.....

Mis en place fin 2014, un mécanisme de soutien automatique génère, pour les plateformes, des droits à soutien proportionnels au chiffre d'affaires réalisé sur les films récents agréés par le CNC. Une majoration est prévue en faveur de la vidéo à la demande en téléchargement définitif. En 2019, les plateformes ont réinvesti dans ce cadre 1,9 M€ dans la diffusion VàD.

Les aides à l'édition en vidéo physique

Le CNC attribue des aides sélectives à l'édition en vidéo physique (DVD, Blu-ray) en fonction de l'intérêt culturel des œuvres présentées, indépendamment de leur genre, de leur format ou de leur nationalité. La qualité éditoriale et technique des projets, les conditions économiques de leur diffusion et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap sont d'autres critères importants de sélection. En 2019, plus de 900 projets, en majorité des éditions d'œuvres cinématographiques de longue durée dont des œuvres du patrimoine cinématographique, ont été soutenues pour un total de 4,4 M€.

Il existe également un dispositif de soutien automatique, qui récompense les investissements réalisés dans l'édition de films récents agréés par le CNC par une subvention à réinvestir dans de nouveaux films. Le droit à soutien est attribué au prorata du chiffre d'affaires réalisé sur les œuvres génératrices. En 2019, les éditeurs vidéo ont ainsi réinvesti 1,4 M€ dans l'achat de droits d'exploitation vidéo.

Le service de référencement de la vidéo à la demande

En partenariat avec l'ensemble des plateformes françaises, le CNC a mis en place en 2015 un service de référencement de la VàD en ligne, qui permet à tout instant de savoir si une œuvre cinématographique ou audiovisuelle est accessible de manière légale sur Internet et où la trouver. En 2019, plus de 18 000 films étaient disponibles sur un total de 85 000 références,

GROS PLAN SUR...

la modernisation de la chronologie des médias

Les professionnels du cinéma se sont dotés le 6 septembre 2018 d'un nouvel accord sur la chronologie des médias, composante essentielle du système de financement de la création cinématographique. Cet accord permet au public de voir plus rapidement les films, quel que soit leur mode de diffusion (télévision, vidéo ou plateformes VàD), tout en préservant la fenêtre d'exploitation en salles de cinéma. Il prend en compte l'évolution des usages, la multiplication des écrans et les nouvelles attentes du public, particulièrement des jeunes. Cet accès, plus facile et plus rapide aux œuvres, permettra de mieux lutter contre le piratage.

Les films ayant réalisé moins de 100 000 entrées au terme de leur quatrième semaine d'exploitation peuvent faire l'objet d'une dérogation au délai de disponibilité de l'œuvre en vidéo physique qui leur donne accès à des délais plus favorables pour l'ensemble des fenêtres qui suivent la fenêtre vidéo physique. Les demandes sont faites en ligne, sur l'application mise à disposition par le CNC, avant la fin de la cinquième semaine d'exploitation.

111 demandes de dérogation ont été faites et 93 dérogations ont été accordées en 2019. Le principal motif de rejet des demandes est le dépassement du délai de cinq semaines après la sortie.

ainsi que 16 000 épisodes de séries et de nombreux documentaires. Ce service est accessible directement à l'adresse <http://vad.cnc.fr> ou à travers des plateformes partenaires, comme Allociné et Sens Critique, ou via le moteur de recherche Qwant. Il est également accessible sous forme de vignette active pour les internautes éditant des sites ou des blogs de cinéphilie.

La Fête de la VoD

En 2019, pour sa quatrième édition, la Fête de la VoD a proposé pendant quatre jours des tarifs préférentiels sur la totalité des catalogues des plateformes participant à cette opération promotionnelle. Les résultats ont confirmé le succès de cet événement en termes de notoriété des services et d'actes locatifs. Sur la semaine de l'évènement, le chiffre d'affaire de la vidéo à la demande était en progression de 50 % en France, et l'opération a permis de recruter entre 10 et 20 % de nouveaux clients.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES TECHNIQUES

Les industries techniques, qui fournissent l'infrastructure et les prestations indispensables à tout projet cinématographique ou audiovisuel, occupent une place essentielle dans la chaîne de création et l'attractivité des territoires. Le CNC les soutient par des aides directes, mais aussi par des dispositifs d'aide indirecte tel le crédit d'impôt international. Il peut s'appuyer sur l'action de plusieurs associations qu'il soutient, comme la Commission supérieure technique de l'image et du son (CST), l'Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC) ou la Commission nationale du film France (Film France).

Le soutien financier direct aux industries techniques

Le soutien financier aux industries techniques s'adresse aux projets à même de renforcer la compétitivité et la structuration du secteur. Le dispositif s'appuie sur une large palette d'outils, qui permet au CNC d'aider, en subvention, aussi bien des dépenses d'investissement que la mise en relation avec de nouveaux clients ou partenaires, ou encore des expérimentations techniques. En 2019, le soutien aux industries techniques a accompagné 120 projets pour un montant de 4,02 M€. Le CNC contribue également à la visibilité internationale de la filière en aidant une soixantaine d'entreprises à participer à des salons comme l'IBC à Amsterdam, le NAB Show à Las Vegas ou le SIGGRAPH à Los Angeles.

Le crédit d'impôt international

Mis en place fin 2009, le crédit d'impôt international (C2I) est un dispositif fiscal qui a pour objectif d'attirer en France des productions d'initiative étrangère, en permettant à la société de production exécutive française de bénéficier d'un crédit d'impôt sur des dépenses réalisées sur le territoire français. L'agrément du CNC est ouvert aux projets cinéma ou audiovisuels, d'animation ou de fiction en prise de vue réelle, qui possèdent un lien avec la culture, le patrimoine ou le territoire français et qui réalisent un minimum de dépenses en France. Afin de renforcer la capacité du C2I à attirer des projets à gros budget dans un contexte de concurrence fiscale internationale, son taux et son plafond ont été respectivement relevés à 30 % et 30 M€ au 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le minimum de dépenses à réaliser en France a par ailleurs été abaissé à 250 000 €. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux a été porté à 40 % pour les œuvres de fiction réalisant un minimum de 2 M€ de dépenses VFX (effets visuels) en France.

GROS PLAN SUR...

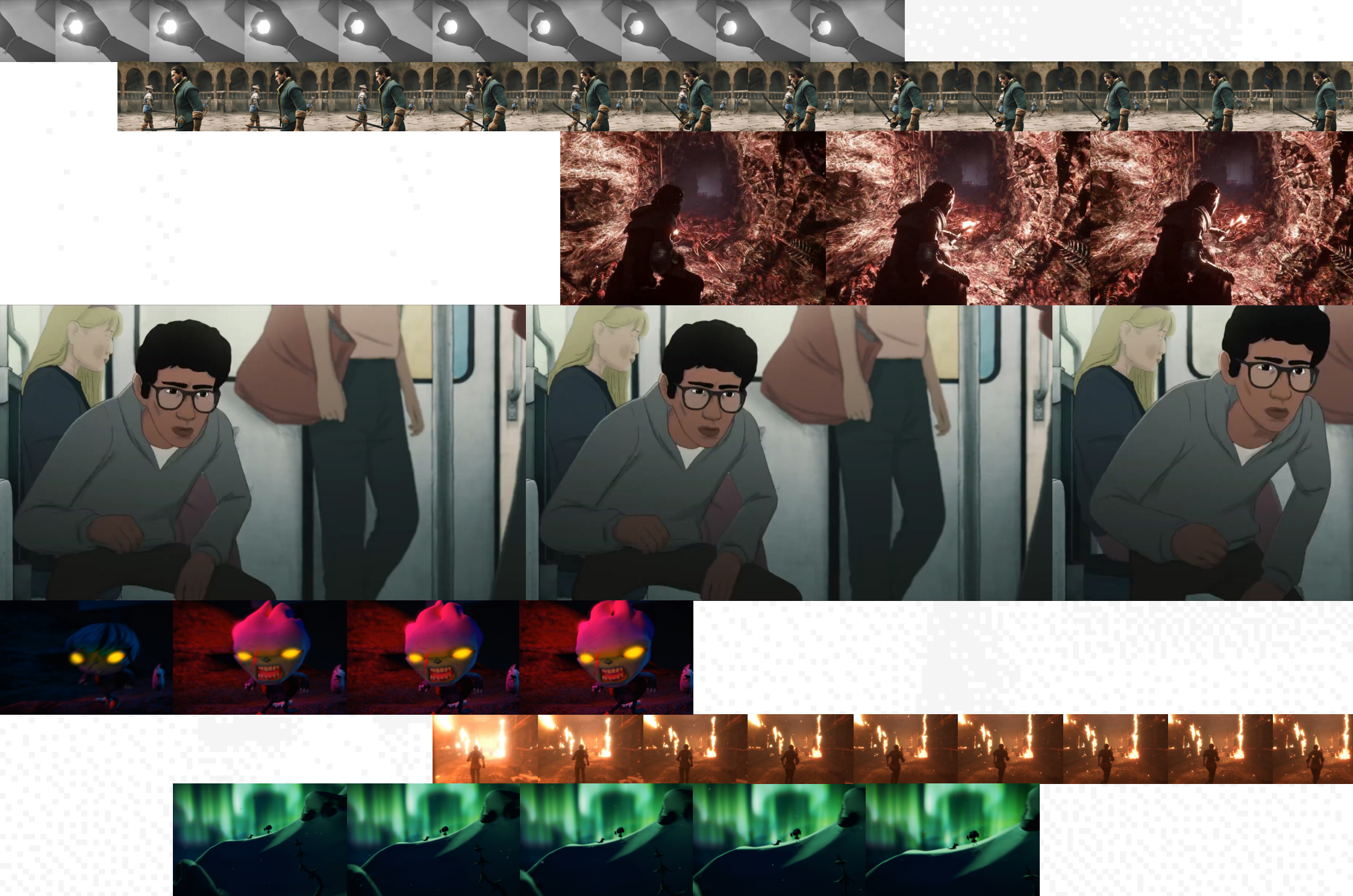
le recul du piratage

Le CNC est engagé de longue date aux côtés de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) dans la lutte contre la consommation illégale de contenus audiovisuels, phénomène de masse qui représente un préjudice financier estimé à plus d'un milliard d'euros pour l'ensemble des acteurs de l'exploitation et de la diffusion. Après avoir connu une progression constante entre 2009 et 2015, le nombre d'internautes pirates est désormais en recul. Les premiers mois de l'année 2019 marquent une baisse particulièrement forte de 18 % par rapport à la même période l'année précédente, ramenant le nombre d'internautes au comportement illégal à 13,7 millions d'individus, soit 26 % de la population (1). Dans le même temps, l'audience exclusive de l'offre légale a connu une très forte progression et 57 % de la population adhère désormais aux offres des services de vidéo à la demande par abonnement. En outre, le streaming ne représente plus que 35 % des usages pour accéder à des contenus illégaux.

Ces résultats suivent le développement rapide d'une offre légale attractive et valident la stratégie mise en place sur le terrain judiciaire contre les sites de streaming et de DDL (téléchargement direct). Ainsi, il est démontré que chaque décision de justice a un impact important et que la disparition d'un site illégal permet à 31 % des utilisateurs de cesser totalement la pratique du piratage.

Le CNC s'associe à ces actions en justice et collabore avec des moteurs de recherche et des fournisseurs d'accès internet pour mettre en place des modalités plus fluides et plus efficaces de déréférencement des sites illégaux. En parallèle, le CNC poursuit le travail sur la généralisation de l'utilisation des technologies d'empreinte et sur des actions de sensibilisation.

(1) Etude Médiamétrie / ALPA – juillet 2019



2019 a été la meilleure année pour l'accueil de projets étrangers, avec 54 projets agréés : onze longs métrages de fiction, un long métrage d'animation, vingt-deux séries de fiction et douze d'animation, trois VFX de longs métrages fiction, quatre VFX de séries de fiction et un projet VR. Les œuvres proviennent principalement des États-Unis et de Grande-Bretagne, mais aussi d'Allemagne, du Luxembourg ou encore de Chine. Parmi les projets notables, figurent *The Last Duel* de Ridley Scott, *Sam* de Pierre Coffin et Eric Guillon, *Arsène Lupin* avec Omar Sy et *The King's man* de Matthew Vaughn.

2019 a également été une année prolifique pour les œuvres à destination des plateformes, avec vingt projets agréés (soit six projets de plus qu'en 2018). Netflix reste la première plateforme sollicitant le C2I avec onze projets. 2019 a aussi été l'année de l'apparition de nouvelles plateformes diffusant des œuvres agréées au C2I, comme Disney+ ou Facebook Watch.

.....
*le CNC et Bpifrance
depuis 2007, le
programme intervient
dans un périmètre large,
couvrant à la fois la
production, le traitement,
la distribution et la
publication d'images
et de sons.*
.....

Un événement : le Paris Images Trade Show

Le Paris Images Trade Show (PITS) est né en 2013 d'une réflexion initiée par le CNC avec pour ambition de réunir sous une même ombrelle les principales manifestations consacrées à la promotion des savoir-faire techniques de l'image et du son. La sixième édition du PITS s'est ainsi déroulée du 21 janvier au 9 février 2019, réunissant cinq événements : le Salon des lieux de tournage, le Digital Summit pour les effets visuels, AFC Events (Micro Salon et Journées de la post-production), l'Industrie du rêve pour les métiers techniques et artistiques et Paris Images Conférences.

PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

Le soutien du CNC en faveur de l'innovation et des nouvelles technologies se concrétise à la fois par des aides à la R&D pour les entreprises innovantes du cinéma et de l'image animée et par des aides à la production pour les œuvres les plus ambitieuses sur un plan technologique.

Le réseau Recherche et innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM)

Grâce au réseau Recherche et innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM), créé en 2001, les entreprises du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du jeu vidéo et du multimédia peuvent solliciter tout au long de l'année un soutien pour leurs activités de R&D. À travers un appel à projets au fil de l'eau organisé en partenariat par le CNC et Bpifrance depuis 2007, le programme intervient dans un périmètre large, couvrant à la fois la production, le traitement, la distribution et la publication d'images et de sons.

En 2019, 22 projets ont été soutenus à hauteur de 2,12 M€, dont 1,36 M€ de subventions du CNC.

GROS PLAN SUR...

les studios de tournage

La situation des plateaux de tournages français est une inquiétude récurrente des filières cinématographique, audiovisuelle et des industries techniques. L'attractivité de la France en tant qu'outil de production pour les productions locales et internationales, passe pourtant de plus en plus par sa capacité à offrir des services complets et d'une qualité au moins égale à celle des grands acteurs européens, à plus forte raison dans un contexte d'accélération de productions en provenance des plateformes américaines au niveau d'exigence élevé.

Afin d'objectiver la situation, et de nourrir sa réflexion sur de possibles mesures d'accompagnement, le CNC et Film France ont confié à Serge Siritzky la rédaction d'un rapport qui a été publié en mai 2019. Il apparaît que les équipements français souffrent d'un sous-dimensionnement par rapport aux autres pays européens, et peinent à accueillir les projets les plus ambitieux. Les plateaux sont généralement de petite taille et ne disposent pas, la plupart du temps, de *backlots* qui désignent ces terrains adjacents permettant de fabriquer et de stocker des grands décors extérieurs. En outre, les studios offrent peu de services intégrés et un cadre de travail insuffisamment adapté aux dernières évolutions technologiques et aux enjeux écoresponsables. Ce retard français est imputable à des facteurs économiques mais également culturels, du fait de l'influence de la Nouvelle Vague qui a eu tendance à imposer le tournage en décors naturels.

Les aides à la création visuelle et sonore par l'utilisation des technologies numériques de l'image et du son (CVS)

Jusqu'en 2017 l'aide aux nouvelles technologies en production accompagnait les producteurs faisant appel à des techniques innovantes, comme les effets visuels numériques, l'animation de synthèse, la 3D relief ou encore la réalité virtuelle, dans des projets audiovisuels ou cinématographiques de tous genres et formats.

En 2017, dans le cadre d'un plan de soutien à la filière des effets visuels numériques, le CNC a fait évoluer le dispositif vers une aide à la création visuelle et sonore par l'utilisation des technologies numériques de l'image et du son (CVS). Le dispositif valorise dorénavant plus fortement la dimension créative dans l'utilisation qui est faite des technologies. Les projets soutenus se distinguent par leur excellence visuelle et incarnent la montée en expertise des studios de fabrication (effets visuels et animation). Cette aide sélective est cumulable avec une aide automatique qui accompagne les œuvres qui ont massivement recours aux effets visuels numériques.

En 2019, 112 projets ont été accompagnés, représentant un soutien total de 9,8 M€. Plusieurs sont sortis en salles ou ont eu une première diffusion : *Yves* de Benoît Forgeard, ou encore les séries *Les Culottées* réalisé par Mai Nguyen et Charlotte Cambon (France 5), *Les Espionnes racontent* réalisé par Chloé Aeberhardt

et Aurélie Pollet (Arte), *Ils étaient dix*, réalisé par Pascal Laugier (M6).

L'année 2019 a également permis l'entrée en vigueur du dispositif de majoration permettant de renforcer l'aide attribuée à un long métrage d'animation. Parmi les quatre films qui ont pu en bénéficier, deux sont sortis en salles, s'imposant immédiatement comme des œuvres majeures : *La Fameuse invasion des ours en Sicile* de Lorenzo Mattotti, et *J'ai perdu mon corps* de Jérémy Clapin

LES SOUTIENS À LA CRÉATION NUMÉRIQUE

Le DICRéAM (Dispositif pour la création artistique multimédia et numérique)

Ce fonds d'aides sélectives encourage le développement de pratiques artistiques instaurant un dialogue entre différents champs de la création contemporaine. Le fonds s'envisage avant tout comme un lieu de recherche qui interroge de façon expérimentale la question de l'écriture et des usages numériques (blockchain, IA, assistant personnel, etc...). Les projets soutenus relèvent principalement de l'art contemporain, du spectacle vivant (danse, théâtre, musique) et de l'image animée. Ce dispositif, géré par le CNC, fait l'objet d'un partenariat avec le ministère de la Culture et le Centre national du livre. En 2019, 82 projets ont été soutenus pour un investissement global de 932 500 €.

GROS PLAN SUR...

le Tour de France digital

Dans le cadre des actions d'accompagnement à la transformation numérique des différentes filières, le CNC a entamé en mars 2019 un Tour de France digital avec des ateliers de formation itinérants pour accompagner les exploitants dans leur utilisation des outils numériques. Les exploitants des régions de Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Caen, Orléans, Lille, Metz et Rennes ont d'ores et déjà pu bénéficier de ces formations gratuites qui visent à développer les pratiques du marketing digital.

En complément de cette initiative, la direction du numérique a lancé un appel à projets ciblant spécifiquement le développement d'outils numériques innovants à destination des exploitants de salles de cinéma. Les projets peuvent avoir des usages variés et répondre aux besoins des exploitants en matière de programmation, de communication, de relation avec les spectateurs ou encore de vente dématérialisée. Il s'agit de combler l'écart entre les salles indépendantes et les circuits, et de développer des pratiques répondant mieux aux spectateurs qui plébiscitent l'usage du mobile et des réseaux sociaux. Les outils numériques sont des clés qui permettent d'optimiser les méthodes de travail, de gagner du temps, et *in fine* de dynamiser la fréquentation, en élargissant et fidélisant le public.

Culottées © France Télévision



Le fonds d'aide aux expériences numériques (XN)

Lancé en octobre 2018 dans le prolongement du fonds d'aide aux projets pour les nouveaux médias, le fonds d'aide aux expériences numériques (XN) marque une volonté de repositionnement sur les œuvres audiovisuelles innovantes fondées sur une démarche de création interactive et/ou immersive. Ainsi, les œuvres en réalité virtuelle représentent désormais 73 % des projets soutenus et 80 % des montants investis (soit près de 2,3 M€ en 2019).

Le fonds XN est ouvert aux auteurs et aux producteurs et peut intervenir sur toutes les phases de réalisation d'un projet, en écriture, en développement et en production. La présidence de la commission sélective est confiée à l'actrice et réalisatrice Zabou Breitman jusqu'en 2020.

LE SOUTIEN AU JEU VIDÉO

Depuis 2008, des aides sélectives et un crédit d'impôt permettent d'accompagner la création de jeux vidéo, secteur qui se distingue par sa puissance industrielle.

Après six années de croissance ininterrompue, le chiffre d'affaires du secteur se stabilise autour de 4,7 milliards d'euros en 2019 et concerne désormais les trois quarts des Français. Le jeu vidéo français se distingue par sa grande vitalité artistique portée par l'essor du jeu indépendant (80 % des jeux en développement sont des nouvelles propriétés intellectuelles) et par la capacité de production et d'innovation du leader de l'industrie, Ubisoft.

Le fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV)

Le fonds d'aide au jeu vidéo octroie des aides sélectives destinées à soutenir la création et l'innovation à tous les stades de la fabrication d'un jeu. En 2019, 59 projets ont été soutenus pour un investissement total de 3,5 M€. Six projets ont bénéficié de l'aide à la préproduction, pour un montant global de 351 000 € et 28 projets ont été soutenus en production, au titre de l'aide à la création de propriété intellectuelle, pour un montant global de 2,8 M€.

En 2019, le CNC a lancé une nouvelle aide à l'écriture spécifiquement destinée aux auteurs de jeux vidéo. Cette aide, inédite dans le secteur du jeu vidéo, permet d'accompagner l'élaboration d'une bible de conception présentant toutes les caractéristiques du jeu à venir. Son principal objectif est d'encourager l'originalité et la prise de risque artistique à la naissance d'un projet. Seize projets ont été soutenus pour un montant global de 150 000 €, soit pratiquement 10 000 € par projet.

Le FAJV accompagne une grande diversité de jeux, de tous genres et destinés à tous types de plateformes (mobiles, PC, consoles, VR).

Le crédit d'impôt jeu vidéo (CIJV)

En vigueur depuis 2008, le crédit d'impôt jeu vidéo est un dispositif d'incitation fiscale qui permet aux entreprises de création de déduire de leur impôt une part des dépenses de production d'un jeu. Le taux du crédit d'impôt a été porté de 20 à 30 % en 2017. L'année 2019 a permis de faire la démonstration de son efficacité, en parvenant à attirer en France des productions au budget de plus en plus élevé, favorisant l'emploi, la structuration du secteur et le succès mondial des créations originales développées en France. En 2019, 43 projets ont reçu un agrément provisoire pour un montant total de promesses de dépenses éligibles de 213 M€.

GROS PLAN SUR...

les usages de la réalité virtuelle

À l'occasion de la première édition des Rencontres Numériques en avril 2019, le CNC a dévoilé une étude portant sur les usages de la réalité virtuelle : 93 % des Français connaissent le terme et 41 % l'ont déjà expérimentée au moins une fois. La pratique serait plus répandue chez les 15-34 ans, dont plus de la moitié (53 %) déclarent avoir déjà eu une expérience de réalité virtuelle.

97 % des utilisateurs de réalité virtuelle ont jugé leur expérience positive. Pour 93 % des participants à l'étude, les expériences immersives sont une nouvelle façon d'aborder la culture et les loisirs.

Si le taux d'équipement a peu progressé ces dernières années (de 2 % à 6,5 % en trois ans), la réalité virtuelle est surtout vécue comme une expérience collective. Les deux tiers des utilisateurs disent pratiquer la réalité virtuelle entre amis ou dans un cercle familial, et plébiscitent la dimension sociale de l'expérience.

Les usages se sont déportés vers l'espace public, dans des lieux de culture et de divertissement qui s'emparent des expériences immersives pour renouveler leur offre auprès du public. Aussi l'enquête révèle qu'au-delà des espaces dédiés, les expériences immersives investissent tous les lieux et toutes les disciplines : musées, cinémas, théâtres, parcs d'attraction, escape games...

Aujourd'hui, les talents français de la réalité virtuelle se distinguent dans les plus grands festivals du monde, de Venise à Tribeca. Ces résultats inédits témoignent de l'importance de la réalité virtuelle dans le renouvellement de la création.

GROS PLAN SUR...

les enjeux de parité dans le secteur du jeu vidéo

Dans la continuité du travail initié en 2018 avec les professionnels du cinéma, le CNC s'engage en faveur de la parité et de la diversité dans le secteur du jeu vidéo. En collaboration avec le ministère de la Culture, un groupe de travail a été constitué en 2019 afin de réfléchir aux mesures les plus opportunes pour faire progresser la lutte contre les discriminations dans ce secteur particulier.

Ce travail prend comme point de départ les résultats accablants d'une étude statistique basée sur les compositions des équipes de création des jeux soutenus par le CNC en 2017 et 2018 : les femmes n'occupent que 13 % des postes créatifs et à peine 3 % des postes techniques.

En outre, un tiers des jeux soutenus sont développés par des équipes exclusivement masculines. De fait, les femmes programmeuses sont très rares, et force est de constater que de nombreuses filles, influencées par le stéréotype du joueur masculin, tendent à considérer que les métiers du jeu vidéo ne sont pas faits pour elles. C'est pourquoi il est essentiel que les pouvoirs publics interviennent, auprès d'associations et entreprises engagées comme Women in Games, afin d'encourager l'inclusion des femmes, à la fois « derrière les manettes », dans la conception et la diffusion des jeux vidéo, mais aussi au sein des jeux eux-mêmes, dans les profils et les personnages représentés à l'écran.

Ce travail collectif a abouti à une première mesure concrète : l'élaboration d'une charte à destination des écoles de formation aux métiers du jeu vidéo et de la création numérique (dont l'animation et les effets visuels numériques). Cette charte doit servir de levier pour développer de bonnes pratiques et augmenter la proportion de femmes dans ces formations, en particulier dans les filières techniques. Rubika est la première école à l'avoir adoptée et signée, en présence du ministre de la Culture et du président du CNC, lors de la dernière Paris Games Week en octobre 2019.

D'autres mesures sont en cours d'élaboration et portent principalement sur l'élaboration d'une nouvelle charte à destination des entreprises, l'organisation de sessions de formation et la mise en place de nouvelles actions d'éducation à l'image numérique.

Greedfall © Spiders / Focus Home Interactive



A large, light green, stylized number '6' is positioned on the left side of the page, serving as a background element for the chapter title.

CHAPITRE SIX

Promouvoir et défendre le cinéma en Europe et dans le monde



TEMPS FORTS

> En 2019, à l'occasion de la 76^e Mostra de Venise, le CNC et son homologue italien MiBAC ont lancé le nouveau fonds bilatéral d'aide au codéveloppement et à la coproduction d'œuvres franco-italiennes, destiné à encourager les coproductions cinématographiques et audiovisuelles entre la France et l'Italie.

> Le CNC a remporté en 2019 un appel à projets de l'Union européenne via le programme ACP Culture +. L'objectif est de renforcer les soutiens financiers accordés aux projets issus de pays ACP par l'aide aux cinémas du monde et le Fonds pour la jeune création francophone et de réaliser des actions pour les professionnels des projets soutenus. Le CNC a obtenu une subvention de 2,4 M€ pour les quatre prochaines années.

.....

> Fort de son expérience en matière de coopération européenne et internationale, particulièrement auprès de ses homologues du monde entier, le CNC a lancé en 2019 une offre commerciale d'expertise lui permettant de valoriser l'ensemble de ses savoir-faire. C'est dans le cadre de cette nouvelle mission qu'il a notamment participé au jumelage audiovisuel Union européenne / Maroc aux côtés du ministère de la Culture.

> Après trois ans d'expérimentation, le fonds de soutien automatique à la promotion à l'étranger des œuvres cinématographiques, dispositif phare du plan export lancé en 2017, a fait l'objet d'une évaluation en 2019 et a été reconduit pour une nouvelle période de trois ans. Pour la première fois, en 2019, des sociétés exportatrices d'œuvres audiovisuelles ont pu bénéficier du dispositif de prêts géré par l'IFCIC et initié en 2013 pour les agents de ventes d'œuvres cinématographiques.

.....



Le CNC participe à l'élaboration et à la gestion de la politique européenne dans le secteur de l'audiovisuel, à la définition et la mise en œuvre du programme d'aide à la coproduction du Conseil de l'Europe et à la promotion de la diversité culturelle dans les enceintes multilatérales (OCDE, OMC, etc.). Il est également responsable de l'élaboration, de la modification, et du suivi des accords bilatéraux de coproduction. Il gère avec l'Institut français l'aide aux cinémas du monde. Il soutient des actions diversifiées au service de la diffusion du film français dans le cadre de festivals nationaux et internationaux.

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le CNC est chargé, en liaison avec les autres directions du ministère de la Culture, de la définition et de la mise en œuvre de la politique multilatérale au niveau européen. Il participe ainsi, aux côtés du ministère, à l'élaboration de la réglementation, notamment des directives et règlements, tels que la directive SMA, déterminants pour le secteur. Le CNC défend ainsi une réglementation en faveur de la diversité culturelle européenne, de la production indépendante et de l'accès le plus large possible du public, dans toutes ses composantes, aux œuvres. Il s'appuie pour ce faire sur un travail très étroit avec ses partenaires d'autres Etats membres, mais aussi entre ses propres directions, sur une concertation permanente avec les organisations professionnelles et sur une approche fine des institutions européennes. L'association des CNC européens, l'EFAD, constitue également un relais solide à Bruxelles. La direction des affaires européennes et internationales ainsi que la direction juridique et financière du CNC entretiennent ainsi un dialogue permanent avec l'ensemble des institutions européennes.

En outre, les régimes d'aide mis en œuvre par le CNC sont analysés au regard de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat et font l'objet d'une sécurisation permanente.

Le CNC suit également activement la mise en œuvre du volet Media du programme Europe Créative 2014-2020. Il supervise les évolutions du programme et travaille à le rendre le plus efficace et pertinent possible pour les professionnels. En 2019-2020, le CNC a contribué à la préparation de la nouvelle version du programme, en cours de négociation, applicable à partir de 2021. Le CNC siège ainsi, au côté du ministère de la Culture, au comité de gestion du programme, qui est préparé en lien avec les professionnels concernés.

Enfin, le CNC, dans le cadre des négociations commerciales internationales menées par l'Union européenne, veille avec les ministères concernés, à ce que l'exclusion horizontale des services audiovisuels soit préservée dans les mandats de négociation donnés à la Commission par les Etats membres.

COOPÉRATION, COPRODUCTION ET CINÉMAS DU MONDE

L'appui aux professionnels français engagés dans la coproduction internationale

Les accords de coproduction internationaux

En 2019, le CNC a poursuivi les négociations ou rénovations en cours de plusieurs accords de coproduction cinématographique et audiovisuelle. A la suite de la signature d'un accord avec l'Uruguay en novembre 2019, la France compte désormais des accords de coproduction cinématographique avec 58 pays, ce qui la place au premier rang mondial.

Le 8 mars 2019, une commission mixte, composée de représentants du CNC, de l'Office fédéral de la culture suisse (OFC) et de professionnels s'est tenue à Lausanne (Suisse). Elle était chargée du suivi et de l'évaluation de l'accord de coproduction cinématographique franco-helvétique du 7 décembre 2004.

Afin de faciliter le montage de coproductions internationales et la mise en relation des porteurs de projets de long métrage d'initiative étrangère avec des professionnels français, le CNC coorganise régulièrement avec ses homologues étrangers et différents partenaires, des ateliers de coproduction. En 2019, un atelier avec la Palestine s'est tenu en marge du Festival de Cannes.

Les fonds d'aide bilatéraux

L'aide franco-allemande entre le CNC et la Filmförderungsanstalt (FFA), dite Mini-traité franco-allemand, ouverte aux longs métrages de cinéma, a soutenu dix-sept projets en 2019. Onze ont bénéficié d'une aide à la coproduction pour un montant de 1,5 M€ côté français. Six ont été soutenus au stade du développement, dont trois d'initiative française, pour un montant de 100 000 € côté CNC.

Les fonds d'aide bilatéraux à la coproduction avec la Grèce et le Portugal, lancés en 2014 et reconduits en 2017, ont permis de soutenir quatorze projets (cinq longs métrages franco-grecs, neuf projets franco-portugais dont un court-métrage) en 2019 pour un montant total de 600 000 € côté français.

En 2019, les coproductions franco-portugaises soutenues par le fonds bilatéral du CNC et de l'ICA ont par ailleurs rencontré un succès critique remarquable, encourageant un renouvellement prochain du dispositif alimenté à parité entre le CNC et l'ICA. Cinq films étaient sélectionnées dans les différentes sections du Festival de Cannes, dont *Frankie* de Ira Sachs (compétition officielle), *Les Extraordinaires mésaventures de la jeune fille de pierre*, court métrage de Gabriel Abrantes (Quinzaine des Réalisateurs), *Invisível Herói*, court métrage de Cristèle Alves Meira (Semaine de la critique), *Rêves de jeunesse* d'Alain Raoust (ACID) et *Liberté* d'Albert Serra, qui a remporté le Prix spécial du jury Un certain regard. *Au cœur des ombres* d'Alice Guimaraes et Monica Santos a reçu le Sophia (César portugais) du court métrage d'animation 2019, *Oncle Thomas, La comptabilité des jours* de Regina Pessoa a été récompensé par le Prix du jury et le Prix de la meilleure musique originale dans la catégorie Courts métrages au Festival international du film d'Animation d'Annecy et enfin *Technoboss* de João Nicolau, a été sélectionné en compétition officielle au festival de Locarno et lauréat du Grand Prix du Festival du film européen de Séville.

Dans le cadre d'une politique volontariste de coopération avec les pays du Maghreb, un fonds d'aide à la coproduction franco-tunisienne a été créé en 2017 pour une durée de trois ans. Le dispositif a été renouvelé en août 2019 pour trois nouvelles années. En 2019, sept nouvelles coproductions franco-tunisiennes ont été soutenues pour un montant de 300 000 € côté français, portant ainsi à 18 le nombre projets franco-tunisiens soutenus en trois ans. En 2019, *Sortilèges (Tlameess)* de Ala Eddine Slim a été sélectionné au Festival de Cannes (Quinzaine des réalisateurs), *Un fils* de Mehdi Barsaoui était en compétition à la Mostra de Venise où son comédien principal Sami Bouajila a reçu le prix d'interprétation. *Noura rêve* de Hinde Boujemaa était en sélection au Festival international du Film de San Sebastian.

Eurimages

La France est le premier pays contributeur à Eurimages, fonds du Conseil de l'Europe destiné à promouvoir des coproductions européennes de qualité et leur circulation à l'international, en volume financier comme en nombre de projets soumis. En 2019, la contribution française s'élevait à 4,44 M€. Cette même année, parmi les 211 projets de long métrage candidats à Eurimages, 67 étaient en coproduction avec la France, dont 30 majoritaires et 37 minoritaires. 73 projets ont été soutenus en 2019, dont 33 en coproduction avec la France (14 majoritaires et 19 minoritaires).

Parmi les quatorze majoritaires français, figurent six films soutenus par l'avance sur recettes, quatre par le mini-traité franco-allemand et deux par l'aide aux cinémas du monde. Par ailleurs, lors de la dernière session 2019, qui marquait l'entrée effective de l'Argentine, deux cinéastes argentins reconnus ont été soutenus dans le cadre de films d'initiative française : Santiago Mitre avec *Petite Fleur* et Lisandro Alonso avec *Eureka*, également soutenu la même année par l'aide aux cinémas du monde.

Au sein d'Eurimages, la France, représentée par le CNC, est également investie dans plusieurs groupes de travail ou de réflexion, liés notamment à l'élargissement d'Eurimages ou à l'évaluation de sa stratégie et la révision de son fonctionnement. Le 18 octobre 2019, le principe d'une réforme substantielle de la gouvernance et du fonctionnement d'Eurimages a été adopté par le comité directeur lors de la session marquant le 30e anniversaire du fonds.

Après l'entrée en 2019 du Monténégro et de l'Argentine, Eurimages compte aujourd'hui 40 pays membres, dont deux extra-européens (Argentine et Canada).

GROS PLAN SUR...

la coproduction franco-italienne

En 2019, à l'occasion de la 76e Mostra de Venise a été lancé le nouveau fonds bilatéral d'aide au codéveloppement et à la coproduction d'œuvres franco-italiennes.

Ce nouveau dispositif succède au fonds bilatéral d'aide au développement mis en place en 2013 par le CNC et le MiBAC pour favoriser l'émergence de coproductions cinématographiques franco-italiennes incluant une forte coopération technique et artistique entre les deux pays. En six ans, ce dernier a permis de soutenir 93 projets de long métrage, dont plusieurs ont été présentés et/ou récompensés dans les festivals internationaux. Parmi eux, figure notamment, en 2019, *La Fameuse invasion des ours en Sicile* de Lorenzo Mattotti, en sélection officielle à *Un certain regard* au Festival de Cannes. Cette nouvelle convention signée pour trois ans renforce le dispositif actuel en élargissant l'aide au développement aux séries audiovisuelles et en créant, pour les longs métrages, un volet d'aide à la coproduction, permettant d'accompagner les projets à un stade plus avancé avec des montants d'aide jusqu'à 200 000 €.

Ces évolutions s'inscrivent dans une volonté commune de développer la coopération artistique afin d'encourager des coproductions franco-italiennes ambitieuses ayant un potentiel sur les marchés européens et internationaux. Le nouveau fonds est doté d'une enveloppe annuelle d'1 M€, abondé à parité par le MiBAC et le CNC. La première commission, en décembre 2019, a permis de soutenir douze projets, dont trois en coproduction cinématographique, six en codéveloppement cinématographique et trois en codéveloppement de séries audiovisuelles pour un montant total de 250 000 €. Au total, en 2019, quinze aides au codéveloppement cinématographique franco-italien ont été attribuées, dont six d'initiative française. 375 000 € ont été alloués au fonds franco-italien en 2019, dont 200 000 € pour des aides au développement.

Un Fils de Mehdi M. Barsaoui © Jour2Fête



GROS PLAN SUR...

l'aide aux cinémas du monde (ACM)

L'aide aux cinémas du monde est l'aide universelle du CNC, dédiée à la coproduction internationale avec la France et à la promotion de la diversité cinématographique mondiale et de l'expertise française. Elle est destinée à soutenir des projets de long métrage des cinéastes du monde entier, et est cogérée avec l'Institut français.

Créée en 2012, cette aide sélective s'est rapidement affirmée comme un label d'excellence reconnu internationalement. Chaque année, près de 400 projets de jeunes talents et grands cinéastes du monde entier sont candidats à l'ACM.

383 projets ont été soutenus depuis 2012, dont 334 films de fiction, 45 documentaires et 4 films d'animation. 321 ont bénéficié d'une aide à la production et 62 d'une aide à la finition. 197 ont été aidés au titre du premier collège (120 premiers et 77 deuxièmes longs métrages) et 186 au titre du deuxième collège. En 2019, 45 projets de long-métrage ont bénéficié de l'aide aux cinémas du monde, dont 40 fictions et 5 documentaires.

Le Lac aux aies sauvages de Diao Yi'nan © Memento Films Distribution



37 projets ont été soutenus au stade de la production, 8 en finition. 35 projets ont été chiffrés en 2019 pour un montant de 3,84 M€. Sur décision du 5 juin 2019, le plafond des aides à la production a été porté de 250 000 € à 450 000 € pour les œuvres d'initiative française dont le budget est supérieur à 2,5 M €. On entend par œuvre « d'initiative française » les œuvres produites dans le cadre d'une coproduction internationale dans laquelle la participation française au financement est la plus importante et pour laquelle les droits d'exploitation de l'œuvre originale ou du scénario ont été acquis par une ou plusieurs entreprises de production déléguées établies en France.

En 2019, cela ne concernait qu'un seul projet et l'aide a été chiffrée à 300 000 €. Pour les autres projets, le montant moyen en 2019 est de 130 000 € pour les fictions, 80 000 € pour les documentaires, 38 000 € pour les finitions. L'aide aux cinémas du monde est d'une forte sélectivité (13 %). Les projets soutenus sont d'une grande qualité artistique et sont présents dans les festivals les plus prestigieux. À ce jour, 192 films ACM ont été présentés en première mondiale dans l'un des quatre festivals majeurs : 99 à Cannes, 40 à Venise, 40 à Berlin, 13 à Locarno. 2019 a été une nouvelle année remarquable pour l'aide aux cinémas du monde : 4 films soutenus étaient en sélection à Berlin (*Synonymes* de Nadav Lapid a été récompensé par l'Ours d'Or), 17 à Cannes (dont *Bacurau* de Kleber Mendonça Filho et Juliano Dornelles, Prix du Jury), six à Venise. Les films ACM sont également reconnus dans leur pays d'origine : en 2019, quinze films étaient candidats pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère, dont *Cold War* de Pawel Pawlikowski, dans la sélection finale. L'objectif de diversité géographique est plus qu'atteint puisque des projets de cinéastes de 92 nationalités différentes, notamment de pays aux cinématographies émergentes ou peu répandues. Ainsi ont été soutenus en 2019 des auteurs d'Azerbaïdjan, du Guatemala, de Guinée, Haïti, du Népal, du Niger, de Singapour, etc.

L'ACM contribue ainsi de manière significative au rayonnement culturel de la France, aucun autre pays ne disposant d'une aide aussi ouverte, universelle et généreuse.

La politique de coopération

Le CNC mène une politique active de coopération cinématographique avec de nombreux pays étrangers. Axe complémentaire des dispositifs d'aides sélectives internationaux, ce soutien en matière de coopération représente un enjeu important dans les relations internationales de la France.

Au niveau bilatéral, cela passe notamment par la signature de conventions de coopération visant à établir un partenariat étroit dans les champs de la production, de la diffusion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine et de la lutte contre le piratage.

Le 15 février 2019, une nouvelle convention a été signée avec l'homologue du CNC au Japon, Unijapan. Au sein des réflexions sur l'élaboration d'une loi du cinéma en Arménie et en lien avec la convention de coopération signée entre le CNC et le centre national du cinéma arménien, une mission d'expertise et de conseil juridique, réglementaire et communautaire a eu lieu à Erevan en octobre 2019.

Dans le cadre du programme « Résidence culture » du ministère de la Culture, le directeur du CNC malien et un directeur du ministère de la Culture burkinabé, ont été accueillis en 2019 à la direction des affaires européennes et internationales pendant trois mois chacun.

Sur un plan multilatéral, dans une volonté de développer et de structurer la coopération au sein de la francophonie, le CNC, la Fédération Wallonie Bruxelles (Belgique), le Film Fund Luxembourg, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC - Québec), Téléfilm Canada et l'Office Fédéral de la Culture (Suisse) ont créé, il y a quelques années, un groupe de réflexion et d'échanges autour de la langue française comme outil de création et de promotion de la diversité culturelle. L'ambition de ce groupe est également de mettre en œuvre des actions de coopération afin d'encourager une politique francophone commune à travers des projets portés conjointement.

En novembre 2019, les Rencontres de coproduction francophones ont rassemblé, à Luxembourg en marge du festival de musique Sonic Visions, une centaine de professionnels des cinq pays autour de vingt projets cinématographiques et deux projets immersifs (XR). L'objectif de cette mutualisation était de créer des synergies autour du rôle de la musique au cinéma.

It Must be Heaven de Elia Suleiman
© Rectangle productions, Nazira films, Pallas film, Possibles Media, Zeyno film



GROS PLAN SUR...

la coopération avec les pays francophones

Depuis 2016, à l'initiative du CNC, les partenaires francophones ont entamé une réflexion autour de la mise en place d'un programme de soutien à la création en Afrique francophone et Haïti, réflexions auxquelles ont été invités des partenaires engagés au niveau des écritures ou de la diffusion, tels la SACD (France, Belgique, Canada), TV5MONDE, Orange, et France Télévisions. En Afrique, les institutions et de nombreux professionnels et artistes ont été impliqués. Ainsi est né fin 2017 le Fonds pour la jeune création francophone destiné aux cinéastes et producteurs des 21 pays d'Afrique francophone subsaharienne ⁽¹⁾ et de Haïti. Les besoins identifiés localement, notamment pour les jeunes cinéastes, concernent toute la chaîne de création. Le dispositif, transversal, vise à soutenir les projets de tous formats et genres, à tous les stades d'avancement (développement, production, post-production) et de les accompagner dans leur diffusion. Le fonds est coordonné par le CNC et géré par le collectif Generation Films à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le succès rencontré lors de la première année s'est poursuivi en 2019. 201 projets de vingt pays différents ont été éligibles au deuxième appel à projets, dont 136 demandes en développement et 65 en production. La commission sélective, composée de professionnels, réunie en août et novembre 2019, a sélectionné 30 projets (**sept courts métrages, dix-neuf longs métrages, et quatre séries**) de quatorze pays différents (**Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et du Tchad**). Dix-sept ont été soutenus en développement et treize en production, pour un montant total d'apports financiers et en nature des partenaires de plus de 600 000 €.

Les projets lauréats en développement ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de l'une des résidences partenaires : le CECI au Moulin d'Andé, la Résidence des écritures francophones de La Rochelle, le Groupe Ouest en Bretagne, la Cité internationale des Arts à Paris, le CLOS (Créations libres et originales du septième art) à Bordeaux, Haïti Docs, un programme de Docmonde, la NEF Animation, l'Inis à Montréal (Québec) et Sud Écriture (Tunisie). Les projets sélectionnés en production bénéficient pour leur part d'un soutien financier.

Les soutiens octroyés la première année ont déjà porté leurs fruits en 2019. *Etincelles*, long métrage documentaire de Bawa Kadade Riba (Niger) a été sélectionné au Fespaco en février puis en août aux Etats Généraux du documentaire à Lussas. En septembre, c'est le court métrage d'animation *Machini* de Frank Mukunday Tétshim (RDC) qui a fait ses premiers pas au Festival international du film francophone de Namur et au DOK Leipzig en Allemagne. *Après la révolte, ton vote* de Kiswendisida Parfait Kaboré (Burkina Faso) a quant à lui été sélectionné au festival international du film documentaire d'Amsterdam (IDFA), dans la section Frontlight. En réponse à la volonté gouvernementale de promouvoir la francophonie, le CNC a souhaité intensifier sa coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en répondant à un appel à projets de l'Union européenne via le programme ACP Culture +. Il s'agit de renforcer, sur les quatre prochaines années, les soutiens accordés par l'Aide aux cinémas du monde et par le Fonds pour la jeune création francophone aux projets issus des pays du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ⁽²⁾. En décembre 2019, le contrat avec le secrétariat ACP a été finalisé, confirmant la subvention à hauteur de 2,4 M€ pour les quatre prochaines années.

Ce dispositif intitulé Deental, qui signifie « ensemble » en peul, permet d'octroyer un bonus financier aux projets en provenance des pays ACP bénéficiaires d'un de ces fonds, et présentant une coproduction entre au moins trois pays (dont au moins deux pays ACP). Afin de soutenir la structuration du secteur audiovisuel, des actions en renforcement des capacités accompagneront localement les artistes-auteurs et producteurs des projets soutenus.

.....
201 projets de vingt
pays différents ont été
éligibles au deuxième
appel à projets, dont
136 demandes en
développement
et 65 en production.
.....

(1) Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, îles Comores et Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Les Seychelles, Tchad, Togo

(2) <http://www.acp.int/fr/content/faq>

EXPORTATION ET DIFFUSION À L'ÉTRANGER

Aides à la promotion internationale des œuvres

En 2019, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de son plan d'action en faveur de la promotion internationale des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, le CNC a notamment procédé à l'évaluation et à l'adaptation de ses dispositifs lancés ou réformés en 2017.

Œuvres cinématographiques

À l'issue des trois années d'expérimentation prévues lors de son lancement, le fonds de soutien automatique à la promotion à l'étranger d'œuvres cinématographiques, pierre angulaire de la réforme de 2017, a fait l'objet d'une évaluation et a été reconduit pour une nouvelle période de trois ans.

Doté d'une enveloppe de 25,5 M€ pour trois ans, le fonds de soutien automatique a généré 10,4 M€ en 2017, 8,2 M€ en 2018 et 6,9 M€ en 2019.

Un bilan détaillé a été dressé sur la base de l'analyse des indicateurs de performance et de contrôle élaborés lors de la création du dispositif et de données quantitatives et qualitatives complémentaires, en lien étroit avec le comité de suivi du fonds présidé par René Bonnell.

L'ensemble des données étudiées a permis d'observer des effets positifs imputables à la mise en œuvre du dispositif parmi lesquels :

- des investissements renforcés pour assurer la promotion des œuvres à l'international ;
- un plus grand nombre de films bénéficiaires d'un investissement en minimum garanti international et de meilleures performances en termes d'entrées enregistrées à l'étranger ;
- des emplois créés au sein de la filière de la vente internationale qui se consolide ;

- des producteurs sensibilisés et associés à la carrière internationale des œuvres : le montant de soutien producteur généré par les entrées enregistrées en salle à l'étranger s'est élevé à 5,5 M€ en 2017, 4,2 M€ en 2018 et 3,5 M€ en 2019 ;

- une plus grande transparence dans la filière : exportateurs et producteurs témoignent d'une fluidité accrue de l'information ;

- le maintien du cinéma français au deuxième rang mondial en matière d'export dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Pour autant, il est également ressorti de l'évaluation que la période examinée était trop courte pour disposer d'une profondeur d'analyse suffisante ; d'où la décision de reconduire l'expérimentation. Il s'agit, en effet, de disposer d'une vue d'ensemble des investissements réalisés par les sociétés bénéficiaires du fonds entre 2017 et 2019, le soutien généré ayant une validité de trois ans mais aussi de suivre les résultats sur une plus longue période, l'exploitation des œuvres à l'étranger s'inscrivant dans un temps plus long que sur le marché national.

Œuvres audiovisuelles

La réforme mise en œuvre en 2017 a simplifié et renforcé le dispositif de soutien à la promotion internationale des œuvres audiovisuelles. Désormais attribuées de façon automatique sous forme d'allocations directes pour l'essentiel des dépenses éligibles, les demandes d'aides peuvent être déposées par les bénéficiaires et instruites tout au long de l'année. La commission sélective ne se réunit plus que deux fois par an pour traiter de dossiers nécessitant une expertise par des professionnels.

En 2019, à la suite du bilan annuel établi fin 2018 et sur la base des propositions formulées par les experts de la commission d'aide sélective, certains paramètres ont été adaptés et deux nouvelles dépenses éligibles ont été créées afin d'affiner le calibrage et d'amé-

liorer l'efficacité du dispositif. Il s'agit premièrement de l'organisation d'opérations spéciales de promotion, destinées à valoriser et à donner de la visibilité à une œuvre à l'occasion de son lancement sur un grand marché ou événement international et deuxièmement de la réalisation de guides de style, outils de promotion essentiel pour les œuvres d'animation. Le taux de soutien défini pour les dépenses de doublage est passé de 30 à 35 % et jusqu'à 40 % pour les premières saisons des séries ; le plafond annuel d'aide par entreprise a été relevé de 200 000 à 220 000 €.

En dépit de ces ajustements, les aides à la promotion et à la vente à l'étranger ont diminué en 2019 avec 2,3 M€ pour 461 œuvres et 100 catalogues contre 2,8 M€ pour 647 œuvres et 129 catalogues en 2018. Après le record historique enregistré en 2017, les ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger sont en recul de 15,5 % à 173,3 M€ en 2018. L'ensemble des flux à l'exportation a atteint 275,7 M€.

Œuvres cinématographiques et audiovisuelles

En 2018, le fonds d'avance remboursable pour l'acquisition, la prospection et la promotion des œuvres cinématographiques (FARAP), confié à l'IFCIC en 2013 pour cinq ans, a été réformé. Les prêts accordés aux sociétés d'exportation pour financer leur programme d'acquisition de droits d'exploitation d'œuvres cinématographiques et des dépenses associées de promotion et de prospection à l'international sont désormais ouverts aux œuvres audiovisuelles. Enfin, la clause d'allègement partiel et conditionnel susceptible d'être assortie au prêt est modulée en fonction du soutien automatique à la promotion des œuvres cinématographiques à l'étranger dont bénéficient les sociétés. En 2019, quatorze sociétés exportatrices de films cinématographiques et sept sociétés exportatrices de programmes audiovisuels ont pu bénéficier de prêts pour un montant total de respectivement 4,5 M€ et 2,2 M€.

Aide à la distribution, ACM Distribution

Pour la quatrième année consécutive, le CNC a remporté l'appel à projets du volet « Aide aux fonds de coproduction » du sous-programme MEDIA de la Commission Européenne qui a permis le renouvellement du fonds ACM Distribution. Le dispositif est destiné à soutenir et promouvoir la distribution et la circulation internationale des coproductions réalisées avec un pays extra-européen. Il a pour objectif d'aider les films soutenus à obtenir des sorties en salles dans un plus grand nombre de pays, à être davantage distribués sur des plateformes V&D nationales et internationales et à expérimenter des stratégies innovantes de distribution. Au terme de cette année 2019, sept stratégies de distribution, établies par six agents de vente français avec le concours de 43 distributeurs étrangers, ont été soutenues. Elles permettront de programmer 48 sorties en salles. Trois des sept films sont des premiers ou deuxièmes longs métrages. Parmi les films soutenus pour leur diffusion, figurent *Les Éternels* du réalisateur chinois Jia Zhangke, *Rojo* du réalisateur argentin Benjamin Naishtat, ou encore *Abou Leila*, premier film du réalisateur algérien Amin Sidi-Boumédiène.

Au terme de cette année 2019, sept stratégies de distribution, établies par six agents de vente français avec le concours de 43 distributeurs étrangers, ont été soutenues.

Soutien à la diffusion du cinéma français par les salles numérisées du réseau culturel français à l'étranger

Les salles du réseau culturel français à l'étranger jouent un rôle essentiel pour la diffusion des films français et européens, en particulier dans les pays où leur distribution commerciale est limitée en raison de la faiblesse du nombre de salles et/ou de la diversité des œuvres disponibles sur les écrans. Leur numérisation constitue un enjeu pour le renforcement de leur programmation cinématographique ainsi que pour la promotion du cinéma français à l'étranger.

Depuis la signature en 2014 de la convention de partenariat entre le ministère de la Culture, le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), le CNC, l'Institut français (IF) et Unifrance, 21 salles du réseau culturel français ont pu bénéficier du soutien financier du CNC (plus de 1,7 M€) pour la numérisation de leur équipement ainsi que la salle cubaine, La Rampa, et la salle palestinienne, Al Kasaba, avec lesquelles le réseau culturel français travaille

étroitement. Les dernières à avoir ouvert leurs portes sont celles de Bogota, Bangkok, Tanger, Washington, et, en 2019, Ramallah. Au total, le réseau compte 56 salles numérisées ou en cours de numérisation. Elles représentent une capacité de plus de 12 000 places et sont réparties dans 39 pays : quinze sont en Europe, onze en Afrique subsaharienne, quinze en Afrique du Nord-Moyen Orient, sept en Asie, et huit sur le continent américain.

La programmation des salles et la professionnalisation du réseau sont au cœur des travaux du comité de pilotage, composé de représentants du CNC, du MEAE, de l'IF et d'Unifrance, chargé d'accompagner le réseau des salles. L'enjeu est le développement d'une programmation régulière et ambitieuse qui favorise la diffusion du cinéma français, donne le goût de la diversité et participe à la conquête de nouveaux publics, et en particulier du public jeune.

Abou Leila de Amin Sidi-Boumédiène
© UFO Distribution



Des achats mutualisés de droits de diffusion culturelle pour l'Afrique subsaharienne sont coordonnés par le poste d'Abidjan. Les neuf salles marocaines fonctionnent comme un réseau national. Des synergies se développent également en Asie. Des formations sont régulièrement organisées par l'IF et le MEAE. En 2018, les 50 salles ayant déclaré leur programmation ont comptabilisé 10 000 projections et enregistré 539 000 entrées (527 000 en 2017 pour 47 salles) pour un chiffre d'affaires de 1,7 M€. Outre les quatre salles labellisées par le réseau Europa Cinemas (Londres, Berlin, Prague et Bucarest), celles de Mexico, Libreville, et Casablanca figurent au classement des salles enregistrant le plus grand nombre de spectateurs.

La valorisation du modèle français à l'étranger

Fort d'une longue expérience en matière de coopération européenne et internationale, le CNC a décidé en 2019 de mettre en place une offre commerciale d'expertise pour se substituer aux actions qu'il conduisait jusque-là à titre gracieux, à l'exception de pays à l'économie très fragile avec lesquels il dispose d'accords de coopération. C'est la direction des affaires européennes et internationales du CNC qui dirige cette mission en lien avec l'ensemble des directions de l'établissement.

Du point de vue de son activité d'expertise, l'année 2019 a surtout permis au CNC de poursuivre sa contribution au jumelage audiovisuel UE-Maroc, pour lequel il a mobilisé sept de ses cadres, au sein de quatre directions différentes (Affaires européennes et interna-

tionales, Financière et juridique, Cinéma, Patrimoine), et à l'occasion de douze missions et vingt-trois journées d'expertise. Ce jumelage, financé par l'Union européenne, a permis au CNC de développer des liens de coopération particulièrement solides avec le Centre cinématographique marocain (CCM), qui était par ailleurs engagé de longue date dans des travaux internes de modernisation (vote d'une nouvelle loi au Parlement marocain fin 2019). Cette nouvelle coopération cinématographique franco-marocaine devrait se poursuivre sur le plan strictement bilatéral dans les années à venir, à la fois dans les domaines de la création et de la diffusion, mais aussi dans les domaines patrimonial et industriel.

L'année 2019 a aussi permis au CNC d'effectuer une première mission d'expertise payante au profit d'une organisation privée : l'Asociación guatemalteca del audiovisual y la cinematografía (AGACINE). Cette association avait en effet sollicité le CNC pour bénéficier de son expertise dans le cadre de l'examen d'un projet de loi cinématographique qui était porté par le ministère guatémalteque de l'économie. Un agent du CNC s'est rendu à Guatemala au mois de novembre pour participer à des groupes de travail qui réunissaient les parties prenantes à l'étude de ce projet de loi. Il est intervenu à plusieurs reprises à l'occasion de ces travaux pour apporter des conseils sur la rédaction du projet de loi. À la suite de cette mission, le CNC a adressé à AGACINE un ensemble de recommandations relatives au texte examiné d'une part, et un ensemble de bonnes pratiques d'autre part.

Les Eternels de Jia Zhangke
© 2018 Xstream Pictures (Beijing) - MK Productions - Arte France Cinéma





CHAPITRE SEPT

L'activité juridique, reflet de l'action du CNC



Les différentes orientations ou décisions prises par le CNC en faveur du cinéma, de l'audiovisuel, de la création numérique ou encore du jeu vidéo trouvent leur traduction concrète dans l'aménagement des dispositifs d'aide et autres travaux législatifs et réglementaires. Cette activité juridique reflète une grande partie des actions du CNC.

L'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES AIDES FINANCIÈRES DU CNC

Trois délibérations modifiant le règlement des aides financières du CNC (RGA) ont été adoptées en 2019 par le conseil d'administration du CNC. Ces trois délibérations ont donné lieu, au total, à l'adoption de neuf mesures.

Délibération n° 2019/CA/02 du 21 mars 2019

Quatre mesures ont été adoptées :

- Création d'un dispositif d'aides sélectives pour l'écriture de projets de jeux vidéo afin de favoriser la qualité et la diversité de la création dans ce domaine et de mieux valoriser le rôle déterminant des auteurs ;
- Aménagements des aides à la promotion à l'étranger des œuvres cinématographiques : la possibilité d'application d'un taux de réduction proportionnelle à tous les soutiens générés par film a été prévue afin d'éviter un dépassement de l'enveloppe budgétaire disponible pour 2019 et la mobilisation du soutien a été limitée à 75 % du montant du soutien généré provisoire jusqu'à la notification du soutien généré définitif ;
- Aménagements des aides à la promotion à l'étranger des œuvres audiovisuelles : les plafonds et barèmes appliqués pour calculer le montant des allocations directes ont été adaptés et de nouvelles dépenses éligibles aux aides sélectives ont été ajoutées (doublage, opérations spéciales de promotion, réalisation de guides de style) ;
- Aménagement du dispositif d'aides ACM Distribution : les conditions relatives à l'apport du ou des coproducteur(s) européen(s) applicables aux œuvres de fiction ou d'animation ont été alignées sur celles applicables aux œuvres documentaires, étendant ainsi le champ des œuvres éligibles.

Délibération n° 2019/CA/12 du 11 juillet 2019

Une mesure a été adoptée afin d'apporter certains aménagements aux aides à la production d'œuvres cinématographiques :

- le barème de points applicable aux œuvres d'animation pour l'attribution des allocations directes à raison de la parité entre les femmes et les hommes a été ajusté et le bénéfice de ces allocations a été étendu aux œuvres documentaires ;
- les conditions d'accès aux aides à la production des œuvres cinématographiques relatives à la préservation du patrimoine ont été renforcées en exigeant la fourniture, lors de la demande d'agrément de production, d'un contrat conclu avec un prestataire technique en vue de garantir une conservation pérenne des éléments matériels de l'œuvre, conforme aux usages professionnels.

Délibération n° 2019/CA/22 du 6 décembre 2019

Quatre mesures ont été adoptées :

- Réforme des aides à la production et à la diffusion des œuvres de courte durée : d'une part, les aides à la diffusion en salles de ces œuvres ont été simplifiées et modernisées avec la création d'un dispositif unique d'allocations directes, calculées selon de nouvelles modalités, au profit des entreprises de production déléguées et des entreprises de distribution ; d'autre part, un nouveau dispositif d'aides à la production a été institué, sous forme d'allocations directes, pour des œuvres audiovisuelles bénéficiant d'un apport en numéraire d'un ou plusieurs éditeurs de services de télévision ou de SMAD (services de médias à la demande) établis en France ;

– Reconduction et aménagement des aides à la promotion à l'étranger des œuvres cinématographiques : le dispositif a été reconduit pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020 et divers aménagements y ont été apportés ; ainsi, les paramètres de génération du soutien ont été ajustés afin d'une part, d'exclure les films de patrimoine et d'autre part, d'adapter le dispositif à la diminution de l'enveloppe budgétaire ; par ailleurs, le pourcentage d'abattement appliqué aux taux de calcul du soutien généré pour les producteurs à raison de l'exploitation en salles a été abaissé de 7 % à 5,5 % ; enfin, les mesures, rappelées ci-dessus, prévues dans la délibération n° 2019/CA/02 afin de s'assurer du respect de l'enveloppe budgétaire ont été maintenues ;

– Aménagements des aides à la production d'œuvres cinématographiques afin de renforcer l'accessibilité à ces œuvres pour les personnes en situation de handicap sensoriel : d'une part, l'agrément de production est désormais conditionné à la justification de la réalisation de travaux de création de fichiers de sous-titrage et d'audiodescription et d'adaptation de ces fichiers à tout support numérique de diffusion, répondant aux usages professionnels permettant d'en garantir la qualité ; d'autre part, l'attribution des allocations directes pour la création de fichiers de sous-titrage et d'audiodescription a été réservée à certaines œuvres en fonction de leur coût de production (inférieur à 4 M€ pour les œuvres de fiction et de documentaires et à 8 M€ pour les œuvres d'animation) et leur montant est désormais forfaitaire en fonction des crédits qui leur sont affectés ;

– Aménagement des aides en faveur du cinéma dans le cadre d'un plan d'économies, par la mise en place d'un rabot fixé à 5,29 % applicables aux différentes aides à destination des secteurs du cinéma (production, distribution, exploitation, diffusion et promotion, édition et innovation).

RÉFORME DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE REPRÉSENTANT LA FRANCE AUX OSCARS

Faisant suite à une réflexion globale, menée avec les professionnels concernés, pour améliorer le dispositif de sélection et renforcer les chances de victoire du film représentant le cinéma français aux Oscars, un arrêté du ministre de la Culture du 27 juin 2019 a modifié la composition de la commission chargée de sélectionner l'œuvre représentant le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère, commission prévue à l'article 210-11 du code du cinéma et de l'image animée. Les exportateurs d'œuvres cinématographiques sont dorénavant représentés, aux côtés des producteurs et des réalisateurs. Ainsi, la commission de sélection sera encore mieux à même de prendre en compte le potentiel des œuvres sur le marché international, élément essentiel dans le choix des films récompensés aux Oscars. La présence des institutions partenaires - l'association du Festival de Cannes, Unifrance Films International et l'Académie des Césars - reste inchangée. Enfin, le président du CNC participe, en qualité d'observateur, aux séances de la commission compte tenu de la mission du CNC en matière de promotion du cinéma français à l'étranger.

ADOPTION D'UNE CHARTE DÉFINISSANT LES PRINCIPES RÉGISSANT LES RELATIONS DU CNC AVEC SES MÉCÈNES

L'article R 114-1 du code du cinéma et de l'image animée prévoit que les ressources du CNC comprennent les recettes de mécénat et de parrainage. Dans ce cadre, le CNC a lancé une vaste campagne de recherche de mécènes visant à renforcer le financement du dispositif d'aides financières à la

restauration et à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine. Par suite, la délibération n° 2019/CA/07 du 21 mars 2019 a approuvé une charte définissant les grands principes devant gouverner les relations entre le CNC et ses mécènes. Elle rappelle, notamment, le cadre juridique général du mécénat (forme, personnes concernées, calcul de l'avantage fiscal) et les règles de déontologie applicables (restrictions à l'acceptation d'un mécénat, absence d'influence du mécène sur le contenu artistique, respect des missions, de l'image, des personnels et des usagers du CNC, encadrement des contreparties consenties aux mécènes, respect des obligations de discrétion, de probité et de neutralité des agents du CNC).

MESURES D'APPLICATION DU DISPOSITIF DE TRANSPARENCE DANS LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE

Dans le prolongement de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ayant introduit dans le code du cinéma et de l'image animée un dispositif de transparence notamment dans la filière audiovisuelle (articles L. 251-1 à L. 251-13) et des arrêtés qui ont été pris par la ministre de la Culture en juillet 2017 portant extension de différents accords professionnels, trois arrêtés ont rendu obligatoires les stipulations de trois nouveaux accords signés en 2018. Ces trois arrêtés sont les suivants :

- Arrêté du 8 février 2019 pris en application de l'article L. 132-25-1 du code de la propriété intellectuelle et portant extension de l'accord relatif aux œuvres documentaires n'entrant pas dans le champ d'application de l'accord du 6 juillet 2017 entre auteurs et producteurs : dans l'accord du 6 juillet 2017, les auteurs et les producteurs se sont entendus sur un dispositif de reddition de comptes en faveur des auteurs d'œuvres audiovisuelles admises au bénéfice des aides

à la production du CNC, ainsi que sur la définition de l'assiette de leur rémunération pour la gestion individuelle. L'accord étendu par l'arrêté du 8 février 2019, signé le 26 juin 2018, a pour objet d'élargir la portée des dispositions de l'accord du 6 juillet 2017 aux documentaires de création bénéficiant d'aides financières du CNC autres que les aides à la production ou bénéficiant d'aides financières accordées par des collectivités territoriales sans aide financière du CNC ;

- Arrêté du 9 juillet 2019 pris en application de l'article L. 251-2 du code du cinéma et de l'image animée et portant extension de l'avenant n°2 du 12 avril 2018 à l'accord du 19 février 2016 sur la transparence des comptes et des remontées de recettes en matière de production audiovisuelle : l'accord du 19 février 2016 sur la transparence des comptes et des remontées de recettes en matière de production audiovisuelle, conclu entre les producteurs, les distributeurs et les éditeurs de services de télévision a défini le coût de production d'une œuvre, ses moyens de financement et les modalités d'amortissement de ce coût. L'avenant du 12 avril 2018 étend le champ de l'accord de 2016 aux œuvres audiovisuelles destinées à une première exploitation sur le web (hors celles bénéficiant des aides aux œuvres immersives ou interactives) et aux documentaires à petit budget dont le plan de financement comporte notamment l'apport d'un éditeur de services à vocation locale ou régionale ;

- Arrêté du 15 octobre 2019 pris en application des articles L. 251-2 et L. 251-6 du code du cinéma et de l'image animée et de l'article L. 132-25-1 du code de la propriété intellectuelle et portant extension des avenants n° 1 et n° 2 du 17 avril 2019 à l'accord du 6 juillet 2017 entre auteurs et producteurs d'œuvres audiovisuelles relatif à la transparence des relations auteurs-producteurs et à la rémunération des auteurs : l'avenant n° 1 a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la certification du compte de production d'une œuvre audiovisuelle par un commis-

saire aux comptes est exigée en renvoyant au seuil d'aides, prévu par le RGA, au-delà duquel cette certification est requise (soit 50 000 €) ; l'avenant n° 2 a pour objet de définir les modalités de calcul de l'assiette des droits à reversement des auteurs lorsque des ventes sont effectuées sur des territoires ou pour des modes d'exploitation non couverts ou partiellement couverts par la gestion collective (ainsi, lorsque la répartition entre le périmètre de la gestion collective et celui de la gestion individuelle n'est pas clairement établie, l'accord prévoit des règles de calcul applicables à l'ensemble des parties).

MESURES RELATIVES À L'OUTIL DE RÉFÉRENCIEMENT DE L'OFFRE LÉGALE EN VIDÉO À LA DEMANDE

Dans le cadre de sa mission de lutte contre la contrefaçon, le CNC a mis en place, par délibération n° 2014/CA/14 du 27 novembre 2014, un dispositif de référencement de l'offre légale sur les services de vidéo à la demande, ayant pour vocation de permettre aux internautes de trouver, à tout instant, sur quel site un film est disponible en ligne de manière légale. Deux délibérations sont intervenues pour modifier les conditions générales d'utilisation de ce dispositif :

- Délibération n° 2019/CA/04 du 21 mars 2019 relative aux conditions générales d'utilisation du service de référencement de l'offre légale en vidéo à la demande du CNC applicables aux éditeurs de services de vidéo à la demande (VàD) : cette délibération vise à permettre le partage des données du service de référencement de l'offre légale du CNC avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel dans le cadre du lancement par ce dernier d'un référentiel de l'offre légale de films européens en ligne ;
- Délibération n° 2019/CA/24 du 6 décembre 2019 relative aux conditions générales d'utilisation du

service de référencement de l'offre légale de services de médias audiovisuels à la demande du CNC : cette délibération a pour objet, d'une part, de permettre aux sites média proposant les résultats d'offres légales de monétiser ces emplacements, notamment auprès des plateformes de VàD, et, d'autre part, d'intégrer les plateformes internationales de VàD et les services de télévision de rattrapage dans le dispositif de référencement de l'offre légale du CNC.

PROLONGATION DU FONDS D'AIDE AU JEU VIDÉO

La délibération n° 2019/CA/03 du 21 mars 2019 a autorisé la signature de la convention relative au partenariat de cofinancement du fonds d'aide au jeu vidéo pour 2019 et 2020. Cette convention vise à poursuivre la gestion et l'octroi des aides au titre du partenariat en place depuis 1989 entre le CNC et l'Etat en utilisant les crédits disponibles et sans abondement supplémentaire de la part des deux partenaires, pour l'attribution d'aides jusqu'au 31 décembre 2020.

RENOUVELLEMENT DE FONDS D'AIDES BILATÉRAUX

Trois délibérations ont autorisé la signature de conventions renouvelant ou modernisant des fonds d'aides bilatéraux :

- Délibération n° 2019/CA/13 du 11 juillet 2019 : renouvellement du fonds bilatéral d'aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques franco-tunisiennes pour la période 2020-2022 ;
- Délibération n° 2019/CA/14 du 11 juillet 2019 : adoption de la convention relative au fonds bilatéral d'aide au codéveloppement et à la coproduction d'œuvres franco-italiennes en remplacement du fonds de codéveloppement d'œuvres cinématographiques

franco-italien créé en 2013. Ce nouveau fonds a ainsi pour objet l'attribution des aides destinées à soutenir le codéveloppement mais aussi la coproduction d'œuvres cinématographiques, ainsi que le codéveloppement de séries audiovisuelles ;

- Délibération n° 2019/CA/23 du 6 décembre 2019 : renouvellement du fonds bilatéral d'aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques franco-portugaises pour la période 2020-2022.

LES MESURES FISCALES

Plusieurs mesures ont été adoptées par le Parlement lors de l'examen des lois de finances de fin d'année permettant de renforcer ou d'adapter certains dispositifs fiscaux existants.

Renforcement du dispositif du crédit d'impôt international pour les œuvres de fiction à forts effets visuels

L'article 131 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a renforcé le dispositif du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (crédit d'impôt international) prévu à l'article 220 quaterdecies du code général des impôts, en portant le taux à 40 % au lieu de 30 %, pour les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles de fiction à forts effets visuels qui réalisent, en France, au moins 2 M€ de dépenses afférentes aux travaux de traitement numérique des plans. Cette mesure a été autorisée par la Commission européenne dans une décision du 23 mars 2020.

Aménagements des dispositifs du crédit d'impôt cinéma et audiovisuel et du crédit d'impôt international

L'article 138 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié les dispositifs d'une part, du crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles prévu à l'article 220 sexies du code général des impôts et, d'autre part, du crédit d'impôt international prévu à l'article 220 quaterdecies du même code, en étendant aux dépenses de transport et de restauration le principe d'un plafonnement, jusque-là applicable aux seules dépenses d'hébergement. Le législateur a renvoyé à un décret le soin d'en fixer les conditions et limites. Par ailleurs, comme cela existe déjà pour les rémunérations versées aux artistes-interprètes, le législateur a plafonné la prise en compte des rémunérations versées aux auteurs et des salaires versés au réalisateur en qualité de technicien en fonction du coût de production de l'œuvre, dans la même logique que le dispositif, dit de maîtrise des coûts, prévu dans le cadre des aides à la production du CNC.

GROS PLAN SUR...

la réforme des taxes affectées et le rééquilibrage entre TST et TSV

L'article 193 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié certaines dispositions de la taxe sur les services de télévision (TST) prévue aux articles L. 115-6 et suivants du code du cinéma et de l'image animée et de la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) prévue à l'article 1609 sexdecies B du code général des impôts.

Cette réforme, à rendement constant pour le CNC, a permis de rétablir l'équité entre les différents diffuseurs, qu'ils soient linéaires ou non, français ou étrangers, financés par des recettes publicitaires ou des paiements des usagers, en alignant les taux de la TST et de la TSV. Dès lors que ces diffuseurs sont en concurrence directe, la réforme assure une plus grande neutralité technologique et économique.

> S'agissant de la TST, la mesure adoptée prévoit :

- l'abaissement du taux applicable à 5,15 au lieu de 5,65 % ;
- l'abaissement de l'abattement de 11 M€ à 10 M€ pour les chaînes bénéficiant de recettes publicitaires et l'augmentation de cet abattement de 16 M€ à 30 M€ pour les chaînes ne diffusant pas de publicité ;
- un abattement de 8 % sur l'assiette de la taxe en ce qui concerne la contribution à l'audiovisuel public ;
- l'abaissement de 7,25 à 6,80 % du taux majoré applicable aux éditeurs qui s'auto-distribuent pour le chiffre d'affaires supérieur à 750 M€ ;
- l'exclusion du champ de la taxe des éditeurs de services consacrés à l'information qui diffusent exclusivement des programmes produits en interne.

> S'agissant de la TSV, la mesure adoptée prévoit :

- l'augmentation du taux applicable de 2 à 5,15 % et de 10 à 15 % pour les contenus à caractère pornographique ;
- l'application d'un abattement de 65 % sur la base d'imposition pour les vendeurs et loueurs de vidéos physiques ;
- certaines précisions sur les règles de territorialité.

Ainsi, la réforme aboutit à diminuer la fiscalité des contributeurs historiques, notamment les chaînes de télévision gratuites. Cet allègement se traduit corrélativement par un effort accru pour les plateformes de vidéo à la demande, qu'elles soient établies en France ou à l'étranger

A large, stylized number 8 graphic composed of two concentric circles, one light blue and one dark blue, positioned on the left side of the page.

CHAPITRE HUIT

Le CNC, ses ressources



Financé pour l'essentiel par des taxes spécifiques portant sur les différents modes de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, le CNC réinjecte ces sommes au profit de ces mêmes secteurs, au travers de nombreux dispositifs d'aide, sélective ou automatique.

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Le budget du CNC est financé à près de 85 % par des taxes spécifiques qui lui sont affectées ; les autres ressources proviennent des remboursements d'aides ou d'avances, du versement de crédits fléchés et de quelques autres ressources propres (prélèvements spéciaux sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence ; sanctions pécuniaires pouvant être prononcées par le CSA).

Les trois taxes affectées

Le fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia que gère le CNC est financé pour l'essentiel par le produit de trois taxes qui lui sont directement affectées.

> La taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA) : elle représente 10,72 % du prix de chaque entrée en salle de cinéma. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la TSA a été étendue aux exploitants cinématographiques établis dans les DOM, à un taux réduit stabilisé à 5 % à compter de 2019.

> La taxe sur les services de télévision (TST) qui concerne à la fois les éditeurs (TST-E) et les distributeurs (TST-D) :

- TST-E : pour les éditeurs, la taxe est assise sur les recettes de publicité et de parrainage y compris sur les services de télévision de rattrapage, sur celles issues des appels surtaxés et SMS, sur le produit de la contribution à l'audiovisuel public (à l'exclusion de la part consacrée par France Télévisions à ses services de télévision spécifiques à l'outre-mer) et sur les autres ressources publiques des chaînes. En 2019, son taux est de 5,65 % sur le chiffre d'affaires au-delà de 11 M€ (16 M€ pour ceux qui ne bénéficient pas de ressources publicitaires).

- TST-D : pour les distributeurs (chaînes auto-distribuées, opérateurs satellitaires et opérateurs de télécommunication), la taxe est calculée selon un barème progressif de quatre tranches (de 0,5 % à 3,5 %, et un taux additionnel de 3,75 % pour l'auto-distribution).

> La taxe sur les services vidéo (TSV) : elle représente, en 2019, 2 % du prix de vente. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la TSV s'applique à toutes les plateformes numériques, françaises ou étrangères, gratuites ou payantes visant le public français. Outre les perspectives de recettes qu'ouvrent ces deux mesures d'extension, ces dernières revêtent un caractère symbolique majeur en intégrant désormais ces plateformes dans l'écosystème du fonds de soutien.

Ce modèle de financement par taxe affectée a fait l'objet d'une évaluation positive par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO, associé à la Cour des comptes) dans le cadre de son rapport de juillet 2018 consacré aux taxes affectées.

En 2019, le produit des taxes encaissé par le CNC s'est élevé à 681,1 M€. Ce montant, en hausse par rapport à 2018 (674,8 M€), se décompose comme suit :

> Taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA) : 154,4 M€ grâce à la très bonne tenue des entrées en salles, en hausse de 5,7 % par rapport à 2018, ce qui s'explique par la meilleure fréquentation enregistrée entre décembre 2018 et novembre 2019 (211,7 millions d'entrées en France métropolitaine) qu'entre décembre 2017 et novembre 2018 (203,4 millions d'entrées en France métropolitaine).

> Taxe sur les services de télévision (TST) : 492,4 M€ (-1,5 % par rapport à 2018) :

- La TST éditeurs est quasiment stable (+0,6 %) par rapport à 2018.

- La TST distributeurs diminue de 4,7 % par rapport à 2018. Cette baisse pour la deuxième année consécutive

GROS PLAN SUR...

la sécurisation budgétaire des soutiens financiers du CNC

Dans un contexte de diminution des ressources disponibles (épuisement des réserves, stabilisation des recettes fiscales néanmoins fragilisées par des pratiques de fraude s'agissant de la TST-D) et de trajectoire très dynamique des soutiens automatiques, le CNC a engagé, en 2018 et 2019, une série de mesures destinées à assurer et pérenniser à l'avenir la soutenabilité budgétaire des soutiens financiers :

> des mesures d'économies, avec l'adoption en novembre 2018 du plan de transformation pour l'audiovisuel visant 38,2 M€ d'économies nettes sur deux ans (17,5 M€ en 2019 et 20,7 M€ en 2020) puis, en décembre 2019, d'un dispositif transitoire de rabot uniforme et général sur les soutiens au cinéma se traduisant dès le budget initial 2020 par un effort d'économies de 15 M€ ;

> des mesures de modernisation et de sécurisation des ressources, avec la victoire remportée dans deux contentieux de série en matière fiscale (dont les risques étaient équivalents à deux années de soutiens) et avec la réforme fiscale adoptée en loi de finances pour 2020 ;

> des mesures d'intensification des contrôles tant sur les recettes (contrôles fiscaux) que sur les dépenses (lutte contre la fraude au soutien financier).

Par ailleurs, la revue générale des soutiens lancée début 2020, dont l'objet n'est pas principalement budgétaire, permettra néanmoins de préserver pour les années futures (2021 et après) et de manière structurée, l'équilibre budgétaire du CNC. L'impact financier de la crise sanitaire liée au Covid-19 fera quant à lui l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre des mesures d'urgence et de relance validées par le Gouvernement.

semble probablement, une nouvelle fois, s'expliquer par des pratiques frauduleuses d'optimisation par les fournisseurs d'accès à internet, soit à travers les offres presse, soit à travers un mécanisme comparable permettant de limiter la TST-D acquittée. Le CNC a d'ailleurs lancé des contrôles fiscaux auprès des opérateurs concernés.

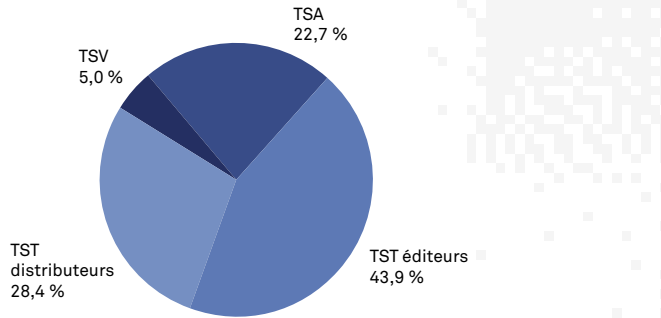
> Taxe sur les services vidéo (TSV) : 34,2 M€, en forte hausse de 33,1 % par rapport à 2018. L'assujettissement depuis le 1er janvier 2018 des plateformes étrangères de vidéo à la demande, payantes (comme Netflix) ou gratuites (comme YouTube), continue de porter ses effets avec l'intégration de nouveaux redevables et une progression significative du chiffre d'affaires de l'acteur leader du marché de la V&D par abonnement. De plus, le chiffre d'affaires déclaré par les acteurs français du marché de la V&D marque une croissance importante entre 2018 et 2019.

Exécution du produit des taxes du fonds de soutien (M€)

	2017	2018	2019
TSA	148,28	146,02	154,40
TST	510,51	500,03	492,42
dont TST éditeurs	290,20	296,81	298,71
dont TST distributeurs	220,31	203,22	193,71
TSV	16,21	25,72	34,22
recettes diverses*	0,02	3,00	0,01
produit des taxes	675,02	674,77	681,05

* Taxe sur les films pornographiques ; sanctions pécuniaires auxquelles le CSA peut condamner les chaînes de télévision. En 2018, le CNC enregistre une recette exceptionnelle de 3 M€ liée aux sanctions pécuniaires prononcées par le CSA.
Source : CNC — recettes exécutées.

Part des taxes dans le financement du fonds de soutien en 2019



Source : CNC.
Le fonds de soutien est financé à 72,3 % par la TST.

Les remboursements et reversements sur aides

Outre les taxes affectées, les ressources du CNC proviennent des remboursements au titre des aides versées sous forme d'avances (avances sur recettes, avances sur les soutiens automatiques à l'exploitation et à la production audiovisuelle, aides au développement de projets de long métrage, aides à la numérisation des salles et des œuvres) ainsi que des reversements sur subventions.

En 2019, les remboursements et reversements sur aides se sont élevés à un total de 90,4 M€. Ces crédits sont réinjectés dans les dispositifs de soutien et financent l'attribution de nouvelles aides.

Exécution des remboursements et reversements sur aides (M€)

	2017	2018	2019
Remboursements et reversements	91,08	87,66	90,44

Source : CNC — recettes exécutées

Les partenariats financiers

Huit dispositifs sont par ailleurs cofinancés par le CNC : le fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV), le dispositif pour la création artistique multimédia (DICRéAM), l'aide aux cinémas du monde (ACM), l'aide aux cinémas du monde – volet distribution (ACM – Distribution), le CNC Lab, le fonds Images de la diversité, le fonds pour la jeune création francophone (FJCF) et le fonds d'aide franco-allemand au codéveloppement de séries audiovisuelles. Les crédits reçus des partenaires du CNC se sont élevés à 4,2 M€ en 2019.

Crédits reçus au titre des dispositifs cofinancés (M€)

	2017	2018	2019
Dispositifs cofinancés	4,05	2,98	4,16

Source : CNC — recettes exécutées.

Les crédits gérés pour le compte de tiers

Certains ministères et établissements publics de l'État consacraient des crédits au financement de la production et de la diffusion de films. Comme le prévoit la législation, le CNC centralisait leurs paiements (article L. 111-2 du code du cinéma et de l'image animée).

Le CNC ayant décidé, en accord avec ses partenaires financiers, d'arrêter progressivement l'exercice de son activité au titre des crédits gérés pour le compte des administrations civiles, les versements ont cessé. Les crédits sont désormais soit en cours de restitution, soit dédiés à l'achèvement des dossiers déjà engagés.

Crédits reçus au titre du budget des administrations civiles (M€)

	2016	2017	2018
Budget des administrations civiles	1,84	0,62	0,01

Source : CNC — recettes exécutées.

Les autres ressources

Le CNC dispose de ressources propres, provenant notamment des cotisations professionnelles des entreprises du secteur du cinéma, d'une quote-part des frais d'inscription aux registres du cinéma et de l'audiovisuel (RCA) et de divers autres produits de plus faible rendement. Ces crédits servent à financer les dépenses liées à la gestion des aides et de l'établissement (masse salariale, fonctionnement et investissements) en complément des frais de gestion prélevés sur le produit des taxes.

Exécution des ressources propres de l'établissement (M€)

	2017	2018	2019
cotisations professionnelles	9,52	8,58	9,22
inscriptions au RCA	2,28	2,06	2,32
autres produits	0,40	1,28	0,54
total	12,21	11,92	12,08

Source : CNC — recettes exécutées.

LES DÉPENSES

Le budget du CNC est pour l'essentiel consacré aux aides et autres dépenses de soutien, qui constituent le cœur de sa mission. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées d'une année sur l'autre, le regroupement des équipes parisiennes du CNC sur le site de Raspail ayant permis des économies significatives.

Les dépenses de soutien

Afin d'améliorer la qualité et la lisibilité des informations financières du CNC, et en cohérence avec la méthode mise en œuvre pour le document stratégique de performance 2020 du Centre, la présentation des dépenses de soutien dans le rapport d'activité du CNC évolue : désormais, les dispositifs autofinancés, c'est-à-dire les avances remboursables (avances à l'exploitation et avances à la production audiovisuelle) et la dotation à l'IFCIC (financée par un reversement à due concurrence de l'IFCIC), sont retracés séparément afin de mieux rendre compte de l'utilisation des ressources de l'année. Les informations pluriannuelles relatives aux soutiens sont présentées au pro forma 2019.

Dans le secteur du cinéma, le CNC apporte des aides automatiques et sélectives à la production, à la distribution et à la diffusion des œuvres. Il soutient à ce titre le secteur de l'exploitation, pour assurer le maintien sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense et moderne de salles. Il soutient la production et la distribution d'œuvres de cinéma, pour garantir au public une grande diversité de l'offre culturelle, en particulier d'œuvres françaises, mais aussi pour contribuer à structurer un secteur industriel créateur de richesses et d'emplois, où l'excellence française est particulièrement reconnue. Il finance également la subvention allouée à la Cinémathèque française, à La Fémis et à la politique d'éducation à l'image. Enfin, il a pour mission la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique.

Dans le secteur de l'audiovisuel, l'action du CNC a pour objet de favoriser, via des aides automatiques et sélectives, la création et la production d'œuvres audiovisuelles françaises et européennes destinées à être diffusées sur les chaînes de télévision et les nouveaux supports. Le CNC soutient également la création de contenus numériques pour les nouveaux médias et encourage le développement de contenus multi-supports.

De façon transversale, le CNC soutient les industries techniques et l'innovation dans tous les secteurs, y compris dans le jeu vidéo. Il met en œuvre des aides en faveur de l'édition vidéo et de la vidéo à la demande, contribue à la promotion du cinéma et des programmes audiovisuels à l'étranger, participe aux financements visant à soutenir la production cinématographique et audiovisuelle en régions et contribue au fonds de garantie des prêts bancaires mis en œuvre par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

Le CNC soutient enfin de manière spécifique les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel dans la transition numérique.

En 2019, le montant des soutiens s'est élevé à 696,4 M€, réparti comme suit :

- 429,1 M€ pour le soutien automatique (61,6 % des aides) ;
- 263,1 M€ pour les aides sélectives (37,8 %) ;
- 4,3 M€ pour le « plan numérique » (0,6 %).

En 2019, les soutiens au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia ont été pour l'essentiel financés par les taxes du fonds de soutien, par des crédits issus des réserves dites de « solidarité pluriannuelle », « numérique » et « fonds exportation » constituées à cet effet lors des exercices précédents et par des compléments de gestion (soutiens échus, reversements sur aides). Par ailleurs, l'équilibre du budget voté en 2019 reposait sur un déficit de 25 M€ inscrit en budget initial conformément à la demande du Gouvernement d'un étalement sur deux ans (2019 et 2020) du plan d'adaptation audiovisuel.

Concernant enfin les dispositifs autofinancés, le CNC a attribué 71 M€ d'avances à la production audiovisuelle et à l'exploitation cinématographique, ainsi que 13,1 M€ au fonds de garantie de l'IFCIC. Ces montants sont intégralement couverts par les remboursements perçus au titre des aides octroyées les années antérieures.

Dépenses de soutien mises en œuvre par le CNC (M€)

	2017	2018	2019
soutiens automatiques cinéma	200,01	195,79	198,72
automatique production	86,43	84,78	83,30
automatique distribution	39,58	37,89	37,00
automatique exploitation	73,99	73,12	78,41
soutiens sélectifs cinéma	119,44	120,54	112,40
production et création	47,84	50,66	43,20
distribution	15,25	15,07	14,94
exploitation	27,74	24,83	26,00
diffusion du cinéma	28,61	29,98	28,26
total soutiens cinéma	319,45	316,33	311,11
soutiens automatiques audiovisuel	221,75	232,65	220,36
soutiens sélectifs audiovisuel	56,83	58,13	50,33
total soutiens audiovisuel	278,58	290,77	270,68
soutien automatique à l'édition vidéo et à la V&D	4,00	3,49	3,12
automatique édition vidéo	1,35	1,26	1,13
automatique édition V&D	2,65	2,23	2,00
Automatique exportation	10,35	8,32	6,85
soutiens sélectifs dispositifs transversaux	93,77	101,44	100,34
industries techniques	4,36	4,35	4,21
vidéo et V&D	7,49	7,23	7,59
innovation et jeu vidéo	14,06	19,81	17,97
promotion et exportation	26,98	28,03	27,88
production en région	21,17	22,31	23,38
autres soutiens	19,70	19,71	19,30
total dispositifs transversaux	108,11	113,25	110,31
plan numérique et DPC	12,63	11,56	4,31
Total dépenses de soutien	718,78	731,91	696,42

Source : CNC — dépenses engagées. Les montants indiqués correspondent, pour les soutiens automatiques, aux nouveaux droits générés au cours de l'exercice et, pour les soutiens sélectifs, aux aides attribuées dans l'année.

Contrairement aux années précédentes et afin de mieux rendre compte de l'utilisation des ressources de l'année, ce tableau ne retrace plus les dispositifs autofinancés par leurs propres remboursements, qui représentent, en 2019, un montant total de 84 M€. Soit :

- avances sur le soutien automatique à l'exploitation (soutien sélectif pour le cinéma) : 51,9 M€
- avances sur le soutien automatique à la production audiovisuelle (soutien sélectif pour l'audiovisuel) : 19,1 M€ (qui s'ajoutent à 6,8 M€ financés par le produit des taxes portant le montant d'avances attribuées à 26 M€)
- Fonds de garantie de l'IFCIC (dispositifs transversaux / autres soutiens) : 13,1 M€.

En effet, pour les avances exploitation et audiovisuel, inscrire ces dépenses dans le tableau revenait à comptabiliser deux fois les mêmes crédits, une première fois au titre des soutiens automatiques générés, et une seconde fois au titre des remboursements d'avances, puisque ces remboursements portent sur le soutien généré. Quant au fonds de garantie de l'IFCIC, la dotation 2019 du CNC est couverte, à due concurrence en 2019, par le reversement par l'IFCIC des dotations des années précédentes non utilisées.

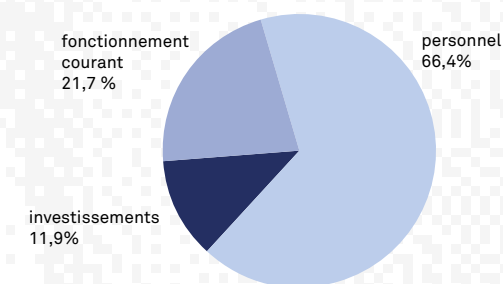
Des frais de fonctionnement maîtrisés

Les dépenses liées à la gestion des soutiens et de l'établissement s'élèvent en 2019 à 49,0 M€ et recouvrent plusieurs types de dépenses :

- les dépenses de personnel qui représentent 66,4 % de l'ensemble ;
- les investissements, notamment informatiques, avec la poursuite d'importants chantiers comme la refonte de l'application de gestion des aides automatiques et sélectives (projet « CNC MesAides ») ou la sécurisation des systèmes d'information du Centre ;
- les charges de gestion courante.

2019 a représenté la première année pleine d'occupation du nouveau siège du CNC situé boulevard Raspail, ce qui permet de tirer un premier bilan des gains réalisés grâce au déménagement et au regroupement des équipes parisiennes du CNC sur un site unique. Au-delà des gains qualitatifs liés à l'amélioration des équipements et des services mis en place pour le fonctionnement de l'établissement, cette opération se traduit par près de 1,5 M€ d'économies nettes annuelles en termes de coûts de gestion. Des travaux d'amélioration des énergies devraient permettre à terme des gains supplémentaires.

Exécution des dépenses de gestion en 2019



Source : CNC.

Dépenses liées à la gestion du CNC (M€)

	2017	2018	2019
dépenses de personnel	31,69	32,36	32,53
investissements	4,62	5,09	5,85
fonctionnement courant	12,83	11,42	10,64
total	49,13	48,86	49,02

Source : CNC — dépenses engagées.

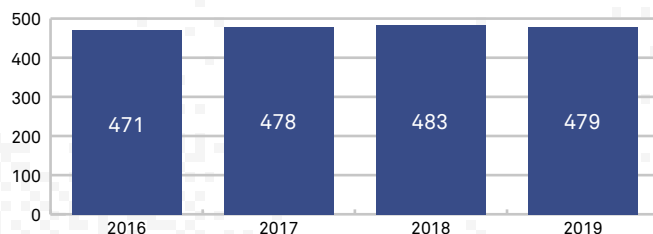
LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs

Au 31 décembre 2019, le CNC emploie 479 agents, soit quatre agents de moins qu'en 2018 à la même date. Cette diminution est liée d'une part à la baisse du plafond d'emploi et d'autre part aux postes vacants non pourvus au 31 décembre.

Le CNC a déployé 451 emplois en équivalent temps plein travaillé en moyenne sur l'année 2019 pour un plafond d'emploi de 453 (plafond d'emploi en 2018 : 458).

Evolution des effectifs du CNC depuis 2016



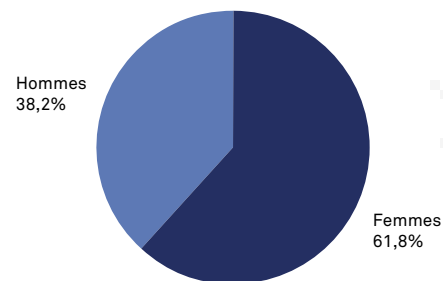
Base : effectif au 31/12 de chaque année.
Source : CNC.

Le profil démographique du personnel du CNC

Au 31 décembre 2019, le personnel du CNC est majoritairement composé de femmes (61,8%). L'encadrement supérieur et intermédiaire de l'établissement, composé des directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, compte 50 agents dont 26 femmes. Cette proportion est en augmentation par rapport à 2018 (52 % contre 48,9%).

Le comité de direction du CNC est constitué de 25 membres dont 9 femmes.

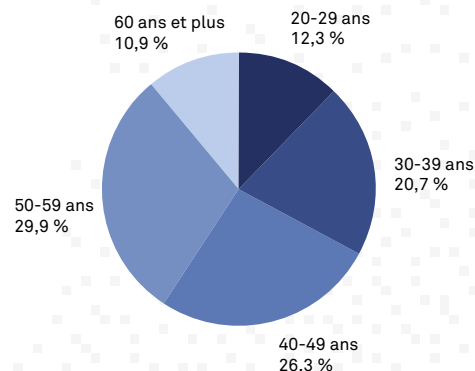
Effectifs par sexe



Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.

40,7 % du personnel a plus de 50 ans, dont 10,9 % plus de 60 ans. Les moins de 30 ans représentent quant à eux 12,3 %, de l'ensemble des agents. L'évolution de la répartition des effectifs est stable par rapport à 2018.

Effectifs par tranche d'âge

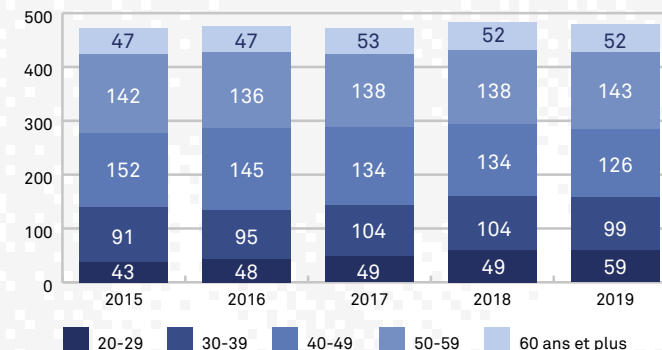


Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.

La structure par âge des effectifs du CNC sur les cinq dernières années est caractérisée par une certaine stabilité concernant les plus de 50 ans. Le taux d'agents de plus de 60 ans a atteint à nouveau cette année, comme depuis 2015, le seuil des 10 %.

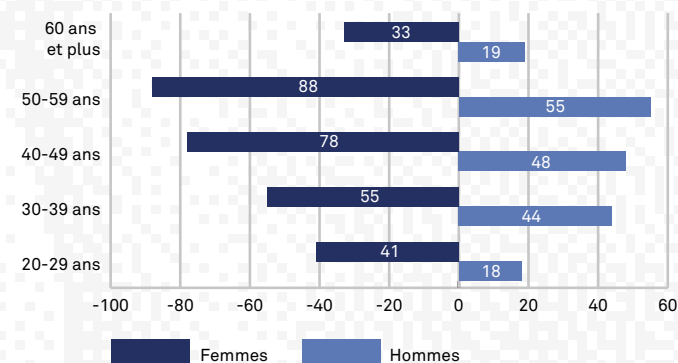
On peut globalement observer un rajeunissement, les 20/29 ans représentant 12 % en 2019 contre 9 % en 2015 et les 30/39 ans 20 % en 2019 contre 19 % en 2015.

Structure des effectifs par âge



Base : effectif au 31/12 de chaque année.
Source : CNC.

Pyramide des âges des effectifs du CNC selon le sexe



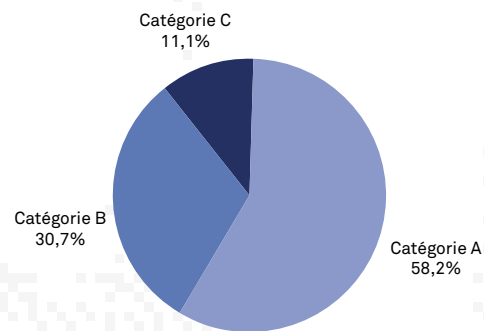
Base : effectif au 31/12 de chaque année.
Source : CNC.

Les différentes catégories d'emplois

En 2019, les agents de catégorie A du CNC représentent plus de la moitié des effectifs (58,2 %), suivis de la catégorie B (30,7 %) et enfin de la catégorie C (11,1 %).

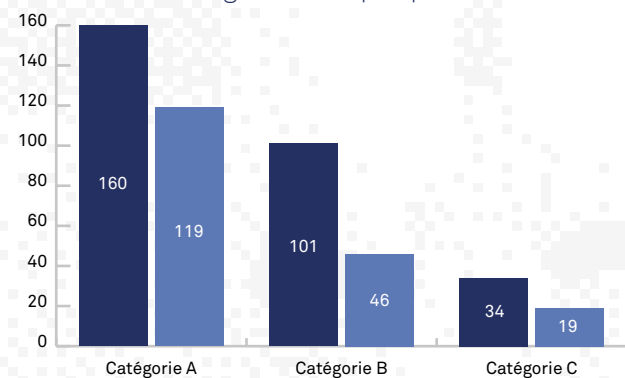
Les femmes sont réparties de façon majoritaire dans chaque catégorie d'emploi : 57,3 % des effectifs dans la catégorie A, 68,7 % dans la catégorie B et enfin 64,2 % dans la catégorie C.

Effectifs par catégorie d'emploi



Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.

Effectifs des catégories d'emploi par sexe

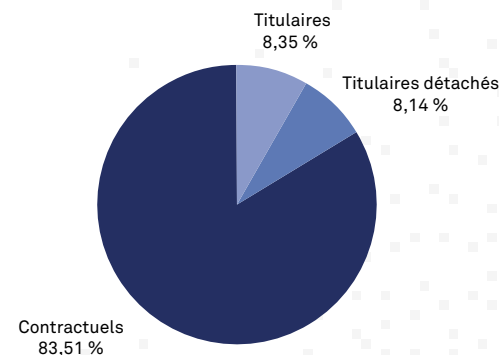


Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.

Le statut des agents du CNC

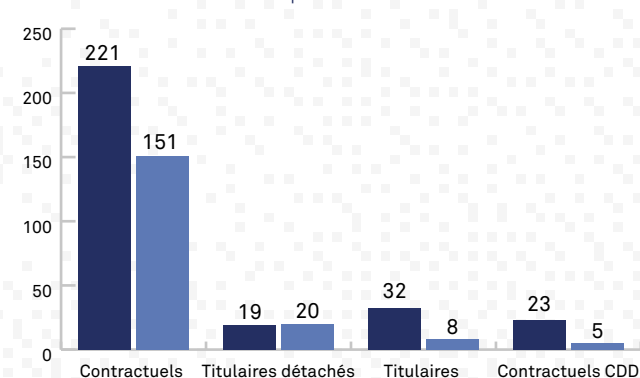
Le CNC emploie des agents relevant de typologies statutaires différentes. Au 31 décembre 2019, on compte 83,5 % d'agents contractuels de l'établissement, 8,4 % de fonctionnaires affectés (issus essentiellement de la filière administrative) et enfin 8,1 % de titulaires détachés. En outre, les femmes représentent une grande majorité de chacun des statuts : 59,4 % sont des agents contractuels, 80 % des titulaires affectés et 48,7 % des fonctionnaires détachés.

Structure des effectifs par statut



Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.

Structure des effectifs par statut

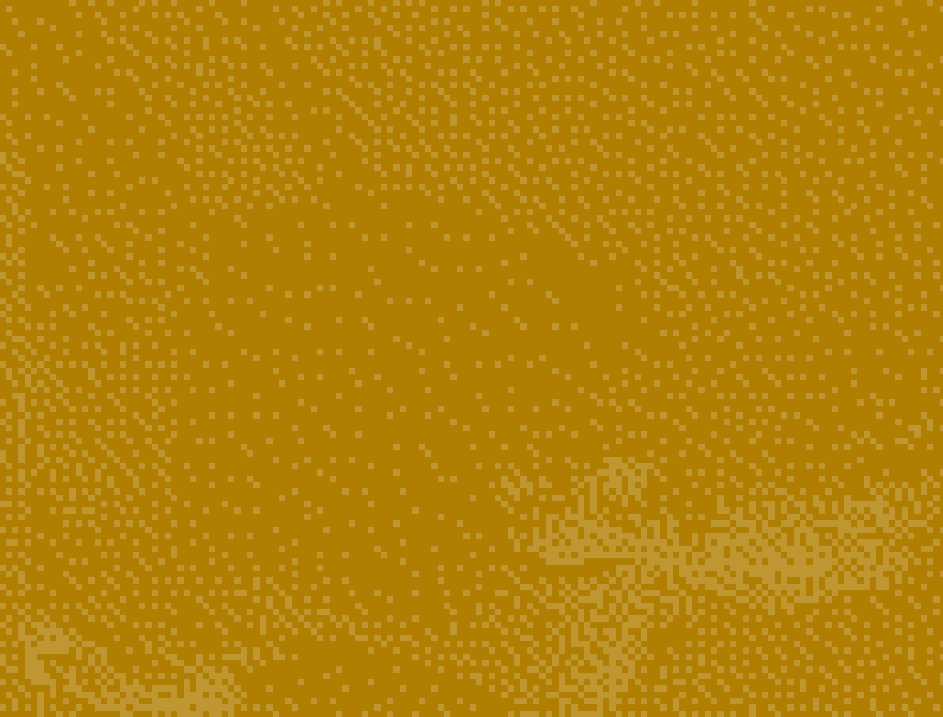


Base : effectif au 31/12/2019.
Source : CNC.



CHAPITRE NEUF

Les études, les statistiques et la prospective





Le CNC assure une mission générale de veille et d'analyse sur l'évolution des secteurs cinématographique, audiovisuel et des arts et industries de l'image animée. Pour cela, il produit des études et bilans, des analyses prospectives, édite des baromètres, répond aux demandes d'informations émanant notamment de chercheurs. Le CNC a continué d'innover en 2019 pour mieux diffuser ces outils d'analyse et de pilotage, favorisant ainsi la transparence économique des filières que régule le Centre. Il a développé de nouvelles datavisualisations interactives sur les grandes tendances économiques du cinéma et sur la géographie des salles de cinéma afin de mettre en lumière la densité exceptionnelle du parc de salles et la diversité de l'offre de films dans chaque cinéma, département et région.

LES ÉTUDES ET BILANS

32 études ou bilans, autour des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel ou de sujets transversaux ont été réalisés en 2019 par le CNC.

En 2019, le CNC a enrichi ses datavisualisations dynamiques, afin de faciliter l'accès à ses données statistiques (disponibles sur www.cnc.fr). Ces cartes et graphiques permettent à tous les publics de visualiser aisément les principales tendances de la fréquentation cinématographique sur le plan national, régional, départemental voire communal ainsi que dans les principales agglomérations. Plus de 1 600 communes sont analysées de manière détaillée.

Afin de mutualiser les données, les expertises et les coûts, certaines études sont réalisées en partenariat avec des organisations professionnelles ou institutionnelles. Les partenaires réguliers sont notamment l'Observatoire européen de l'audiovisuel, le groupe Audiens, TV France International, Unifrance Films, la SACD, Médiavision et Canal + Régie.

Un système d'alerte a été développé, annonçant la publication des études, dont les résultats font aussi l'objet de campagnes régulières sur les réseaux sociaux.

Cinéma

- Le marché du court métrage en 2017 — février 2019
- La production cinématographique en 2018 — mars 2019
- Les coûts de production des films en 2018 — mars 2019
- Les coûts de distribution des films français en 2018 – mars 2019
- La géographie du cinéma 2018 – septembre 2019
- Le public du cinéma en 2018 – septembre 2019

- L'évolution de l'offre de films en salles – septembre 2019
- Les salles premium – septembre 2019
- L'économie des films de patrimoine – octobre 2019
- Perspectives du marché du DVD / Blu-ray pour les films de patrimoine – octobre 2019
- L'exportation des films français en 2018 — décembre 2019

Audiovisuel

- L'économie de la télévision de rattrapage en 2018 — avril 2019
- La production audiovisuelle aidée en 2018 — avril 2019
- La diffusion de la fiction à la télévision en 2018 — avril 2019
- Le guide des chaînes — avril 2019
- L'exportation des programmes audiovisuels français en 2018 — septembre 2019
- La place des femmes dans la production audiovisuelle de fictions – novembre 2019
- La place des femmes dans la réalisation et l'écriture de fictions audiovisuelles diffusées novembre 2019
- La diffusion à la télévision des œuvres cinématographiques réalisées par des femmes novembre 2019
- La diffusion des films à la télévision en 2018 — décembre 2019

Sujets transversaux

- L'emploi dans le secteur des effets visuels numériques – février 2019
- La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle – mars 2019
- L'écriture des films et séries en France – avril 2019
- Réalité virtuelle et expériences immersives en France : quels usages ? – avril 2019
- Expériences immersives, des nouvelles pratiques culturelles dans l'espace public – avril 2019
- Le bilan du CNC — mai 2019
- Le marché de l'animation en 2018 — juin 2019
- Le marché du documentaire – juin 2019
- Les aides du CNC au documentaire – juin 2019
- Évaluation du poids économique et social du périmètre d'intervention du CNC – octobre 2019
- Le marché du jeu vidéo en 2018 – octobre 2019
- L'Observatoire de la V&D — décembre 2019

L'INFORMATION DES PUBLICS

Le CNC assure une mission de renseignements statistiques auprès des ayants droit, des professionnels, des journalistes, des chercheurs et des étudiants. En 2019, le CNC a répondu à plus de 800 demandes d'information.

LES CARTOGRAPHIQUES INTERACTIVES

Dans un souci d'accessibilité de l'information, le CNC a mis en place depuis octobre 2015, sur son site internet, plusieurs cartes interactives de l'ensemble des salles de cinéma en France, représentant plus de 45 000 données statistiques.

DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES MILIEUX UNIVERSITAIRES

Le CNC a signé une dizaine de conventions avec des laboratoires de recherches universitaires afin de faciliter l'accès aux chercheurs des données économiques et statistiques dans l'univers du cinéma et de l'audiovisuel.

L'ANIMATION D'OBSERVATOIRES ET DE TABLES RONDES

En réponse à la demande des professionnels, le CNC a mis en place différents observatoires afin de mieux appréhender les mutations de ses secteurs d'intervention. En 2019, trois observatoires ont été animés par le CNC avec notamment la présentation de chiffres clés sur les marchés concernés. En 2019, le CNC a organisé ou participé à plusieurs tables rondes à l'occasion desquelles il a présenté ses études : deux études sur la réalité virtuelle, à l'occasion des Rencontres numériques du CNC, en avril ; une étude sur « 25 ans d'exportation audiovisuelle

française », à l'occasion des Rendez-vous de Biarritz organisé par TV France International, en septembre ; une étude sur l'évolution de l'offre de films en salles à l'occasion du Congrès des exploitants de Deauville, toujours en septembre, et enfin deux études sur l'économie des films de patrimoine, à l'occasion du Marché International du film Classique de Lyon, en octobre..

LA VEILLE ÉCONOMIQUE

Le CNC effectue un travail de veille économique sur les marchés français et étrangers. Des baromètres ont été créés dans le but de développer l'information disponible sur ces marchés et de publier régulièrement des indicateurs de tendances économiques.

En 2019, le CNC a produit sept baromètres périodiques :

- > estimation mensuelle de la fréquentation des salles de cinéma ;
- > baromètre mensuel du public des salles de cinéma ;
- > baromètre trimestriel du marché de la vidéo physique ;
- > baromètre mensuel du marché de la vidéo à la demande (VàD) ;
- > baromètre mensuel de la télévision de rattrapage ;
- > baromètre mensuel du marché de la publicité ;
- > veille sectorielle bi-hebdomadaire.

GROS PLAN SUR...

trois nouvelles études

> Le CNC et la SACD se sont associés pour réaliser, pour la première fois, une étude sur l'écriture des films et séries en France. Cette étude dresse le profil des auteurs de longs métrages et de fictions audiovisuelles et analyse les modalités et le niveau de rémunération de la phase d'écriture en fonction des typologies d'œuvres. Elle étudie également le calendrier de paiement des auteurs au regard des différentes étapes de fabrication des œuvres.

> Le CNC a commandé une étude à l'IFOP pour identifier la perception et les usages de la réalité virtuelle et des expériences immersives en France. Selon les résultats de ce sondage, 93,1 % des Français connaissent la réalité virtuelle. Près de 40 % ont déjà participé à une expérience immersive, dans un lieu culturel ou de loisirs. Ces expériences, individuelles ou collectives, sont largement plébiscitées par les publics, 97,1 % des utilisateurs associant à la réalité virtuelle des impressions positives.

> Le CNC a consacré une étude aux salles premium afin d'établir un panorama de cette nouvelle offre. En 2018, 3,2 % des cinémas étaient équipés d'au moins une salle premium. Ces salles proposent aux spectateurs des évolutions en termes de confort et de services. L'innovation technologique joue un rôle accru et discriminant dans la promotion des salles. De nombreuses technologies se déploient (projection laser, 4K, écrans enveloppants, très grands écrans, son 3D, fauteuils 4DX). 93 % des spectateurs ayant assisté à une projection dans une salle premium en sont satisfaits et 72 % souhaitent renouveler l'expérience.

10

CHAPITRE DIX

Communiquer auprès des professionnels et du grand public



Le CNC élabore et met en œuvre une stratégie de communication dont l'objectif est de mieux faire connaître ses missions et ses actions auprès d'un public le plus large possible. Parmi les actions notables en 2019, la multiplication et la mise en avant des contenus, et une audience toujours plus importante du nouveau site internet cnc.fr qui s'accompagne d'une hausse de la fréquentation des réseaux sociaux du CNC.

UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ESSENTIELLE : FAIRE DE CNC.FR UN MEDIA GLOBAL

Une nouvelle version du site internet cnc.fr a vu le jour en août 2018. Simplifié et accessible sur mobiles et tablettes grâce au format responsive, ce site 2.0 a été pensé pour être la vitrine des actions menées par le CNC. Sa vocation est d'informer les professionnels et de proposer un contenu neuf et diversifié afin de mieux faire connaître les activités du Centre auprès du grand public.

Le CNC étant un acteur de référence dans le monde du cinéma, la ligne éditoriale du site cnc.fr répond à un objectif d'information et de valorisation. Imaginé comme un média, le site propose des contenus pertinents et cohérents, qui mettent en avant tous les secteurs du CNC, représentés en quatre rubriques principales : cinéma, séries et TV, jeu vidéo et création numérique. Les professionnels disposent quant à eux d'une rubrique dédiée afin de faciliter la compréhension des mécanismes du Centre et de les accompagner au mieux dans leurs projets.

S'adressant désormais à un public averti (cinéphiles, joueurs, amateurs de court métrage, étudiants, éducateurs, associations culturelles...), le CNC développe ses propres histoires à travers des articles de fond, mais aussi des portraits, des reportages, des vidéos, des brèves... en rapport avec l'actualité des secteurs du CNC. Une partie de ces contenus sont vulgarisés et mis en ligne au quotidien via les réseaux sociaux du CNC (Twitter, Facebook, Instagram), dans cette même optique de gagner en visibilité et de promouvoir les œuvres et projets soutenus.

En 2019, le site cnc.fr confirme son rythme de croissance en publiant davantage de contenus diversifiés et de façon plus régulière. Le site a été ainsi consulté par plus de 1,5 million de visiteurs avec plus de 4 millions de pages vues.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CNC est très actif sur les réseaux sociaux, en particulier sur son compte Twitter. Il approchait les 89 000 abonnés fin 2019 et continue de croître. Il est suivi par de nombreuses personnalités publiques et par un public cinéphile.

Le compte Facebook du CNC est passé de 26 000 abonnés en janvier 2019 à plus de 38 000 en décembre 2019. De même, le compte LinkedIn du CNC enregistre plus de 21 000 abonnés fin 2019 (contre 12 000 fin 2018). Le compte Instagram du CNC est passé quant à lui de 2 500 abonnés fin 2018 à plus de 14 000 abonnés fin 2019. Cette hausse des abonnements s'explique notamment par la publication plus fréquente et régulière de posts relayant les actualités mises en ligne sur le site internet, de stories autour d'événements, de partenariats et de jeux concours ainsi que des vidéos « stop motion » sur des chiffres clés ou des dispositifs du CNC.

UNE COMMUNICATION ORGANISÉE AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS

Tout au long de l'année, un certain nombre d'opérations spécifiques sont organisées pour illustrer de façon claire et compréhensible les grandes orientations prises par le CNC : présence du Centre sur des manifestations et salons professionnels, organisations de tables rondes, débats, projections, coproductions d'expositions, coédition d'ouvrages, etc.

Trente-trois tables rondes ont ainsi eu lieu en 2019. Certaines se sont déroulées dans le cadre de rencontres (avec la SACD, la Scam...), d'autres se sont tenues « hors les murs », comme « Les adaptations littéraires : de l'écrit à l'écran », organisée à l'occasion du Salon Fnac Livres avec la participation de Lucie Borleteau et David Foenkinos.

Le Centre a aussi organisé douze projections dont trois en collaboration avec le Défenseur des droits, dans le cadre du cycle de projections-débats, « Le cinéma des droits », autour de sujets de société.

Lors de ces différentes rencontres, le CNC a accueilli en 2019 de nombreuses personnalités, dont Franck Riester, Delphine Ernotte, Zabou Breitman, Blanca Li, Jan Kounen, Hirokazu Kore-Eda, Rebecca Zlotowski, la famille Varda pour la soirée en hommage à Agnès Varda, Jane Birkin, Ladj Li, Céline Sciamma, Adèle Haenel, Noémie Merlant, Juliette Binoche, Nicolas Pariser, Leila Slimani...

DES ÉVÉNEMENTS À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

Parmi les événements organisés par le CNC, certains sont destinés aux professionnels. C'était le cas de la soirée exceptionnelle autour de l'aide aux cinémas du monde, qui a eu lieu en avril, en partenariat avec l'Institut français. Cinq réalisateurs venus du monde entier (Kaouther Ben Ania, Benedikt Erlingsson, Gaya Jiji, Nadav Lapid et Sergei Loznitsa) ont témoigné de cette aide mondialement reconnue du CNC.

Autre événement important en 2019 : les 50 ans de Bois d'Arcy célébrés par une journée spéciale, début juillet. La matinée était dédiée aux agents et la soirée aux professionnels, avec la visite du site et de l'exposition ainsi que la présentation d'un ciné-concert.

2019 a également été marquée par les 60 ans de l'Avance sur recettes. Le CNC a ainsi fêté, en décembre, les 60 ans de son aide emblématique en réunissant de nombreux réalisateurs et professionnels ayant obtenus l'Avance. Une partie des anciens présidents étaient là : Isabelle Huppert, Frédéric Mitterrand, Teresa Cremisi, Pascal Thomas, Marie Darrieussecq, Jérôme Deschamps, Serge Toubiana.

Comme chaque année, le Festival de Cannes a été l'un des temps forts en 2019 pour le CNC, avec la tenue de seize tables rondes dont une avec la SACD, une avec l'AFCAE, une avec le collectif 50/50 et quatre lors de la Journée du cinéma positif initiée par la Fondation Positive Planet, présidée par Jacques Attali.

Le CNC a aussi participé tout au long de l'année à des rencontres interprofessionnelles, des conférences, des débats, et des interventions dans des festivals où il est invité en tant que modérateur (Annecy, Valence, Paris Image Trade Show).

DES ÉVÉNEMENTS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

Le CNC s'est associé pour la quatrième année consécutive à La Fête du cinéma du 30 juin au 3 juillet 2019. Il a ainsi mis à l'honneur une série de manifestations gratuites ouvertes à tous les publics, partout en France. Le Centre a ainsi proposé une nouvelle ciné-brocante sur le Port de Solférino, qui a réuni 57 brocanteurs et 5 000 chineurs (soit une fréquentation deux fois supérieure à celle de l'année précédente).

À cette occasion, le CNC a renouvelé le grand jeu-concours de « stories créatives », du 4 au 23 juin, autour du thème « Comédie musicale ». Le jury était composé d'influenceurs et de professionnels de la création de l'image et de la musique (Barbara Carlotti, Emmanuelle Devos, James Ivory...). Un prix du public a permis aux internautes (1 200 votes) d'élire leur coup de cœur.

Suite au succès de la première édition, le CNC a organisé une nouvelle vente aux enchères caritative le 27 juin, en partenariat avec Drouot au profit de l'association Rêve de Cinéma, qui projette des films dans les hôpitaux pour les enfants malades et les jeunes handicapés. La vente aux enchères a permis de réunir plus de 26 000€ en faveur de l'association.

Le CNC a également imaginé pour la deuxième fois une séance en plein air sur les Champs-Élysées, en partenariat avec la Mairie de Paris, Gaumont et Häagen-Dazs. Suite à un vote du public, le film OSS 117, Le Caire nid d'espions de Michel Hazanavicius a été projeté le 7 juillet sur un écran géant devant plus de 2 000 spectateurs en présence de Jean Dujardin et Aure Atika.

DES ACTIONS AUPRÈS DE LA PRESSE

Afin d'assurer une meilleure visibilité à ses missions, le CNC mène différentes actions auprès de la presse. En 2019, il a ainsi organisé dix conférences de presse, publié une centaine de communiqués de presse et vingt hommages aux personnalités disparues du monde du cinéma ou de l'audiovisuel.

GROS PLAN SUR...

les manifestations en faveur de la parité

Le CNC a invité 64 hommes et 65 femmes à prendre la parole au cours des différents événements organisés en 2019.

Il a accueilli pour la deuxième année consécutive les Assises de la parité, de l'égalité et de la diversité dans le cinéma avec le collectif 5050 en 2020. Trois sujets de réflexion ont été abordés : « Stéréotypes de genre et liberté de création », « Vivier et éducation à l'image » et « Accélérer le changement ».

De nombreuses tables rondes autour des questions de genre et de parité, se sont également tenues en 2019, parmi lesquelles « Séries et fictions : place au genre » organisé en partenariat avec le journal Causette et l'association Pour les femmes dans les médias, à l'occasion du 21ème Festival de la Fiction La Rochelle ; « Quid des garçons ? », en partenariat avec Les Femmes s'Animent au festival d'Annecy, ou encore « Cinéma documentaire et chercheuses en sciences humaines et sociales » dans le cadre du festival international Jean Rouch, qui célébrait les 80 ans du CNRS en 2019.

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du conseil d'administration

Dominique BOUTONNAT, Président du CNC

Représentants du Parlement

- Anne-Christine LANG, Députée

Assemblée Nationale

- David ASSOULINE, Sénateur

Sénat

Représentants de l'État

- Jean-Baptiste GOURDIN, Directeur général
des médias et des industries culturelles ou son
représentant

Ministère de la culture

- Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale
de la création artistique ou son représentant

Ministère de la culture

- Marie VILLETTE, Secrétaire générale ou son
représentant

Ministère de la culture

- Philippe BARBAT, Directeur général des patrimoines
ou son représentant

Ministère de la culture

- Odile RENAUD-BASSO, Directrice générale du trésor
ou son représentant

Ministère de l'économie et des finances

- Thomas COURBE, Directeur général des entreprises
ou son représentant

Ministère de l'économie et des finances

- Amélie VERDIER, Directrice du budget ou son
représentant

Ministère de l'action et des comptes publics

- Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement
scolaire ou son représentant

*Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche*

Membres des juridictions

- Maryvonne de SAINT PULGENT, Présidente de section
Conseil d'État

- Yves ROLLAND, Conseiller maître,
Président de la 1^{ère} section de la 4^{ème} chambre
Cour des Comptes

- Jean-Noël ACQUAVIVA, Conseiller
Cour de Cassation

Représentants du personnel

- François VOHL

Fanny BUSSON

Assistent également

- Romuald GILET, Chef de la mission de contrôle
général économique et financier

- Yves DAMÉ, Agent comptable du CNC

rapport d'activité 2019 du CNC

Juillet 2020

une publication du Centre national du cinéma
et de l'image animée

291 boulevard Raspail – 75 675 Paris cedex 14
www.cnc.fr

directeur de la publication
Dominique Boutonnat

édité par la direction de la communication

coordination, rédaction et suivi de réalisation
Benoît Danard, Thomas Enenkel, Aurore Jenkins,
Evelyne Laquit, Béatrice de Mondenard, Ariane Nouvet

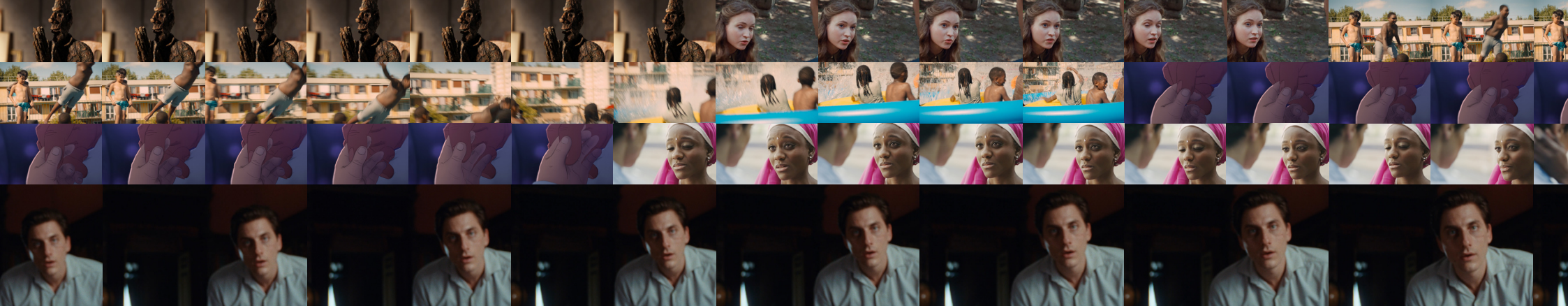
conception graphique
c-album

Crédits

J'ai perdu mon corps de Jérémie Clapin © Rezo Films / Xilam
Les Misérables de Ladj Ly © SRAB Films - Rectangle Productions - Lyly films
Skam © France TV Slash / Gétévé
Mémorable de Bruno Collet © Vivement Lundi !
Martin Eden de Pietro Marcello © Shellac
La Galerie des monstres de Jaque-Catelain © D.R

L'Heure de l'ours d'Agnès Patron © Sacrebleu Productions
Aline de Simon Guélat © Les films du Bélier
Qu'importe si les bêtes meurent de Sofia Alaoui © Envie de Tempête Productions
Si c'était de l'amour de Patric Chihai © Norte Distribution – Catalogue image de la culture
Jusqu'à la garde de Xavier Legrand © Haut et court distribution – 1^{er} César des lycéens

A Plague Tale © 2019 Asobo Studio. Focus Home Interactive
Greedfall © Spiders / Focus Home Interactive
J'ai perdu mon corps de Jérémie Clapin © Rezo Films / Xilam
Gloomy Eyes de Jorge Tereso et Fernando Maldonado © Atlas V, 3DAR, Arte, Ryot et HTC Vive



rapport d'activité 2019 du CNC
Juillet 2020

Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14